

УНИВ. БИБЛИОТЕКА

Р. И. Бр. 41257

PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE POSITIVISTE

LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE

(1789-1815)

PAR

Le Dr ROBINET

(D'APRÈS LES LEÇONS DE M. PIERRE LAFFITTE)

DEUXIÈME ÉDITION

avec APPENDICE

(Discours sur DANTON et CHAMPIONNET)

PAR **Pierre LAFFITTE**

Prix : 1 franc.

PARIS

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ POSITIVE

rue Monsieur-le-Prince, 10.

1895



Essai sur la philosophie mathématique, 2 brochures, grand in-8, chacun 1 »

Opuscules de philosophie sociale, 1 volume in-12 3 50

Cours de philosophie positive, 5^e édition, 6 volumes in-8. 48 »

— 1^{er} volume : *Préliminaires généraux et Philosophie mathématique* 8 »

— 2^e volume : *Philosophie astronomique. Philosophie physique.* 8 »

— 3^e volume : *Philosophie chimique. Philosophie biologique.* 8 »

— 4^e volume : *Philosophie sociale. Partie dogmatique.* 8 »

— 5^e volume : *Philosophie sociale. Partie historique.* 8 »

— 6^e volume : *Philosophie sociale. Complément et conclusions générales.* 8 »

Système de politique positive, ou Traité de sociologie instituant la religion de l'Humanité, 4 volumes in-8 30 »

Chaque volume se vend séparément.

— 1^{er} vol. : *Discours préliminaire et Introduction fondamentale.* 8 »

— 2^e vol. : *Statique sociale (théorie de l'ordre).* 6 »

— 3^e vol. : *Dynamique sociale (théorie du progrès)* 7 »

— 4^e vol. : *Tableau de l'avenir humain, Appendice général.* 9 »

Catéchisme positiviste, 3^e édition, 1 volume in-12. 3 »

Appel aux conservateurs, 1 volume in-8. 3 »

Traité philosophique d'astronomie populaire, précédé du Discours sur l'esprit positif, 1 volume in-8. Paris. Dunod 6 »

Cours de géométrie analytique, 1 vol. in-8, Paris, Bahl. 6 »

Synthèse subjective : Système de logique positive ou Traité de philosophie mathématique, 1 volume in-8 (épuisé). 6 »

Letres à Valat, 1 volume in-8. Dunod 6 »

Letres à J. St. Mill, 1 volume in-8 6 »

Testament et correspondances, 1 volume in-8 (épuisé). 6 »

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

AVIS DES ÉDITEURS

Cette appréciation de la Révolution française est le résumé de conférences faites par M. Pierre Laffitte à la Bibliothèque populaire de Montrouge (XIV^e arrondissement de Paris).

C'est la théorie même d'Auguste Comte (1), augmentée des développements qu'y a apportés M. Laffitte dans ses cours sur l'histoire générale de l'Humanité (2).

Au moment où le parti de la contre-révolution soutient son effort, où l'école historique représentée par MM. Granier de Cassagnac père, Mortimer-Ternaux, Taine, etc., et continuée bien après eux, cherche encore, par des travaux opiniâtres, sinon

1. *Système de Philosophie positive*, t. VI, ch. LVI. — *Système de Politique positive*, t. III, c. VII.

2. *Institution du gouvernement révolutionnaire*. — *Appréciation systématique de la Révolution*. — *Formation du système économique de la Féodalité, et sa décomposition par l'action révolutionnaire*.



bien inspirés, à perdre d'honneur la France de 1789 et de 1793, il ne faut pas faillir à réfuter leurs conclusions.

La Révolution française, inévitable autant qu'indispensable, et, par conséquent, légitime, s'est accomplie, même dans sa phase la plus violente, d'après des tendances, par des individualités et par des procédés en tout supérieurs à ceux de la monarchie agonisante.

Autrement, elle n'aurait pu s'effectuer.

LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE

I

L'immense ébranlement que l'on désigne sous le nom de Révolution française, mais qui n'est qu'un mouvement commun, à des degrés divers, à tout l'occident de l'Europe, a été déterminé par le progrès naturel de la civilisation amenant cette société, vers la fin du XVIII^e siècle et en conséquence de la philosophie de cette époque, au passage difficile d'un état social moins avancé à un état supérieur, de l'état théologique et militaire à l'état scientifique-industriel.

Car les deux groupes philosophiques secondaires qui caractérisent ordinairement ce grand siècle, l'école de Voltaire et celle de Rousseau, attaquant l'un l'autel, l'autre le trône, tendaient, comme la principale école, celle de Diderot et des Encyclopédistes, au renversement de l'ancien régime ; quoique seul le groupe constructeur voulût systématiquement réorganiser sans dieu ni roi, et fonder un état social où la science et l'industrie remplaceraient la théologie et la guerre.

La grande école philosophique du XVIII^e siècle, avec



Diderot pour principal représentant en France, comprenait : *le groupe cosmologiste* : Clairaut, d'Alembert, Monge, Lagrange, Laplace, Lavoisier, Guyton de Morveau, Berthollet, Vicq-d'Azir, Buffon, Lamarck, etc., qui avaient mené loin déjà la philosophie naturelle, l'étude scientifique du monde ; *le groupe sociologiste* : Montesquieu, Turgot, Condorcet, Quesnay, Gournay, Mirabeau le père, etc., qui avaient définitivement abordé la science politique ; *le groupe moraliste* : Diderot, d'Holbach, Georges Leroy, de Brosse, etc., qui s'étaient plus spécialement pris à la science de l'homme.

Cette immortelle phalange de savants et de penseurs était loin, du reste, d'être bornée à la France ; pour ne citer que les plus illustres parmi ceux qui s'y rattachaient immédiatement en Occident, nous rappellerons les noms de Beccaria, Kant, et surtout celui de David Hume, génie profond et universel, qui, comme Diderot, se livra aux plus fortes spéculations sur la politique, sur la philosophie et sur la morale (1).

Mais la disproportion spontanée et en quelque sorte fatale (vu la difficulté inégale des deux efforts) entre la vitesse du mouvement de décomposition de l'ancien régime et de recomposition du régime nouveau, fit qu'à ce moment l'ébranlement occidental ne pouvait amener qu'une *crise sociale*, c'est-à-dire une *aspiration avortée* vers l'état de civilisation supérieur, portant le coup décisif au régime antérieur, et posant, *sans le résoudre*, le problème de la réorganisation actuelle.

Tel est, en effet, le caractère de cette grande période

1. Ce caractère d'occidentalité s'affirma officiellement, en septembre 1792, par la nomination d'étrangers à la Convention nationale : le baron de Cloots, Thomas Payne, Priestley et plus tard Adam Lux.

historique ; telle est aussi la cause principale de la direction vicieuse qu'a suivie la Révolution et du résultat incomplet qu'elle a obtenu, son principe, ou la destruction de l'ordre ancien, et son but, ou la reconstruction de l'ordre moderne, étant en discordance radicale de tendances et de moyens, à cause de cette préparation trop inégale des deux opérations.

Quoi qu'il en soit, dès 1789 la crise était aussi indispensable qu'inévitable, bien que la réorganisation ne fût point prête.

Elle pouvait seule dévoiler assez la caducité sociale irrémédiable d'où elle résultait, surtout caractérisée par la décadence et le discrédit croissants de la royauté et de ses principaux organes administratifs et militaires ; caducité encore assez dissimulée, cependant, pour permettre au système de durer quelque temps et de retarder la marche de la société.

Elle était aussi seule capable de faire apprécier l'essor des éléments sociaux qui sont le fondement nécessaire du nouveau régime, les savants, les artistes et les industriels, alors concentrés dans le tiers état, comme les nobles et les prêtres étaient la base de l'ancien régime.

Seule, encore, elle pouvait mettre en lumière l'impuissance des principes critiques pour réorganiser la société, et faire sentir la nécessité d'une nouvelle élaboration, organique et positive, de la philosophie politique ; permettre à l'esprit directeur que ferait surgir la situation, de construire la conception de l'ordre nouveau ; donner au public l'émancipation nécessaire pour qu'il puisse comprendre et suivre la rénovation.

Enfin, la crise était inévitable, parce que l'ancien régime dévorait, à proprement parler, la société actuelle, qui ne pouvait plus l'entretenir et le supporter. A elle

seule la Cour absorbait chaque année les deux tiers des impôts.

Mais, quoique le besoin de réformes fût alors commun à tout l'Occident, c'est-à-dire aux grandes nations associées depuis Charlemagne dans l'œuvre de la civilisation générale, France, Italie, Espagne, Angleterre, Allemagne, comme le prouvent les efforts des Pombal, des Campomanès, des d'Aranda, des Joseph II, et surtout du grand Frédéric : c'est en France qu'il s'était caractérisé, et que le double mouvement de décomposition du régime ancien, ou d'émancipation théologique et politique, et de recomposition du régime nouveau, c'est-à-dire du développement simultané de l'industrie, de la science et de la philosophie, était le plus avancé; c'est pourquoi elle devait avoir l'initiative de la crise, ou de la Révolution.

Tout l'indiquait : et la mémorable expulsion des Jésuites, en 1764, sous Louis XV, par cette royauté même qu'ils voulaient rétablir dans son ancienne suprématie; et l'avortement de la grande tentative faite par Turgot, de 1774 à 1776, qui indiquait assez la nécessité d'une énergique intervention nationale contre les abus monstrueux désormais inhérents à la politique rétrograde; et la guerre d'Amérique, qui témoignait hautement de l'universelle disposition des esprits français envers l'ébranlement décisif.

Amenée par l'irrévocable décomposition de l'ancien régime, la Révolution se présenta donc, dès son début, comme étant surtout destinée à opérer une régénération directe de la société occidentale, idées, mœurs, institutions, d'abord et surtout en France; régénération pour laquelle la destruction, quelque indispensable qu'elle fût encore, n'était cependant qu'un préambule secondaire.

Or, comme nous l'avons déjà fait pressentir, la doctrine

organique nécessaire pour assigner le véritable caractère de cette reconstruction n'étant alors ni constituée, ni répandue, la philosophie négative, ou révolutionnaire, élaborée dans les trois siècles précédents, se présentait seule pour diriger le mouvement, et l'on peut juger par avance de son insuffisance à cet égard, puisqu'elle ne savait que pousser à énerver et à atténuer de plus en plus les anciennes autorités, soit à considérer comme étant la solution définitive du problème social actuel d'apporter à leur action des restrictions de plus en plus accusées, sans prétendre aucunement à les remplacer définitivement elles-mêmes par les éléments de l'ordre nouveau, c'est-à-dire par un système philosophique et politique où les savants et les industriels, en vertu d'idées positives et de dispositions sympathiques et pacifiques à eux propres, auraient la direction de la société ; système qui supposait nécessairement la substitution de la république à la royauté.

L'inévitable ascendant de la doctrine critique devait donc assurer, pendant la grande crise, la prépondérance sociale aux métaphysiciens et aux légistes (et, parmi ceux-ci, non plus aux juges, définitivement incorporés à l'ancien régime, mais aux avocats), enfin aux publicistes et aux littérateurs capables de propager par la parole et par le livre ou le journal les conceptions des penseurs révolutionnaires.

Mais avant d'apprécier dans son ensemble cette Révolution, dont nous venons d'indiquer le caractère général, le siège principal et les agents spéciaux, nous devons revenir en arrière et dire quelques mots de la grande tentative de réformation gouvernementale dont nous avons déjà parlé.



II

On peut concevoir, en supposant à la nature humaine plus de force mentale et morale qu'elle n'en a effectivement, et à la conduite des événements politiques plus de prévoyance et d'esprit de suite qu'elle n'en affecte d'ordinaire, que la Révolution française aurait pu s'opérer systématiquement, *par en haut*, c'est-à-dire d'après l'effort d'un gouvernement suffisamment éclairé et dévoué au bien public.

Cette hypothèse est d'autant plus légitime qu'elle aurait précisément pu se réaliser si, par exemple, le grand Frédéric avait surgi à la place de Louis XVI, ou si celui-ci, seulement, avait été capable, comme Louis XIII avec Richelieu, de subir l'ascendant du ministre si parfaitement apte à comprendre la nature, l'étendue et l'exécution de l'indispensable régénération de l'empire.

Nous parlons de Turgot, homme d'Etat véritable, qui se trouva effectivement investi de la puissance ministérielle, mais à qui l'indispensable adhésion du roi fit définitivement défaut.

La solution, dans le cas hypothétique que nous considérons, si éminemment favorable au succès de la Révolution, aurait consisté dans l'avènement au trône de France d'un roi qui, spontanément ou sous l'influence de son premier ministre, aurait sciemment et volontairement transformé la prépotence monarchique, la dictature rétrograde des Louis XIV et des Louis XV, en une dictature progressive, c'est-à-dire en une présidence républicaine caractérisée par l'institution de l'*hérédité sociocratique* (ou choix de son successeur par le chef du pouvoir lui-même, d'après la considération du mérite), combinée

avec le maintien de l'ordre matériel et le respect de la liberté spirituelle, et s'appuyant, pour gouverner, sur les éléments de la nouvelle société, sur les industriels, sur les philosophes et sur les savants, principalement sur la grande école des Physiocrates et des Encyclopédistes.

M. Mignet a certainement eu le sentiment de cette éventualité historique lorsqu'il a écrit, en parlant de Louis XVI :

« Il aurait pu, de cette manière, restaurer son pouvoir, et se garantir des excès d'une révolution, *en l'opérant lui-même. Si, prenant l'initiative des changements, il avait fixé avec fermeté, mais avec justice, le nouvel ordre des choses* ; si, réalisant les vœux de la France, il eût déterminé les droits des citoyens, les attributions des Etats généraux, les limites de la royauté ; s'il eût renoncé à l'arbitraire pour lui, à l'inégalité pour la noblesse, aux privilèges pour les corps ; enfin, s'il eût accompli toutes les réformes qui étaient réclamées par l'opinion, et qui furent exécutées par l'Assemblée constituante, cette résolution aurait prévenu les funestes dissensions qui éclatèrent plus tard (1). »

Turgot se proposait, en effet, et proposa au roi : *sous le rapport économique*, sans banqueroute, sans augmentation d'impôts, sans emprunt, et seulement en accroissant la production, la richesse nationale, et en diminuant les dépenses de la Cour, en adoptant l'économie et l'égalisation des charges publiques, d'arriver à l'équilibre du budget et à l'extinction de la dette, par la suppression des corvées, des jurandes et des maîtrises, soit par l'établissement de la liberté du commerce et de l'industrie ; *en politique*, d'écartier toutes les difficultés provenues de l'arbitraire et du despotisme de l'ancien régime, par l'éta-

1. *Histoire de la Révolution française*, t. I.

10 août au 16 germinal an II (mort de Danton), qui constitue la période décisive et caractéristique ; la dernière, d'avril 1794 à 1815, de l'avènement officiel de Robespierre à la chute de Napoléon I^{er}, phase essentiellement rétrograde, qui consomme *l'avortement de la Révolution* ; la France étant restée depuis dans un *statu quo* caractérisé par des alternatives d'anarchie et de rétrogradation.

Préparés par les cinq siècles d'évolution antérieure, l'Occident et surtout la France étaient mûrs pour cette grande transformation, mais il fallait une occasion pour commencer le mouvement, ce fut la convocation des Etats généraux, presque universellement demandés, et dont la royauté prit forcément l'initiative.

On sait au milieu de quels enthousiasmes et de quelles espérances les députés du Tiers furent choisis.

Cette élection, vraiment solennelle, était du reste facile.

Dans une génération instruite et élevée par la philosophie du xviii^e siècle, pleine de lumières et de sentiments généreux, d'intentions pures et de désirs du bien public, dans cette partie de la population qui était bien réellement l'élite de la nation, les électeurs du deuxième degré n'avaient qu'à prendre pour ainsi dire au hasard, avec la certitude de bien tomber.

Aussi la Constituante, qui dura du 5 mai 1789 au 30 septembre 1791, eut-elle pour se diriger et se faire entendre des individualités de la plus haute distinction.

D'abord, un homme d'une force incontestable en politique, sinon tout à fait un homme d'Etat, l'abbé Sieyès, le père de la Constitution de 91, esprit très éclairé, déjà consacré par la popularité d'un écrit justement célèbre. Il exerça la plus grande influence sur les discussions de

l'Assemblée, sur les travaux de ses comités, et doit être considéré comme son véritable chef. Ensuite elle eut un grand orateur, un porte-voix illustre, quoique non pas un politique réel et honorable, Mirabeau, esprit aussi brillant que peu profond, nature puissante, mais astucieuse et corrompue ! Elle eut un homme d'épée : Lafayette. Enfin elle compta beaucoup d'autres capacités dans l'ordre législatif, administratif et politique, les Bailly, les Duport, les Lameth, les Barnave, les Chapelier, les d'André, les Thouret, les Desmeûnier, etc..

Néanmoins, en dépit de son ardente aspiration vers une régénération totale de la société française, malgré la vigueur avec laquelle elle procéda au déblaiement des institutions de l'ancien régime, elle crut que la conservation de la royauté était nécessaire, compatible avec la réforme qu'elle poursuivait, et qu'il était suffisant de la restreindre et de l'énerver.

C'est cette illusion inouïe qui donna à toute cette phase de la Révolution son caractère incomplet et préliminaire, malgré les résultats considérables qu'elle obtint, *mais qui fussent devenus eux-mêmes incertains, sans l'effort décisif effectué dans la phase suivante par la Convention.*

La première Assemblée nationale française dut donc constamment s'efforcer d'établir chez nous, malgré la différence profonde des antécédents historiques et des dispositions actuelles, la constitution anglaise, en prenant notre haute bourgeoisie et l'Eglise gallicane à la place de l'aristocratie et du protestantisme britanniques, pour y faire contre-poids, soi-disant, à la royauté.

De là cette fatale détermination qui amena la *Constitution civile du clergé* et la séparation croissante des chefs industriels et des masses ouvrières placées sous leur patronat et associées à leurs travaux, afin d'unir de plus

en plus, selon l'esprit anglais, les riches aux classes aristocratiques et rétrogrades.

On sait quelle funeste influence cette double mesure exerça dès lors et depuis sur la marche de la Révolution !

L'implantation de la constitution d'Angleterre en France était profondément irrationnelle, un tel type politique s'étant développé d'après des conditions toutes particulières à ce pays et ne pouvant convenir au nôtre, dont les antécédents historiques étaient absolument différents. Car, au lieu de descendre, comme on l'a tant de fois prétendu, de l'antique régime saxon, le système anglais repose tout entier sur la prépondérance d'un élément social dominateur, l'*aristocratie*, que la royauté avait, au contraire, entièrement abaissé et subordonné chez nous, et que la Révolution ne voulait ni ne devait relever. La Constituante elle-même, en repoussant le vote par ordre, avait supprimé toute distinction entre la noblesse et le tiers état, anéanti le principe de la pairie et ôté toute analogie entre les formes des gouvernements anglais et français.

D'autre part, l'Assemblée constituante française, d'après sa foi entière aux principes négatifs, à la doctrine révolutionnaire, qui poussaient fatalement à restreindre à l'infini le pouvoir central, le gouvernement, pour exalter et rendre absolument indépendantes les forces locales, surtout les municipalités, l'Assemblée, disons-nous, tout en s'abstenant d'abolir la royauté, et quoiqu'en améliorant beaucoup la situation administrative sous tous les rapports secondaires, procéda à une sorte de désorganisation politique du pays, où les districts devenaient autant de petites républiques (1).

1. *District*, subdivision territoriale et administrative créée par la loi du 28 juin 1790.

Or, il est aisé de concevoir quelles difficultés cette situation pouvait apporter, à l'intérieur, à l'accomplissement de la régénération nationale elle-même, si la passion du moment, l'obéissance aux lois, venait à se ralentir ou à changer d'objet, et, au dehors, à la défense et au maintien de l'intégrité du foyer de la Révolution ; enfin, quelle force disponible elle offrait à la royauté, toujours présente et s'acharnant à reconquérir son ancien ascendant.

Auguste Comte a laissé sur la Constituante un jugement que nous devons en partie rapporter ici, pour compléter ce qui précède :

« Dans le degré initial, dit-il, le besoin de régénération, encore trop vaguement ressenti, semble pouvoir se concilier avec une certaine conservation indéfinie du régime ancien, réduit à ses dispositions les plus fondamentales, et dégagé, autant que possible, de tous les abus secondaires.

« Quoique cette première époque soit communément jugée moins métaphysique que la seconde (celle de la Convention), les illusions politiques y étaient cependant bien plus profondes, d'après une tendance absolue aux combinaisons les plus contradictoires.

« On y était certainement plus éloigné d'aucune saine appréciation générale de la situation sociale ; l'absence de toute doctrine réelle y conduisait davantage à l'intime confusion du gouvernement moral avec le gouvernement politique (1) ; par suite, enfin, un irrationnel esprit réglementaire y obtenait une extension plus arbitraire,

1. Cette condition particulière, si dangereuse pour la liberté et si favorable au despotisme, fut le propre de la rétrogradation accomplie par Robespierre après la mort de Danton. — Voir *Le pontificat de Robespierre*, par M. J.-B. Foucart, dans la *Politique positive* (Revue occidentale) ; E. Leroux, Paris, 1872-1873.

et y conduisait à de plus complètes déceptions sur l'éternelle durée des institutions les moins stables; en un mot, jamais position aussi provisoire n'a pu paraître aussi définitive.

« Suivant notre théorie historique, en vertu de l'entière condensation antérieure des divers éléments du régime ancien autour de la royauté, il est clair que l'effort primordial de la Révolution française pour quitter irrévocablement l'antique organisation devait nécessairement consister dans la *lutte directe de la puissance populaire contre le pouvoir royal*, dont la prépondérance caractérisait seule un tel système depuis la fin de la seconde phase moderne. Or, quoique cette époque préliminaire n'ait pu avoir, en effet, d'autre destination politique que d'amener graduellement l'élimination prochaine de la royauté, que les plus hardis novateurs n'auraient d'abord osé concevoir, il est remarquable que la métaphysique constitutionnelle rêvait alors, au contraire, l'*indissoluble union du principe monarchique avec l'ascendant populaire*, comme celle de la constitution catholique avec l'émancipation mentale (1). »

IV

Cette incontestable appréciation générale ne saurait, du reste, empêcher de reconnaître les pas accomplis par l'Assemblée constituante sur le chemin de la Révolution, conformément aux vœux unanimes exprimés dans les cahiers du tiers état avant les élections, vœux qui peuvent se résumer ainsi : la souveraineté réside dans le peuple et ne peut s'exercer que par la représentation

1. *Système de Philosophie positive*, t. VI.

nationale d'accord avec le roi. Il faut une Constitution, des lois, qu'ont seuls le droit de faire les États généraux, comme de voter l'impôt et de contrôler les dépenses. Les agents du Pouvoir exécutif doivent être responsables, les privilèges de la noblesse et du clergé abolis, le servage supprimé, tous les citoyens admis aux emplois. Le culte et la presse doivent être libres. Il faut réformer la procédure, adoucir les lois pénales, supprimer toute juridiction exceptionnelle. L'industrie et le commerce seront entièrement libres aussi.

Pour diriger la Révolution, non seulement dans sa partie positive ou de réorganisation, mais même dans sa partie négative, ou destructrice, il aurait fallu, avons-nous dit, une théorie, une vue générale de la situation et des changements à opérer. Or, nous le répétons, la doctrine organique qui seule eût été capable de constater l'état réel des choses et d'indiquer les modifications rationnelles qu'il fallait y apporter, n'était pas prête encore ; elle n'était même arrêtée que sur des points spéciaux, quoique fondamentaux, comme les sciences physiques préliminaires et les éléments des conditions matérielles de la vie sociale ; c'était là une base, il est vrai, mais par trop incomplète, et qui ne pouvait évidemment fournir les formules générales indispensables pour conduire à bien une pareille entreprise.

L'Assemblée fut donc réduite à adopter et appliquer la doctrine métaphysique formulée par Jean-Jacques Rousseau dans son *Contrat social*, et qui avait inspiré la rédaction des Cahiers ; doctrine très propre à servir de guide pour détruire l'ancien régime, mais non pour réorganiser la société.

Cette philosophie était composée, en substance, des principes suivants : liberté d'examen ou de conscience ;

égalité des individus ; souveraineté du peuple opposée au droit divin des rois ; indépendance des peuples.

Tel est le système d'idées générales qui détermina la marche politique de la France à ce moment et depuis.

On peut dire, en effet, que toutes les réformes, de 1789 jusqu'à 1794, furent inspirées par un principe unique : la souveraineté effective et réelle de la nation, ayant pour sanction le droit à l'insurrection, inscrit dans la *Déclaration des droits de l'Homme*.

En conséquence, le 17 juin 1789, les députés du tiers état se constituèrent en Assemblée nationale et confirmèrent cet acte solennel, le 20 du même mois, par le serment du Jeu de Paume ; s'attribuant le pouvoir législatif et subordonnant, en principe, la royauté, bientôt presque annulée, en fait, par les insurrections décisives de Paris au 14 juillet et aux 5 et 6 octobre de la même année.

C'est presque immédiatement après que l'Assemblée proclama le principe du droit politique nouveau, la souveraineté, l'unité et la permanence du Corps législatif, avec défense au roi de pouvoir le dissoudre, ni prendre l'initiative des lois. Elle ne lui laissait que le *veto* suspensif (du 9 au 15 septembre 1789).

Avant, elle avait aboli les droits féodaux, les servitudes personnelles, les dîmes, les privilèges de corps et de provinces, les justices seigneuriales, la vénalité des offices de judicature, les immunités pécuniaires et l'inégalité des impôts, les jurandes et les maîtrises, les barrières intérieures ou douanes de province à province, etc. C'est-à-dire qu'elle avait établi la liberté du commerce et de l'industrie, l'égalité de l'impôt et des successions, etc. (décret du 11 août 1789).

Elle prit aussi des mesures financières décisives : 1° em-

prunt de 80 millions à la caisse d'escompte; 2° aliénation immédiate des domaines royaux et d'une partie des biens ecclésiastiques, afin de réaliser 400 millions; 3° création de 400 millions de mandats négociables, sous le nom *d'assignats*; 4° création d'une caisse de l'Extraordinaire, pour la liquidation de la dette publique.

Elle réforma dans le même esprit les lois civiles et criminelles, abolit la torture, introduisit l'égalité dans l'application des peines et rendit la magistrature élective (du 24 mars au 7 juillet 1790). Elle institua le jury, supprima les Parlements, les ordres civils et religieux, les titres honorifiques. Enfin, elle réforma aussi l'armée dans le sens populaire et national (28 février 1790).

Mais par une contradiction explicable du reste, elle établit un système électoral à deux degrés, d'après une condition de cens très modique (décret du 28 octobre 1789), et institua d'une manière analogue le recrutement et la formation de la garde nationale.

Elle décomposa la France en communes, districts et départements, avec unité de monnaies, de poids et de mesures : acte éminemment révolutionnaire, qui remplaçait toute l'ancienne organisation catholique, féodale et monarchique en paroisses, comtés, duchés et provinces (18 et 19 novembre 1789, 15 janvier 1790).

Elle décréta la reprise par l'État de tous les biens fonds et revenus de l'Église, moyennant un traitement fixe et proportionné affecté à ses différents membres (2 et 27 novembre 1789); enfin on vota, le 12 juillet 1790 les derniers articles de la constitution civile du clergé : décision capitale, qui, à part le grave inconvénient général que nous avons précédemment signalé (consistant à faire reconnaître une sorte de religion d'État, en n'évitant pas, toutefois, de molester les consciences catholi-

ques), attaquait dans son assise fondamentale un des éléments essentiels de l'ancien régime, un des ordres prépondérants les plus redoutables pour la Révolution, et le subordonnait matériellement à l'autorité civile. L'immense opération de l'affectation à l'État des biens ecclésiastiques (plus de deux milliards), permit, en outre, d'éviter la banqueroute, et assura, au moyen des *assignats*, les finances du nouveau régime.

Donnant un exemple qui fut suivi par la nation presque entière, à ce moment, l'Assemblée constituante, suivant une remarque vraie, « n'eut qu'une passion, celle de la loi (1) ». Si son œuvre politique, l'institution de la monarchie constitutionnelle, à laquelle elle assignait une éternelle durée, fut aussi éphémère, c'est qu'elle s'était profondément abusée, nous l'avons dit précédemment, sur la condition la plus essentielle de la Révolution et sur son besoin le plus fondamental et le plus imprescriptible : l'abolition de la royauté et l'avènement de la République.

C'est cette double contradiction de la proclamation de la souveraineté nationale et de la conservation simultanée de la monarchie, ainsi que de l'exclusion du peuple lui-même du gouvernement de l'État par le suffrage à deux degrés, qui explique la fragilité de son œuvre.

V

Entre la Constituante et la Convention, il y a l'action intermédiaire de l'Assemblée législative, qui, en défendant le nouvel ordre de choses contre ses ennemis, accentua encore le mouvement révolutionnaire et assista, sans l'empêcher, au renversement de la monarchie, imposé et

1. Mignet. *Histoire de la Révolution française*.

effectué par Paris, sur la demande et à l'instigation des départements. En effet, dans la discussion sur la mise en accusation de Lafayette (8 août 1792), la Législative ayant repoussé la proposition par 406 voix contre 224, sur 630 votants, il est bien certain que sans l'insurrection de la capitale elle n'aurait jamais consenti à la déchéance du roi.

Avant de clore sa session, la Constituante avait décrété, sur la motion de Robespierre, qu'aucun de ses membres ne pourrait faire partie de l'Assemblée qui allait lui succéder.

Cette mesure, assez injustifiable en soi, était cependant opportune au point de vue révolutionnaire, car elle ne pouvait manquer d'introduire à la Législative des hommes nouveaux et nécessairement plus avancés, plus fermes que les constituants.

Ces hommes nouveaux, sous la qualification générale de Girondins, devaient aussitôt se trouver en face d'un parti très dangereux, celui des constitutionnels, ou Feuillants, dirigé, hors de l'Assemblée, par d'anciens députés, Adrien Duport, Barnave, les Lameth, etc. Il préconisait l'expectation, par respect pour la loi, en face des menées évidentes des ennemis intérieurs et extérieurs de la Révolution, émigrés, coalisés, prêtres réfractaires et courtisans, sans parler des ministres et de la famille royale.

Cette division caractéristique, si fortement accusée au sein de l'Assemblée législative, existait naturellement aussi dans la nation elle-même, et s'y trouvait encore aggravée par l'hostilité et le machiavélisme de la Cour, ralliant autour d'elle toutes les forces contre-révolutionnaires et se montrant chaque jour plus hostile envers l'ordre nouveau, de manière à mettre finalement hors de doute la nécessité de l'abolition de la royauté.

•

Le danger était encore augmenté par la récente organisation administrative de la France, qui, d'après le développement extrême des pouvoirs locaux et leur indépendance à l'égard du centre politique, ou du gouvernement, c'est-à-dire du Ministère et de l'Assemblée elle-même, donnait une trop grande force à l'aristocratie et au clergé, toujours très influents dans les campagnes. Pour en avoir une idée exacte, il est bon de se rappeler qu'au mois de septembre 1792, au Conseil exécutif, dans une discussion mémorable, un des membres principaux, Danton, avait été amené à faire cette déclaration à ses collègues :

« Le 10 août a divisé la France en deux partis, dont l'un est attaché à la royauté et l'autre veut la République. Celui-ci, *dont vous ne pouvez vous dissimuler l'extrême minorité dans l'Etat, est le seul sur lequel vous puissiez compter pour combattre* (1). »

Toutefois, à côté de cet inconvénient, le régime issu de la Constitution de 1791 présentait une utilité indispensable à l'action révolutionnaire : c'était de tenir toute la population en haleine et d'appeler chacun à prendre part à la lutte. Aussi, le rôle de l'opinion publique, exprimée dans les réunions politiques surtout, était-il des plus considérables en ce temps : le club des Cordeliers exerçait une influence réelle à Paris, et celui des Jacobins possédait en France une action pour ainsi dire universelle. Le club des Feuillants leur était opposé, et ralliait les efforts de tous les soi-disant modérés. Les

1. Ce fait capital, indiscutable, persista bien longtemps chez nous, si tant est qu'il n'y soit plus à l'état de réalité, et doit toujours être pris en considération dans le cours de cette histoire, quand on veut juger de l'opportunité de la légalité constitutionnelle, et du péril qu'offrait l'exercice du suffrage universel à ce moment.

assemblées administratives de sections, de districts, rivalisaient, sous ce rapport, avec les sociétés populaires.

C'est à ce moment que Danton, qui devait prendre une attitude si prépondérante pendant la période décisive de la Révolution, sut exercer déjà sur les districts parisiens, principalement sur celui des Cordeliers, où il résidait, et sur ceux des Enfants-Trouvés (Saint-Antoine) et des Gobelins (Saint-Marceau), où il avait des relations intimes, une influence active comme président de son district que l'on appelait *la république des Cordeliers*, et comme membre de la mairie, ou du pouvoir exécutif de la Commune de Paris.

Ses efforts portèrent surtout alors sur le ralliement des forces révolutionnaires effectives, sur le groupement des éléments d'action, contre Lafayette et Bailly, contre les Feuillants, et, de plus en plus, contre la royauté. *Le parti du Champ de Mars*, ou de la déchéance du roi, dont il était l'âme, était bien réellement le parti de la République, qu'il préparait effectivement (1).

Aussi les Girondins n'eurent-ils qu'à consacrer la défaite du parti monarchique constitutionnel, lorsqu'ils arrivèrent à l'Assemblée législative. Sa déchéance et celle de la Constituante elle-même avaient été consommées dès avant qu'ils ne surgissent, par la force des choses, par l'effort de Danton et de ses amis, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine, Chaumette, Dubois de Crancé, Robespierre, Marat, etc. ; c'est après la fuite de Varennes que le président des Cordeliers leur avait porté les derniers coups.

Quant à l'Assemblée législative, d'après le caractère

1. Mignet, *Révolution française*. — Danton, *homme d'Etat*, par le docteur Robinet, in-8°, Paris, 1889. — Danton à la Sorbonne, par le même, in *Revue occidentale* du 1^{er} mai 1893 (xvi^e année, n° 3).

général que nous lui avons reconnu, les mesures politiques et même financières qu'elle fut amenée à prendre furent presque toutes des mesures défensives du nouvel ordre de choses, constamment attaqué et miné par l'effort des contre-révolutionnaires; et si ces déterminations urgentes, provoquées par le sentiment et l'évidence du péril, manquèrent trop souvent de vigueur, ce fut encore parce qu'elle entendait aussi reculer devant cette nécessité inéludable : la suppression de la royauté.

Parmi ces mesures, nous devons signaler les décrets d'accusation rendus contre les frères du roi, *Monsieur*, comte de Provence, et le comte d'Artois, chefs de l'émigration et inspirateurs de la coalition contre la France, le 1^{er} janvier 1792; déclarés déchus de la régence le 19 mars suivant, et privés des droits et du titre de citoyens français le 17 juin; puis les mesures contre tous les émigrés, les 6 février et 30 mai, et contre les prêtres réfractaires, le 26 mai, avec séquestre des biens de tous les condamnés de ces diverses catégories; contre la reine et contre le *comité autrichien*, les 23 mai et 4 juin; enfin le projet d'*interpellation nationale* à faire au roi lui-même sur l'hypocrisie et la perfidie de sa politique, proposé aux Jacobins de Paris dès le 14 mars 1792; les mesures contre le *veto* et la sanction royale à propos du refus d'autoriser le décret contre les prêtres non assermentés, et celui pour l'établissement d'un camp de défense, sous Paris, 19 et 25 juin; le décret de licenciement de la nouvelle garde du roi, 25 mai, etc., etc.

Cependant, la coalition, excitée par les frères du roi et par les émigrés, appelée en secret par la Cour et par Louis lui-même, concentrait ses forces sur nos frontières et menaçait de plus en plus la France.

Il était urgent de songer à la défense.

Ce fut l'honneur de l'Assemblée législative, sous l'impulsion des Girondins qui y constituaient le parti de la guerre, d'avoir reconnu cette nécessité et d'y avoir satisfait.

L'*ultimatum* absolument inacceptable de l'empereur d'Allemagne François II (avril 1792), et les préparatifs certains, publics, de la coalition européenne, montraient assez que la guerre était imminente, inévitable.

Les Girondins en prirent donc l'initiative avec ardeur et fermeté, et ils eurent à combattre, aux Jacobins, l'opposition tout à fait impolitique de Robespierre; opposition qui ne pouvait guère s'expliquer que par l'esprit de rivalité. Quoique la Cour, pour de toutes autres raisons que celles des Girondins et des patriotes, se fût elle-même déclarée pour la guerre, c'était le bon parti; il fallait le suivre.

Au dehors, Louis XVI, la reine et leur entourage conspiraient avec l'étranger; au dedans, ils désorganisaient la défense par l'ineptie et l'incurie préméditées, voulues, des ministres, de ceux de la guerre, des affaires étrangères et de la marine en particulier. Ils étaient secondés dans leur trahison par le parti constitutionnel, par les Feuillants, sans en excepter Lafayette, qui exerçait un commandement général à notre frontière du Nord.

Bien que davantage énervée encore par la politique et les mesures de l'Assemblée législative, la royauté résistait donc sans relâche. Tant qu'elle n'était pas détruite, elle pouvait, de concert avec les prêtres et les nobles, et de connivence avec la coalition, reprendre ce qu'elle avait perdu, et ne comptait plus, en effet, l'obtenir que par l'invasion étrangère.

Le 27 juillet 1790 le député Dubois de Crancé informait l'Assemblée nationale que l'on dégarnissait nos

places frontières de leurs moyens de défense et que le gouvernement avait laissé les troupes autrichiennes traverser notre territoire.

Dans le même temps, Louis XVI confiait au baron de Breteuil, émigré à Hambourg, une mission secrète auprès des Cours du Nord, pour les faire entrer dans une coalition des monarchies européennes ayant pour but de rétablir la royauté française sur ses anciennes bases ; *et le baron continuait ses négociations après que Louis eût accepté la Constitution!* Celui-ci, du reste, à la fin de cette année 1790, écrivait lui-même au roi de Prusse : « Je réclame votre intérêt avec confiance..... je viens de m'adresser à l'empereur, à l'impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de Suède, et je leur présente l'idée d'un congrès des principales puissances de l'Europe, appuyé d'une force armée, comme la meilleure mesure pour arrêter les factieux, donner le moyen de rétablir un ordre de choses plus durable et empêcher que le mal qui nous travaille puisse gagner les autres Etats de l'Europe. J'espère que Votre Majesté approuvera mes idées *et me gardera le secret le plus absolu* ».

Dès le mois de mai 1791 Louis s'entendait secrètement avec l'Autriche contre la France, par l'entremise du comte de Durfort (conférence de Mantoue); au mois de juillet suivant, le comte de Provence, Monsieur, quittait la France avec les pouvoirs du roi, en qualité de régent, pour traiter avec l'étranger ; au mois d'août 1791, à Piltz, le comte d'Artois traitait aussi, du consentement du roi, avec l'empereur d'Autriche, pour l'invasion de la France, et de Breteuil essayait de régler avec Leurs Majestés prussienne et autrichienne, d'après les ordres de Sa Majesté française, le rôle des émigrés dans la guerre prochaine ; enfin, en 1792, Louis lui-même encou-

rageait et appelait les coalisés, d'accord avec ce *comité autrichien* de Paris qui le circonvenait, et se composait de la reine, du comte Mercy-d'Argentau, ambassadeur d'Autriche à Paris, du comte de Montmorin-Saint-Hérem, ancien ministre des affaires étrangères, du comte de Lamarck, l'ami le plus intime de Mirabeau, du comte de Fersen, noble suédois, du baron de Breteuil, du marquis de Bouillé et de l'abbé de Vermond en sous-ordre, etc. Une mission secrète accréditait Mallet-Dupan auprès des coalisés pour prendre toutes les mesures relatives à l'invasion (juin 1792). Enfin le roi refusait, même après le 20 juin, d'accéder aux projets de réaction des Feuillants et de Lafayette, qui voulaient tenter la contre-révolution à main armée, parce qu'il préférait être sauvé et rétabli par les forces étrangères. — On se rappelle les discours de Vergniaud et de Brissot dénonçant sa trahison et appelant sa déchéance. — Et, en août 1792, le manifeste de Brunswick, inspiré et revu par lui-même !... Il en avait arrêté tous les points, relu le manuscrit et aggravé le texte.

Sincèrement et irrévocablement rétrograde et catholique, la royauté, en France, était devenue absolument aveugle, incapable d'entrevoir jusqu'aux conditions de son salut.

Force était de la supprimer...

Or, l'Assemblée ne le voulait pas ; seule, une insurrection le pouvait.

VI

Elle eut lieu le 10 août 1792, et fut victorieuse ; elle fut légitime aussi, puisqu'elle se trouvait d'accord avec l'ensemble des nécessités sociales du moment.

Dans le cours des événements politiques, lorsqu'une organisation temporaire a rendu tous les services dont elle était susceptible (et dès avant 1789 la royauté française était dans ce cas), lorsqu'elle abuse, opprime et devient un obstacle définitif à l'existence régulière et au développement d'une nation (comme cela était, en réalité, chez nous, depuis la seconde moitié du règne de Louis XIV), l'opposition à un pareil régime, l'insurrection même, sont nécessaires, et celle-ci peut être tout aussi légitime que le coup d'Etat.

Ce dernier, en général, est effectué par le gouvernement lui-même, ou par l'un des pouvoirs qui le constituent ; l'autre est opérée par la partie la plus active des gouvernés, soulevée contre les gouvernants. Tel est leur signe différentiel.

Mais insurrection et coup d'Etat ont un caractère commun fondamental : c'est la violation et le renversement par la force, en cas de succès, de l'organisation légale.

Partout, *la légalité*, ou l'ordre artificiel, constitue le complément nécessaire de l'organisation spontanée, ou naturelle ; c'est la formulation des prescriptions publiques qui sont obligatoires, sous des peines déterminées, d'après les principes sur lesquels repose la société correspondante.

Un coup d'Etat, ou une insurrection, est donc légitime lorsque la légalité n'étant plus en rapport avec l'état spontané et le développement naturel de la société, menace l'intérêt public.

Il en était ainsi au 14 juillet 1789, au 10 août principalement ; c'est pourquoi ces journées furent si grandes et si pleinement légitimes ! Car sans elles l'œuvre de l'Assemblée constituante elle-même n'aurait pu ni s'accomplir, ni durer. Elles arrachèrent la France à une

légalité séculaire, il est vrai, mais caduque et condamnée, qui arrêtaient son développement naturel et menaçaient jusqu'à son existence. Un grand peuple réellement affranchi déjà par l'effet de la civilisation et par le progrès des lumières, mais encore sans droits politiques, était obligé, à cause des refus essuyés, ou par les obstacles qui lui étaient opposés par cette légalité arriérée, de les conquérir lui-même : c'est ce qu'il fit, aux dates glorieuses que nous venons de rappeler.

Mais s'ensuit-il que l'insurrection puisse être considérée d'une manière absolue, ainsi que le faisait la *Déclaration des droits* et comme l'ont admis la théorie et la pratique démocratiques, comme un procédé politique normal, d'un emploi constant et régulier, en quelque sorte officiel ? — Nous ne le pensons point.

Le trouble et les hasards qu'entraîne fatalement avec soi un semblable moyen d'amélioration sociale diminuent d'autant son efficacité et doivent le faire considérer seulement comme une réaction exceptionnelle, dont la nécessité est amenée par la force des choses, contre un mal plus grand et, autrement, irrémédiable ; comme une médication héroïque, mais offrant inévitablement un certain péril, et qui ne peut, par conséquent, entrer en ligne de compte dans une action publique normale et régulière ; enfin comme un procédé dont la nécessité incontestable peut seule fonder la légitimité.

Danton fut l'homme politique qui dirigea le coup décisif du 10 août.

Il avait déjà pris part aux journées d'octobre 1789, si importantes elles-mêmes, puisqu'elles mirent la royauté sous la garde de Paris, qu'elles faisaient ainsi, de nouveau, capitale ; et, dans une lutte non moins essentielle, quoique moins éclatante, longtemps et patiemment sou-

tenue contre les Feuillants, il était parvenu à déconsidérer et annuler le parti constitutionnel, à tenir en échec les Lafayette, les Barnave, les Lameth, les Duport, les Pastoret, les Bailly, et Mirabeau lui-même, qui prétendaient établir la prépondérance de la grande bourgeoisie sur la petite et sur le peuple proprement dit, en même temps que sur cette royauté conservée par leurs soins.

C'est lui qui organisa la prise du château (1).

C'est lui qui, en août et septembre 1792, dans l'intervalle décisif qui sépare la Législative de la Convention, au Conseil exécutif et à l'Assemblée, comme ministre et comme membre du conseil, sut diriger victorieusement la Révolution contre la coalition, à Paris, en Champagne, en Savoie et en Belgique.

Dans son compte rendu de la séance du *Club des Jacobins* du 7 novembre 1792, le *Moniteur* s'exprime ainsi :
« Il (Fabre d'Églantine) ajoute qu'il a vu, dans le jar-

1. Voir *Le Dix Août et la Symbolique positiviste*, brochure in-8°, par le Dr Robinet, et *Le Procès des Dantonistes*, par le même, un volume in-8°, Paris, 1879. Voir aussi *Danton, documents authentiques pour servir à l'histoire de la Révolution française*, par Alfred Bougeart, Paris, 1861.

L'Analyse historique la plus minutieuse confirme de tous points cette réponse du Conventionnel au Tribunal révolutionnaire :
« J'avais préparé le 10 août et je fus à Arcis, parce que Danton est bon fils, passer trois jours, faire mes adieux à ma mère et régler mes affaires ; il y a des témoins. — On m'a revu solidement. — Je ne me suis point couché. J'étais aux Cordeliers quoique substitut de la Commune. Je dis au ministre Clavières qui venait de la part de la Commune, que nous allions sonner l'insurrection. Après avoir réglé toutes les opérations et le moment de l'attaque, je me suis mis sur le lit comme un soldat, avec ordre de m'avertir. Je sortis à une heure et je fus à la Commune devenue révolutionnaire. Je fis l'arrêt de mort contre Mandat qui avait l'ordre de tirer sur le peuple. » — *Notes de Topino Lebrun*, édition Char-doillet, br. in-8°, Paris, 1875.

din du ministère des affaires étrangères, le ministre Roland pâle, abattu, la tête appuyée contre un arbre et demandant la translation de la Convention à Tours ou à Blois. L'opinant ajoute que Danton seul montra la plus grande énergie de caractère dans cette journée, que Danton ne désespéra pas du salut de la patrie ; qu'en frappant du pied la terre, il en fit sortir des milliers de soldats : et qu'il eut assez de modération pour ne pas abuser de l'espèce de dictature dont l'Assemblée nationale l'avait revêtu en décrétant que ceux qui contrariaient les opérations ministérielles seraient punis de mort (1). »

— « Vous n'ignorez pas, dit encore Danton au Conseil exécutif, à ceux de ses collègues qui voulaient fuir derrière la Loire, *que la France est dans Paris* ; si vous abandonnez la capitale à l'étranger, vous vous livrez et vous lui livrez la France, c'est dans Paris qu'il faut se maintenir par tous les moyens ; je ne puis adopter le plan qui tend à vous en éloigner..... Mon avis est que, pour déconcerter leurs mesures et arrêter l'ennemi, il faut faire peur aux royalistes..... »

Et à l'Assemblée législative : « Le canon que vous entendez n'est point le canon d'alarme ; c'est le pas de charge sur nos ennemis. Pour les vaincre, pour les atterrer, que faut-il ? de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace ! »

L'histoire atteste que, dans la bouche du formidable patriote, ce n'étaient pas là de vains mots.

La République prit donc effectivement naissance le 10 août 1792 ; voyons par quelles voies et moyens elle put se constituer et se maintenir.

1. *Histoire parlementaire*, t. XX, p. 238.

Elle n'avait plus pour souverain but, comme l'Assemblée constituante, d'établir la liberté, mais d'assurer le salut national, le maintien de la république, l'intégrité et l'indépendance de la patrie ; et son action ne devait être qu'une longue et terrible campagne contre les partis et contre l'Europe coalisée.

Une première opération indispensable, en deux actes distincts et corrélatifs, à laquelle Danton eut aussi une participation certaine, consista dans la rupture irrévocable avec l'ancien régime par la condamnation et la mise à mort du roi (janvier 1793), et dans l'élimination non moins nécessaire des éléments insuffisants, d'ailleurs purement classiques, qui énervaient le groupe républicain, les Girondins (31 mai et 2 juin de la même année).

VII

L'exécution de Louis XVI n'était pas moins légitime que politique, et pas moins opportune que nécessaire.

Il avait pactisé avec l'ennemi de la Constitution et de la France, au dehors comme au dedans. Il correspondait avec l'étranger et empêchait par tous les moyens à sa disposition l'organisation de la défense nationale afin de livrer le pays.

Cela est prouvé, aujourd'hui, malgré ses dénégations mensongères, véritablement inouïes, devant la Convention nationale, lors du procès.

Mais, dès cette époque même, les pièces trouvées dans les bureaux de l'intendant de la Liste civile, signées de sa main pour la plupart, mettaient hors de doute ses relations secrètes avec l'émigration et la coalition européenne, ses correspondances inconstitutionnelles avec les princes de sa famille et les membres les plus compromis

du clergé réfractaire, son accord intime, constant et criminel avec ses frères devenus les chefs de l'émigration, et qu'il feignait de désavouer en public, tandis qu'il les dirigeait et les poussait en secret, enfin les projets et les actes les plus décisifs contre la patrie et contre la Révolution (1).

Non content des arrangements qu'il avait pris avec les coalisés par l'intermédiaire de ses frères ou des nobles émigrés (voy. p. 40, 43), Louis XVI, *chef suprême de l'armée*, écrivait lui-même à l'empereur d'Autriche le 3 Décembre 1791, *qu'il ne comptait plus, pour reprendre son pouvoir absolu, que sur une guerre malheureuse pour la France!* Et la reine, en mars 1792, *livrait nos plans de campagne à l'ennemi*; elle écrivait à Mercy : «... Dumouriez, ne doutant plus de l'accord des puissances par la marche des troupes, a le projet de commencer ici le premier par une attaque de la Savoie et une autre par le pays de Liège. C'est l'armée de Lafayette qui doit

1. *Rapport de Louis-Jérôme Gohier, député d'Ille-et-Vilaine, sur les papiers inventoriés dans les bureaux de la Liste civile, fait à la séance du 16 septembre 1792*; broch. in-8°. — *Rapport fait à la Convention nationale, en décembre 1792 et janvier 1793*, par Philippe Rühl, député du Bas-Rhin. — *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis-Capet, réunies par la Commission des Vingt-et un, réimprimé par ordre de la Convention nationale*; 1 vol in-8°. — *Exposition des motifs d'après lesquels l'Assemblée nationale a proclamé la convocation d'une Convention nationale, et prononcé la suspension du pouvoir exécutif entre les mains du roi*; broch. in-8° de l'imprimerie nationale, 1792. — *Recueil de pièces trouvées dans le secrétaire du roi, chez MM. de Montmorin, Laporte, intendant de la Liste civile, d'Abancourt, ex-ministre, et à l'hôtel Massias, etc., etc.* — *Histoire impartiale du procès de Louis XVI, par Jouffret, homme de loi*; 8 vol. in-8°, 1793. — *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, par F. Bourgoing; 3 vol. in-8°, Michel Lévy, Paris, 1871. — *Le comte de Fersen et la cour de France*; 2 vol. in-8°, Firmin-Didot, Paris, 1878.

servir à cette dernière attaque. *Voici le résultat du conseil d'hier ; il est bon de connaître ce projet pour se tenir sur ses gardes et prendre les mesures convenables.* Selon les apparences, cela se fera promptement (1). »

En même temps, la découverte et les révélations de l'armoire de fer, en établissant l'action corruptrice de la Cour envers tous les partis, notamment à l'égard de Mirabeau, les intrigues les plus coupables avec Talon, et le concert le plus criminel avec Bouillé, déjà sous la Constituante, autorisaient toutes les accusations.

C'est à la mort de Mirabeau, qui conspirait avec la Cour la ruine de Paris et de la Révolution (2), que Louis XVI comprit qu'aucun secours ne pouvait plus lui venir du dedans et qu'il se tourna irrévocablement vers l'étranger.

Chacun se rappelle le manifeste de Brunswick, et l'indignation vengeresse qu'il souleva dans la France entière (3). Ce que l'on connaît moins, ce sont les paroles d'exécration dont le wigh Sheridan, l'ami de Fox, dans le parlement anglais, flétrit cet acte féroce : «... Cet odieux outrage fait à tous les sentiments de l'humanité, ce méprisable tissu d'orgueil, de folie et d'inhumanité, qui a endurci le cœur et troublé le cerveau de tous les Français jusqu'à la rage, *aiguisé le poignard des assassins de septembre et la hache suspendue en ce moment sur la tête d'un monarque infortuné !* » Mais ce que Sheridan

1. *Marie-Antoinette, Léopold et Joseph II*, correspondance publiée par MM. d'Arneth et Geoffroy.

2. Voir sa correspondance avec le comte de Lamarck, notamment son quarantième mémoire pour le Roi.

3. *Déclaration que Son Altesse sérénissime le Duc régnant de Brunswick-Lunebourg, commandant des armées coalisées de Leurs Majestés l'Empereur et le Roi de Prusse, adresse aux habitants de la France.* — Coblentz, 1792.

ne savait pas, et ce qu'un trop grand nombre de Français ignore encore à cette heure, c'est que ce document si tristement célèbre n'était point et ne fut jamais l'œuvre du généralissime de la coalition, mais celle du « monarque infortuné » lui-même, de ce Louis, qui, aux yeux de tant de gens, passe toujours pour le père et pour le bienfaiteur de son peuple.

Brunswick n'avait fait que signer et endosser cette lettre de change exterminatrice tirée par le roi de France sur les rois coalisés contre la France elle-même, pièce écrite d'abord par Mallet-Dupan, revue, corrigée et augmentée par le roi, amplifiée par un émigré, M. de Limon, un protégé de Calonne, et acceptée par Leurs Majestés prussienne et autrichienne (1).

En voici un extrait :

« C'est dans ces vues que moi, le soussigné général, commandant en chef les deux armées, déclare :

«..... Ceux des gardes nationales qui auront combattu contre les troupes des deux Cours alliées et qui seront pris les armes à la main, seront traités en ennemis et punis comme rebelles à leur roi et comme perturbateurs du repos public.....

«..... Les habitants des villes, bourgs et villages qui oseraient se défendre contre les troupes de LL. MM. impériale et royale, et tirer sur elles, soit en rase campagne, soit par les fenêtres, portes et ouvertures de leurs maisons, seront punis sur-le-champ, suivant la rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées.....

1. Voir le détail de cette révélation capitale dans l'*Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, par M. de Bourgoing, ancien secrétaire d'ambassade ; 2^e partie, t. 1^{er}, p. 143 à 153.

«..... 8° La ville de Paris et tous ses habitants sans distinction seront tenus de se soumettre sur-le-champ et sans délai au roi, de mettre ce prince en pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de la nature et des gens oblige les sujets envers leurs souverains. LL. MM. impériale et royale rendent responsables de tous les événements, sur leurs têtes, et pour être jugés militairement sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du Département, du District, de la Municipalité et de la Garde nationale de Paris, juges de paix et tous autres qu'il appartiendra. Déclarent en outre LL. dites MM. sur leur foi et parole d'empereur et de roi, que, si le château des Tuileries est forcé ou insulté, que s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à LL. MM. le roi et la reine et à la famille royale, s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur conservation et à leur liberté, elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale, et les révoltés coupables d'attentats aux supplices qu'ils auront mérités..... »

C'est M. de Bourgoing qui nous a appris avec le plus de détail que ce « manifeste n'est en réalité que le développement peu adroit des instructions et du mémoire confié par le roi au journaliste genevois (Mallet-Dupan) où, notamment, la menace contre Paris est indiquée de la façon la plus explicite ».

Et c'est à ce propos que Louis XVI consumma le mensonge public le plus osé qui ait été commis peut-être, en s'apitoyant, dans son message du 3 août 1792 à l'Assemblée législative, sur les malheurs qu'allait entraîner pour la France une guerre qu'il avait lui-même fomentée et

qu'il n'avait cessé de solliciter des puissances étrangères ; en reniant le manifeste du duc de Brunswick, qu'il avait dicté et corrigé de sa main ; en affirmant son amour pour cette ville de Paris qu'il sortait de vouer à l'extermination, aux outrages et à la férocité des soldats allemands !...

Louis XVI s'était donc bien réellement rendu coupable envers la France de ce que, dans son langage indigné et patriotique, le cardinal de Richelieu appelait « le plus sale de tous les crimes » : la trahison politique ; de ce que, dans son énergique attachement au bien public, ce grand ministre faisait inflexiblement punir de mort.

Voilà pour la légitimité de la poursuite et du verdict de condamnation.

D'autre part, il était utile, indispensable de montrer que le nouveau gouvernement, la République, était réellement capable de se faire respecter, de briser le prestige théocratique et de le subordonner à l'intérêt social. A ce point de vue aucune argutie de jurisprudence et de légalité ne pouvait prévaloir contre la raison d'Etat.

Nous le répétons, toute l'éloquence de Desèze ne pouvait changer cette triste vérité que les réformes arrachées à Louis par la force des événements, non consenties par lui de plein gré, étaient en même temps reniées par lui-même en lui-même, à la manière des Jésuites, et qu'il se promettait, en les accordant, de les reprendre bientôt par la force, *au moyen de l'étranger*.

— « Il se trouvait conduit fatalement à cette conséquence, dit M. de Bourgoing, fatale à lui-même et à son parti, de fonder tout son espoir sur le succès de la coalition. »

VIII

Quant aux Girondins, les *appelants* du jugement rendu contre « Louis Capet », comme on disait en 93, pour bien comprendre la décision que l'on fut forcé de prendre à leur égard, il faut se rappeler la situation extérieure et intérieure de la République dans les premiers temps de son avènement.

Tandis que la guerre éclatait au dehors, à l'intérieur, une partie très considérable de la France, de ce pays encore si monarchique et si catholique, surtout dans les campagnes, était opposée à la Révolution.

La doctrine politique dirigeante *empêchait tout gouvernement*, au moment où il devenait indispensable qu'il y en eût un très fortement constitué.

Non-seulement le pouvoir exécutif se trouvait entièrement subordonné au pouvoir législatif, mais l'organisation municipale était pour ainsi dire indépendante de l'Etat.

Il y avait là un danger profond, caché à presque tous les yeux, mais qui devait se faire sentir et se traduire en faits redoutables aussitôt que l'attachement à la révolution ne serait plus dans sa ferveur primitive. Car la majorité électorale étant rétrograde, sous les Girondins comme sous les Constituants, la laisser se prononcer librement en politique et surtout concourir au gouvernement, c'était perdre la situation.

On le vit à Caen, Lyon, Toulon, Marseille, Bordeaux, lorsque les Girondins vinrent y faire appel à la souveraineté nationale contre la Convention. On le vit plus tard encore, et bien souvent, lors du renouvellement de nos différentes assemblées, sans parler de nos changements

de gouvernement ; on le voit même aujourd'hui, où cette disposition est demeurée la cause profonde de tous nos déchirements.

L'Assemblée constituante, dont les Girondins n'étaient que les continuateurs et les interprètes fidèles, avait annulé le pouvoir central, le gouvernement, et fait des districts autant de petits Etats, qui tous, au nom de leur autonomie, pouvaient émettre à l'infini l'action nationale quand elle avait besoin de sa plus entière unité et qu'elle devait s'exercer par une dictature énergique au lieu d'une anarchie dissolvante, afin de défendre la France contre l'étranger, la république contre la monarchie, le progrès social contre la rétrogradation cléricale et aristocratique.

C'est justement à ce point de vue, comme d'après leurs tendances constantes à opposer les départements à la capitale et à changer le siège du gouvernement en abusant de l'indépendance locale dont nous avons signalé les inconvénients, que l'on doit reprocher aux Girondins une visée fédéraliste qui aurait infailliblement livré la France à la coalition (1).

Les républicains comprenaient ce péril.

Aussi la Convention se divisa-t-elle, dès son début, en deux partis bien distincts : les Montagnards et les Girondins.

Les premiers, surtout inspirés par la députation parisienne, dans laquelle on comptait, entre autres, Danton, Robespierre, Marat, eurent de suite l'instinct, et même quelques-uns la conception de cette situation contradic-

1. Ils se trompaient de plus d'un siècle en poursuivant une décentralisation et une division politiques qui, dans l'avenir, seront sans doute l'état normal, mais qui, à ce moment, auraient perdu la France et la République.

toire et périlleuse, ainsi que le sentiment des nécessités qu'elle comportait, et se montrèrent disposés à faire plier la rigueur des principes devant l'exigence des faits. Dès le début ils firent proclamer l'indivisibilité de la République, concentrée pour eux dans Paris capitale.

Les seconds, dominés et menés par la députation de Bordeaux, Vergniaud, Guadet, Gensonné, auxquels il faut joindre Buzot, Brissot, Pétion, Barbaroux et quelques autres, esprits métaphysiques absolus, amoureux effrénés des principes, exclusivement attachés à la théorie, faisaient bon marché de l'unité nationale et de la concentration des pouvoirs, provoquaient la France à la dissolution démocratique en face de l'ennemi, et la poussaient à sa perte certaine, inévitable. — « Leur opposition a été dangereuse, a dit M. Thiers, leur indignation impolitique, *ils ont compromis la Révolution, la liberté et la France* ; ils ont compromis même la modération en la défendant avec aigreur (1). »

Leur action effective, leur pratique politique furent bien loin d'être irréprochables, du reste.

Il suffit de rappeler, pour s'en convaincre, leur tactique impudente et véritablement odieuse relativement aux massacres de septembre ; évènement terrible sans aucun doute, mais très explicable, auquel ils ne furent pas tant étrangers (2).

1. *Histoire de la Révolution française.*

2. Malgré les exagérations des écrivains réactionnaires, il ne paraît pas possible d'évaluer à plus de *onze cents* environ le nombre des personnes qui ont succombé dans ces journées, y compris les victimes de Bicêtre et de la Salpêtrière.

C'est le chiffre de M. Labat, archiviste de la Préfecture de police ; M. Mortimer-Ternaux, dont on connaît l'acharnement, le porte à 1,368, et Granier de Cassagnac père (*Histoire des Girondins*) à 1,458, par des supputations évidemment erronées. — Le chiffre

Ils avaient alors le ministère de l'intérieur et la mairie de Paris (à ce titre, Roland et Pétion étaient les deux seuls fonctionnaires directement responsables de l'ordre dans tout le royaume) ; ils avaient la majorité dans l'Assemblée, et de l'influence sur les compagnies de Fédérés qui traversaient la capitale ; ils savaient tout : et ce qui se passait à Paris et ce qui se consommait à Meaux et à Versailles ; ils en causaient à la table de Roland, chez qui on entendit Brissot déplorer que Morande, son ennemi personnel, eût échappé (1) : et ils ne firent rien pour empêcher ou abrégier les exécutions populaires !....

Mais aussitôt après l'ouverture des séances de la Convention, ils prirent là le prétexte menteur de leur rupture

officiel, relevé par les administrateurs de police, membres du Comité de surveillance, est de 1,079 (*Archives nationales*).

Or, il n'est guère possible non plus de trouver des motifs moins puissants et des circonstances moins entraînantés à ces exterminations qu'à celles de la Saint-Barthélemy, de la révocation de l'Edit de Nantes, ou du renversement de la Commune de Paris en 1871. Eh bien ! d'après Bossuet, *trente mille* individus en France et *six mille* à Paris (*dix mille* selon Davila ; — M. Henri Martin, d'après Tavannes et de Thou, réduit ce chiffre à *deux mille* pour la capitale) payèrent de leur vie le triomphe du catholicisme au mois d'août 1572 ; *cing cent mille*, le retour offensif de Louis XIV contre le protestantisme (dragonnades et exils) ; — le seul Noailles écrivait à Louvois : « Le nombre des *religionnaires*, dans cette province, est de *deux cent quarante mille*, je crois qu'à la fin du mois TOUT SERA EXPÉDIÉ ; » *trente mille* (non compris les déportés et les contumaces), d'après les estimations les plus modérées, le rétablissement de l'ordre par M. Thiers.

Au point de vue de l'économie du sang, l'avantage est donc encore, et de beaucoup, à la Révolution !

1. *Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 382-386, *Lettre de Roland* à l'Assemblée sur les massacres ; p. 401, Camille Desmoulins sur Brissot. — t. XX, p. 238, Fabre contre les mêmes : « Il (Fabre d'Eglantine) dit que, dans ces moments de crise (les journées de septembre), il a vu les mêmes hommes qui s'acharnent aujourd'hui contre le 2 septembre (les Girondins), venir chez Danton et ex-

avec les Montagnards, de leurs menées et de leurs imprécations contre la capitale, de leurs attaques incessantes et déloyales contre les chefs de la députation parisienne.

Et si l'on veut une autre preuve que le tempérament des Girondins ne répugnait pas essentiellement à des accidents de ce genre, qu'on se rappelle leur attitude dans l'horrible et bien autrement meurtrière réaction de l'an III. La Convention redevenue girondine par la rentrée de ce qui restait des trente-deux, et des soixante-treize, et par la disparition des chefs montagnards, se montra alors absolument sourde aux cris des victimes et refusa d'arrêter la fureur des assassins.

Ses membres en mission, Isnard, Cadroy, Chambon, Durand-Mailhanne, semblèrent plutôt présider les massacres ! L'Assemblée, au lieu de faire le procès aux égorgeurs, attendit patiemment qu'ils fussent rassasiés de meurtres ; et les modérés surpassèrent de beaucoup ici les terroristes.

Du 21 septembre 1792 au 31 mai 1793, ce sont les Girondins qui portèrent les premiers et les derniers coups contre la Montagne et contre Paris, dans la lutte antipatriotique qu'ils ne cessèrent d'entretenir au sein de la Convention ; et, après le 2 juin, c'est encore eux qui ne craignirent pas d'élever leurs armes contre l'Assemblée et contre la France elle-même.

primer leur contentement en se frottant les mains ; que l'un d'entre eux, même (Brissot), désirait bien que Morande fût immolé — (*Club des Jacobins*, séance du 7 novembre 1792 :

Le Journal de Marat, du 8 mai, donne des renseignements précis, desquels il résulterait que Fournier (l'Américain), un homme de septembre, aurait été à ce moment dans la main des Girondins, et que Gorsas lui-même, qui fit d'abord l'apologie publique de ces événements, y aurait poussé et participé directement. — (*Hist. parl.* t. XXVI, p. 429).

Les discours de Louvet contre Robespierre, celui de Lasource contre Danton, les diatribes de Guadet, Salles et Fonfrède contre Marat, sont le type de ces provocations funestes et injustifiées ; le discours de Guadet pour le renouvellement de la municipalité parisienne et pour le remplacement de la Convention par ses suppléants, à Bourges, est également caractéristique et montre tout le danger que le triomphe de ce parti eût fait courir à la chose publique.

Quant à son entente avec Dumouriez, aurait-elle pu aller jusqu'à le suivre s'il l'avait emporté sur la Convention, et s'il avait pu pousser jusqu'au rétablissement de la Constitution de 1791, avec un d'Orléans pour roi ? En principe, la chose ne paraît pas impossible ; en fait, excepté Vergniaud peut-être, on ne voit pas que des hommes comme « le fougueux Isnard », comme Henri Larivière, le comte Lanjuinais et *tutti quanti*, y eussent essentiellement répugné.

L'histoire devra surtout condamner ici l'influence funeste de deux personnages certainement coupables : les Roland, que leur incurable envie et leur antipathie invincible pour toutes les supériorités qui refusaient de se subordonner à eux-mêmes ou à leur coterie, jetèrent dans l'intrigue criminelle qui empêcha l'alliance si désirable des Montagnards et des Girondins, l'unité de la Convention.

M^{me} Roland, qui se crut un instant reine de France après le 10 août, inaugura et poussa à sa limite extrême l'odieux et néfaste système de calomnie qui rendit impossible tout retour à la concorde entre les deux partis. On peut se faire une idée de ce qu'osa sa déplorable incontinence, si l'on songe qu'elle ne craignit pas d'accuser Danton et ses amis *du vol du garde-meuble*, en septem-

bre 1792 (1) ! Elle alluma ainsi la haine de Fabre d'Églantine et déchaîna la redoutable ironie de Camille Desmoulins, qui retombèrent si lourdement sur elle-même et sur son parti.

C'est Roland qui, comme ministre de l'intérieur, fit aux révolutionnaires parisiens cette guerre inique et arbitraire où il répandait d'autorité, dans la France entière, les libelles de son parti, tandis qu'il arrêtait administrativement la défense de ses adversaires.

Ce sont les Girondins, ces amants incorruptibles de la modération et de la liberté, qui, l'exploitant à leur profit, dans l'intérêt exclusif de leur domination, faisaient emprisonner Hébert, proscrivaient Marat, demandaient les têtes de Robespierre et de Danton, et donnaient ainsi, les premiers, l'exemple de tous les excès et de la mutilation de la représentation nationale.

Enfin, comme plus grand crime, ils empêchaient toute direction des affaires, tout gouvernement, dans la situation la plus anxieuse que la patrie ait eu à supporter.

C'est pourquoi le 31 mai fut légitime ; car il mit fin à une lutte que sa prolongation, aussi bien que le triomphe du fédéralisme, aurait bientôt rendue désastreuse et même irrémédiable pour la France (2).

Du reste, l'attitude des Girondins après le 2 juin,

1. Voyez ses Mémoires, et une brochure intitulée : *Danton et Victor Hugo*, par un Vieux-Cordelier, Paris, Delahaye, 1877.

2. Ce coup d'Etat fut mené à bonne fin par deux montagnards du Comité du Salut public, Danton et Lacroix, par la gauche de la Convention nationale : Hérault de Séchelles, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, Legendre, Thuriot, Robespierre, Marat surtout, etc., par les clubs, le club central de l'Évêché principalement, par les sections, par la garde nationale et par les autorités municipales de Paris, Pache, Hébert, Chaumette, à la Commune, Dufourny, Lhuillier, etc., au Département.

l'échauffourée de Caen, l'assassinat de Marat, leur participation aux révoltes de Lyon, de Marseille, de Toulon, de Bordeaux, de concert avec les royalistes, ainsi que leur conduite aussitôt qu'ils furent rentrés dans la Convention après le 9 thermidor, conséquence de leurs opinions sur la souveraineté individuelle, de leurs aberrations politiques et de leur complet défaut de sentiment social, les jugent définitivement et indiquent assez ce qu'il y avait à faire à leur égard.

Parmi les Trente-Deux, ceux qui, au moment où la France était de toutes parts attaquée et envahie, n'avaient pas craint de provoquer la révolte à main armée, la guerre civile, *méritaient la mort* ! Les autres, l'emprisonnement ou l'exil.

Aucun parti ne différa donc autant, en principe et en action, de celui de la Gironde que celui de Danton, parti du gouvernement de la France par Paris et de la subordination des théories aux résultats, de l'effacement du mysticisme démocratique devant le triomphe effectif de la République et de la défense nationale.

Nous avons le droit, par conséquent, de trouver étrange que les révolutionnaires actuels, à la suite de Babeuf et de Buonarotti, prétendent traiter Danton de bourgeois et de *girondin* ! Sans doute il était de ce tiers état qui, en 89 et 93, et même de nos jours, ne nous paraît avoir démerité ni de la patrie ni de la République, mais girondin, nous le nions absolument.

IX

La deuxième opération essentielle, dont la nécessité résultait du renversement de la monarchie et de la proclamation de la République, était la constitution d'un

gouvernement réel, et non plus d'une direction politique intérimaire comme celle du Conseil exécutif provisoire après le 10 août.

Cette création difficile ne pouvait être conçue collectivement par une Assemblée, car elle exigeait non-seulement l'action d'une intelligence supérieure, mais tout l'effort d'un véritable génie politique.

En effet, pour établir ce gouvernement il fallait avant tout s'assurer de Paris, des grandes villes, de la minorité républicaine en un mot, pour défendre la France en quelque sorte malgré elle, et lui imposer la République en faisant précisément le contraire de ce que prescrivait cette doctrine révolutionnaire universellement adoptée par les esprits avancés ; c'est-à-dire qu'il fallait constituer un gouvernement très-intense, une dictature inflexible comme fut celle du Comité de Salut public, dans une situation qui, en principe, *ne voulait pas de gouvernement et préconisait la libre action des communes et même des individus.*

L'opinion de Marat, en poussant à l'extrême les conséquences de ce principe, en fait comprendre tout le danger : « Il est faux, disait-il, que la souveraineté du Peuple soit indivisible. *Chaque commune de la République est souveraine sur son territoire dans les temps de crise, et le Peuple peut prendre les mesures qui lui conviennent pour son salut.* »

Si, au lieu de suspendre l'autonomie des communes en matière de défense nationale, on eût appliqué le principe de Marat, la France était perdue.

Toutes les élections qui eurent lieu à cette époque (sans parler de celles que nous avons vues depuis), même celles de la Constituante, de la Législative et de la Convention, confirment ce fait fondamental que la masse de la popu-

lation française, par habitude ou par instinct, était opposée au régime nouveau, dont la minorité seule comprenait la nécessité et la légitimité.

Le centre et la droite de nos trois premières Assemblées se montrèrent toujours plus ou moins réfractaires aux mesures radicales les plus urgentes, qui leur furent constamment arrachées par la gauche, ou par la partie la plus avancée de ces corps politiques, appuyée par l'énergique intervention de la population parisienne, notamment au 14 juillet 1789 (qui amena la nuit du 4 août), aux 5 et 6 octobre (qui subordonnèrent la royauté à l'Assemblée constituante), au 10 août (qui renversa le trône), au 31 mai et au 2 juin (qui donnèrent la direction des affaires aux républicains); et chacune de ces Assemblées, du moins le centre et le côté droit, eut des phases de réaction, des emportements rétrogrades, comme au 17 juillet 1791 (massacre du Champ-de-Mars), comme aussi après le 16 germinal et le 9 thermidor an II, qui montrent le fond de leur esprit politique, et prouvent que la Convention nationale elle-même, prise en masse et comme expression électorale de la France, était encore assez éloignée de vouloir accepter le nouvel ordre social et politique, et restait attachée à l'ancien régime jusqu'au degré de la monarchie constitutionnelle inclusivement.

Mais ce fut bien autre chose après cette assemblée, lors du renouvellement des nouveaux corps législatifs, quand toutes les élections successives amenèrent des majorités franchement royalistes, qui nécessitèrent de la part du gouvernement proprement dit, ou du pouvoir exécutif, pour maintenir la République, l'indispensable répression de vendémiaire et le coup d'Etat du 18 fructidor.

Enfin l'avènement de l'Empire et la restauration de la



royauté de droit divin, aussitôt que la minorité républicaine eut été anéantie par les luttes politiques, par la réaction et par la guerre, lèvent tous les doutes. Sur ce point, on peut le dire, la démonstration est faite.

« Des poignées d'hommes décidaient de tout ; plus tard, quand cette tête fut détruite, il resta, comme par le passé, une nation étonnée de ce qu'elle avait fait, prête à renier ses guides.

« L'âme vivante de la Révolution était dans un petit nombre ; voilà pourquoi la nation s'en est si vite lassée. Elle suivait les audaces de quelques-uns, passive encore jusque dans ses plus fières révoltes (1). »

Mais si les républicains étaient en minorité au 10 août et depuis, leur entreprise était donc illégitime ?

Nous répondrons toujours : la légitimité, en politique, ne résulte pas plus du nombre que de la naissance, de la souveraineté populaire que du droit divin des rois. Elle résulte de la conformité de la conduite de ceux qui gouvernent avec les lois naturelles des phénomènes sociaux, avec la force des choses ou l'ordre universel, avec l'exigence des situations.

Ce qui illusionnait ici la démocratie française, c'était la théorie révolutionnaire qui, en transportant la souveraineté du roi au peuple, douait imaginairement, ou en principe, le nouveau souverain des perfections idéales de l'ancien.

A ce point de vue, le peuple était non seulement la puissance souveraine, mais la souveraine intelligence, le souverain bien, la raison et la justice, la République elle-même.

Seulement, en réalité, il restait ce que l'avait fait l'an-

1. Edgar Quinet, *La Révolution*.

cien régime, ignorant, surtout en politique, égoïste et fort éloigné du point de vue social, prêt à subir bien longtemps encore la rude main qui le flagellait depuis tant de siècles, à renier et frapper les grands citoyens qui, au prix de leur sang, venaient de lui enlever ses chaînes (1).

Ce qui illusionne plus complètement encore, de nos jours, sinon d'une manière aussi justifiable, les successeurs des métaphysiciens de 1789, c'est leur persistance à conserver et à appliquer la théorie démocratique malgré les leçons de l'histoire, et à ne pas vouloir ou pouvoir franchir le pas de l'ancienne à la nouvelle mentalité, en remplaçant les fictions théologiques et métaphysiques préliminaires et transitoires par les principes positifs ou scientifiques, seuls définitifs ; à ne pas vouloir ou pouvoir reconnaître, par exemple, qu'il n'y a qu'une souveraineté normale, qu'une autorité légitime, extérieure à l'individu, et s'imposant inéludablement aux choses, aux personnes et aux peuples : la science universelle, ou l'ensemble des lois naturelles et des conditions multiples de tous les phénomènes comme de tous les êtres, lois cosmologiques, lois biologiques, lois sociales et lois morales.

Un esprit aussi fort que celui de Danton avait sans contredit l'instinct de cette légalité réelle et immuable quand il tournait la difficulté immense offerte par la légalité métaphysique qui prévalait alors, pour la subordonner à *la force des choses*, aux nécessités fondamentales de la situation complexe et vraiment terrible où il se

1. A moins que les choses n'aient bien changé depuis quelques mois, on peut dire qu'il n'y a peut-être pas un paysan, en France, qui ait gardé et qui honore la mémoire d'un Danton, d'un Carnot, d'un Hoche, d'un Cambon, ou d'un Robert Lindet ; et qu'il n'y en a pas un, au contraire, qui n'ait ou n'ait eu à son foyer quelque image des Bonaparte.

trouvait comme homme d'Etat. Là fut son mérite, là est sa gloire.

Mais en quoi consistait, d'une manière générale, cette politique dictatoriale à la façon de Louis XI et de Richelieu, qu'il reprit à son jour? A reconnaître la tendance des lois naturelles de la société, et à vouloir y conformer son époque; à se servir des éléments existant, des institutions et des agents qu'il avait sous la main, pour satisfaire aux nécessités du moment et réaliser les progrès indispensables, par conséquent légitimes, *en dépit de la légalité féodale et de la légalité révolutionnaire*; en un mot, à effectuer le bien public malgré les préjugés courants.

Saisissant d'une vue prompte et sûre, avec ce coup d'œil qui n'appartient qu'au génie, l'ensemble de l'état présent de la France et même de l'Occident, avec toutes ses exigences et tous ses intérêts, sous tous ses rapports essentiels et dans toutes ses relations principales, Danton sentit profondément les conditions fondamentales de leur concours effectif. Il demanda donc et obtint que le Comité de Salut public fût érigé *en gouvernement* :

« Le vaisseau de la raison, dit-il, doit avoir son gouvernail, c'est la saine politique. Nous n'aurons de succès que lorsque la Convention, se rappelant que l'établissement du Comité de Salut public est une des conquêtes de la liberté, donnera à cette institution l'énergie et le développement dont elle peut être susceptible..... Il faut donc, *en attendant que la Constitution soit en activité, et pour qu'elle puisse l'être, que votre Comité de Salut public soit érigé en Gouvernement provisoire*; que les ministres ne soient plus que les premiers agents de ce comité de Gouvernement, etc..... (1) »

1. *Moniteur*, Convention nationale, séance du 1^{er} août 1793.

Plus tard il obtenait, par une action indirecte, l'ajournement de la mise en pratique de la Constitution de 93 et le maintien de la dictature décemvirale jusqu'à la paix, c'est-à-dire la suspension des lois municipales ou de l'autonomie des communes.

Voilà comment les villages de France et même les villes qui étaient restées indifférentes ou antipathiques à la Révolution furent subordonnés à un pouvoir central fermement républicain, au moins pour la levée des troupes et des impôts, sinon sous tous autres rapports.

Mais il fallait à ce gouvernement, pour se défendre et se faire obéir, une arme sûre, « une justice » ; ce fut le tribunal révolutionnaire, proposé par Danton dès le mois de mars 1793, et mis en pleine activité au mois de septembre suivant. C'était *une justice militaire exercée par des magistrats civils*.

« S'il est, avait dit Danton, si difficile d'atteindre un crime politique, n'est-il pas nécessaire que des lois extraordinaires, prises hors du corps social, épouvantent les rebelles et atteignent les coupables ? Ici, le salut du peuple exige de grands moyens et des mesures terribles. Je ne vois pas de milieu entre les formes ordinaires et un tribunal révolutionnaire.

« Organisons un tribunal non pas bien, cela est impossible, mais le moins mal qu'il se pourra, afin que le glaive de la loi pèse sur la tête de ses ennemis (1). »

Jusqu'à la fin de 1793 l'ensemble des individus frappés par le tribunal révolutionnaire était réellement coupable envers la patrie et la République, coupable de crimes d'Etat d'après les lois qui régissent et ont toujours régi des situations pareilles. Il n'y a pas même à excepter

1. *Moniteur*, Convention nationale, séance du 10 mars 1793.

Malesherbes, convaincu de *correspondance avec l'ennemi*, avec les émigrés.

Cette mise en état de siège de toute une nation, au moment où la coalition cernait la France de toute part, voilà le fait fondamental qui constitue et légitime le cas exceptionnel connu dans l'histoire sous cette dénomination caractéristique : *la Terreur*; et voilà ce que n'ont pu comprendre les écrivains royalistes et démocrates qui ont déclamé, au point de vue de la liberté platonique, contre une telle nécessité.

La Terreur a sauvé la France d'elle-même et de l'étranger ! voilà pour son but ; quant aux procédés d'extermination, elle s'est montrée, malgré ses rigueurs et ses erreurs, résultées principalement de sa prolongation abusive, infiniment plus humaine et réservée que la monarchie agissant en semblable cas, mais pour des intérêts infiniment moins puissants et légitimes, comme à la Saint-Barthélemy et à la révocation de l'édit de Nantes, que nous avons déjà citées. La Terreur n'a employé ni la torture ni les supplices proprement dits.

X

Ce gouvernement révolutionnaire, correctif indispensable de l'organisation ultra-démocratique d'alors, fut une dictature progressive, supprimant momentanément la trop grande indépendance des administrations locales, pour faire prévaloir la direction centrale, à laquelle la Convention elle-même était subordonnée.

Il disposait en effet de toutes les forces nationales, nommait et destituait les ministres, les généraux, les représentants en mission, les juges et les jurés du tribunal criminel extraordinaire. Il avait l'initiative de toutes les

lois, de toutes les mesures, et ses propositions étaient toujours acceptées par l'Assemblée. Au moyen de ses commissaires, il dirigeait les départements et les armées, la politique intérieure et extérieure, frappant à la fois les révoltés au dedans et les coalisés au dehors. Par la loi des suspects il tenait les personnes, et par le tribunal, il disposait des existences; son bras s'étendait, par les réquisitions et le maximum, sur toutes les fortunes: c'était donc bien la mise en état de siège de toute la France, avec la justice révolutionnaire pour conseil de guerre. Le salut était à ce prix, car c'est seulement ainsi, nous le répétons, que l'on parvint à contraindre tous les districts à concourir effectivement à la défense nationale, en subissant les réquisitions et les levées militaires.

« C'était le comité de Salut public, dit M. Mignet, qui, en accablant de sa forte et redoutable main l'intérieur de la France, avait développé des ressources, organisé des armées, trouvé des généraux et commandé des victoires qui avaient définitivement assuré le triomphe de la Révolution à l'égard de l'Europe. »

— « S'ils avaient été vaincus, dit, en parlant des décemvirs, un écrivain royaliste déjà cité, M. de Bourgoing, la France tombait avec eux, et le sort misérable de la Pologne ne nous apprend que trop celui qui nous était réservé. Les nations sans pitié nous fouleraient aux pieds, et, pour se dispenser de remords, elles nous reprocheraient, comme aux Polonais, nos divisions, les crimes des uns, les appels des autres à l'étranger; les panégyristes du succès proclameraient que nous avons mérité notre sort (1). »

Ces paroles graves, patriotiques, honorent autant celui

1. *Histoire diplomatique de l'Europe*, t. III, p. 115.

qui les a écrites que les adversaires politiques auxquels il les a consacrées.

Il est donc plus vrai qu'il ne le croyait lui-même cet amer paradoxe de l'âpre de Maistre : la Révolution étant donnée, la *France ne pouvait être sauvée que par le jacobinisme!* — En effet, le grand Comité et le grand homme d'Etat de 93 restent bien le « miracle étonnant » de cette situation sans pareille....

Ce qui arriva par la détente qui suivit le 9 thermidor, c'est-à-dire par la cessation de la dictature révolutionnaire, prouve suffisamment qu'avec la mise en pratique de la Constitution de l'an II et le règne effectif du suffrage universel, la défense nationale n'aurait jamais pu s'accomplir, et que la monarchie serait aussitôt revenue, *légalement*, par l'action du corps électoral, et pour la ruine irrémédiable de la Patrie.

Quand on pèse une à une toutes les conditions de la situation où se trouvait la Convention en 1793, ayant à maintenir contre la France elle-même et contre l'Europe cette République dont la marche de la civilisation nous imposait la nécessité, on est donc amené à reconnaître que le régime de la Terreur était aussi indispensable qu'inévitable, dût-il verser dans le principal danger de son institution : l'exagération de son principe et de sa durée.

C'est pourquoi cette création décisive, cette vue de génie qui enfanta le Gouvernement révolutionnaire, auquel fut incontestablement dû, à ce moment, le salut de la France comme celui de la République, cet empirisme politique tellement supérieur qu'il s'élevait au-dessus de tous les préjugés théoriques du temps pour arriver au vrai, à l'utile et à l'indispensable, consacrent Danton comme homme d'Etat, comme un politique de la

famille des Richelieu, des Henri IV et des Turgot, et font de son nom, malgré tant de malédictions aveugles, l'un des plus grands noms de France.

Ajoutons que c'est encore à lui qu'est due la motion et la mise en œuvre de la levée en masse, ou de *la grande réquisition*, qui consolida définitivement l'armée sans-culotte, avec laquelle les généraux de la Montagne firent la terrible guerre intérieure et extérieure de l'an II, en Vendée et sur le Rhin, à Lyon, à Toulon, aux Alpes et aux Pyrénées, et mirent la République hors de page :

« *Danton* : — Il faut qu'au nom de la Convention nationale, qui a la foudre populaire entre ses mains, il faut que les envoyés des assemblées primaires, là où l'enthousiasme ne produira pas ce qu'on a droit d'en attendre, fassent des réquisitions à la première classe. En réunissant la chaleur de l'apostolat de la liberté à la rigueur de la loi, nous obtiendrons pour résultat une grande masse de forces. Je demande que la Convention donne des pouvoirs plus positifs et plus étendus aux commissaires des assemblées primaires, et qu'ils puissent faire marcher la première classe en réquisition. Je demande qu'il soit nommé des commissaires pris dans le sein de la Convention pour se concerter avec les délégués des assemblées primaires, afin d'armer cette force nationale, de pourvoir à sa subsistance, et de la diriger vers le même but. Les tyrans, en apprenant ce mouvement sublime, seront saisis d'effroi, et la terreur que répandra la marche de cette grande masse nous en fera justice. Je demande que mes propositions soient mises aux voix et adoptées (1). »

Voici en quels termes le plus impartial des écrivains

1. *Moniteur*, Convention nationale, séance du 14 août 1793.

de la Révolution, M. Mignet, constate l'importance de cette mesure :

« La levée en masse qui eut lieu pendant l'été de 1793 forma les troupes de la Montagne. Les chefs de ce parti choisirent bientôt dans les rangs secondaires des généraux montagnards en remplacement des généraux girondins. Ces généraux furent Jourdan, Pichegru, Hoche, Marceau, Westermann, Dugommier, Moreau, Joubert, Kléber, etc. Carnot devint, par son entrée au comité de Salut public, le ministre de la guerre et le major général de toutes les armées républicaines. »

Cependant il ne faut pas oublier que l'organisation de l'armée nationale fut surtout due à l'initiative d'un patriote qui fit preuve ici de la plus haute capacité, le conventionnel Dubois de Crancé, que l'on doit rattacher au groupe dantoniste (1).

Rejeté par la Constituante, son projet fut adopté par la Convention et aussitôt mis en pratique (1793).

Il substituait le service militaire obligatoire au recrutement par enrôlement volontaire; il simplifiait l'organisation de l'armée en supprimant les corps particuliers et en établissant de nouvelles unités stratégiques, *la division, la brigade et la demi-brigade*; il effectuait, et ceci est capital, ce qu'on a appelé *l'amalgame*, c'est-à-dire la fusion des bataillons de volontaires nationaux avec les troupes de ligne. — Les forces ainsi obtenues étaient mises immédiatement en œuvre, d'après la grande et suprême initiative de Danton, par le comité de Salut, dont la volonté était interprétée par les représentants en mis-

1. Voir *le Moniteur*, nos 90, 113, 114 (1789); 84, 198, 306 (1790); 18, 119 (1791); 27, 40, 46, 49, 51 et 52, 111, 112, 131 (1793); 135, 165 (1794). — *Dubois-Crancé*, par le général Yung, 2 v. in-12, Paris, 1884.

sion, ce qui supprimait les conflits, les lenteurs et l'incohérence d'action des divers comités, des ministères et des bureaux.

L'action de l'homme d'Etat de 93 ne se bornait pas, du reste, à l'institution générale de la politique et de la guerre, c'est encore d'après son énergique initiative que le Gouvernement fut renforcé par les quarante quatre mille comités révolutionnaires de France, de même que le tribunal criminel extraordinaire par l'armée révolutionnaire; celle-ci devait être affectée, surtout en province, à imposer l'exécution des lois aux administrations réactionnaires, soit municipales, soit départementales, soit judiciaires (1).

XI

Dans la pensée de son fondateur, le Gouvernement révolutionnaire ne devait être que *provisoire*; c'était encore là une vue profonde et spontanément positive, qui prouve toute la relativité d'un tel esprit, aussi dégagé qu'il était possible de l'absolu métaphysique, et ne prétendant aucunement, dans une transition pareille, à créer de toutes pièces des institutions éternelles, comme le vulgaire des faiseurs de constitutions, mais à trouver la forme la plus efficace de gouvernement pouvant convenir à la situation.

1. Voyez *le Moniteur* et les *Notes de Topino Lebrun*, édition Chardoillet, où se trouve l'exclamation suivante du conventionnel, au moment de sa condamnation : « Mon nom est accoté de toutes les institutions révolutionnaires : levée, armée révolutionnaire, comités révolutionnaires, comité de Salut public, tribunal révolutionnaire; c'est moi qui me suis donné la mort, enfin, et je suis un modéré! »

Car le Grand comité, — c'était là le principal danger de son institution, — abusa.

Il dépassa souvent le but dans l'exercice d'attributions cependant illimitées, surtout en prolongeant le terme normal de sa durée *en tant que moteur effectif du système de terreur*. Ce terme aurait dû arriver aussitôt que le principal danger extérieur fut conjuré, la France ayant été mise sur le pied de résister à tout.

La dictature décemvirale, sinon l'action administrative et politique du Comité, aurait donc dû prendre fin dès le commencement de 1794, après les victoires de Wattignies, du Mans, de Savenay, la reprise des lignes de Wissembourg et celle de Lyon et de Toulon (1).

Danton eut certainement conscience, à ce moment même, d'une telle nécessité, et, seul aussi, il aurait été capable d'amener le Comité à résigner la toute-puissance, comme de diriger et de modérer son action.

Malheureusement, il avait cru indispensable, pour faire accepter l'institution, d'en paraître personnellement désintéressé, et de jurer de n'en faire jamais partie.

Contrairement aux préjugés vulgaires, il faut donc reconnaître qu'ici l'insuffisance de ce grand citoyen provint de son excessive valeur morale, de sa magnanimité, qui, à défaut d'ambition, le détournèrent de prendre lui-même en mains le gouvernement. Sa haute sociabilité le poussait invinciblement à servir et à se dévouer, elle inspirait à son génie, sous l'aiguillon des calamités publiques et des dangers de la patrie, les grandes mesures de salut, mais elle n'était pas soutenue par une personnalité assez âpre pour lutter contre la bassesse et

1. La suppression du tribunal et de l'armée révolutionnaires aurait été le signe de ce retour à l'état régulier.

la malignité des partis et pour supporter les dégoûts inséparables de la pratique politique.

Non seulement il aurait dû consentir, comme la Convention l'y poussa par un décret, à entrer au comité de Salut public, mais chercher à y faire entrer ses amis. Il aurait dû mesurer toute la portée de l'instrument qu'il avait créé, songer qu'il pourrait un jour se retourner contre lui-même, contre l'intérêt public, et ne pas se contenter d'une influence générale sur les opérations gouvernementales, d'une action purement consultative toujours insuffisante et qui devait tôt ou tard être contestée.

En même temps qu'il se fût maintenu aux Cordeliers, sans pour cela délaisser les Jacobins, Danton aurait donc dû prendre la présidence du comité de Salut public, avec des hommes comme Cambon, Carnot, Robert Lindet, les Prieur, Dubois de Crancé, Hérault-Séchelles, Baudot, Philippeaux, Delacroix et tant d'autres pour collègues, travaillant avec lui et sous son impulsion.

Alors on eût évité le 16 germinal, les lois de prairial, le 9 thermidor ! Et, selon la vue bien tardive, hélas ! de Billaud-Varennés, le 18 brumaire n'eût pas été possible.

XII

Toutefois, le Gouvernement révolutionnaire eut un rôle immense, conforme aux choses et à sa propre puissance.

D'abord, par Cambon, qu'il n'est point excessif de qualifier ici d'illustre, le Comité apporta l'ordre dans les finances de l'État, dont il constitua l'organisation actuelle. Il les disposa contre l'esprit de l'ancien régime, par l'établissement fondamental du *grand-livre*, qui

classe dans un ordre unique toutes les valeurs quelconques et supprime les dettes privilégiées, n'en reconnaissant désormais qu'une seule catégorie, celle des créanciers de l'Etat, quels qu'ils puissent être.

Par Cambon, encore, le Comité put réaliser l'opération colossale de l'emprunt forcé de un milliard en assignats, garantis par hypothèque sur les *biens nationaux*, et sut donner ainsi à la Révolution sa liberté d'action civile et militaire.

On sait tout ce qu'effectuèrent dans cette dernière direction les autres membres de ce gouvernement, les Carnot, les Robert Lindet, les Prieur, etc., si admirablement secondés, toujours, par la Convention elle-même, par les Représentants en mission, par la population parisienne, par celle des grandes villes républicaines et de beaucoup de campagnes, enfin par l'armée : immense et patriotique effort qui se résuma dans la victoire de la France et de la République.

Pour apprécier exactement ici l'influence de Danton, ce serait un important relevé à faire que celui de toutes ses motions dans la période décisive de la Convention (1793), pour le comparer avec les prises en considération et les décrets de l'Assemblée, ainsi qu'avec les arrêtés du comité de Salut public. On pourrait ainsi se rendre un compte exact de la force politique du grand patriote, de l'impulsion réelle qu'il communiqua au gouvernement révolutionnaire et de la place qu'il tient dans la phase la plus critique de notre histoire nationale.

Le petit ouvrage de Vermorel (1), mais surtout le livre de A. Bougeart (2), faciliteraient beaucoup cette étude com-

1. *Œuvres de Danton*; in-12, Courniol, Paris, 1867.

2. *Danton; documents authentiques pour servir à l'histoire de la Révolution française*; Paris, Lacroix, 1861.

parative, qui permettrait de juger une bonne fois la valeur de cette formule démocratique que les *hommes ne sont rien, et qu'il n'y en a pas de nécessaires* ! Dans les circonstances les plus difficiles de la Révolution, en août 1792 et en août 1793, quand la patrie et la République semblaient prêtes à s'abîmer sous l'effort réuni de leurs ennemis intérieurs et extérieurs, Danton regarda le danger en face, sans trembler. Il prit le péril corps à corps, et fournit les moyens politiques de sortir d'aussi redoutables crises. Il sauva la situation.

Pour ceux qui, par aveuglement d'esprit ou par infirmité de cœur, ou seulement par habitude et tradition, professant le culte de l'ingratitude en histoire, préfèrent expliquer les événements humains par l'intuition souveraine et l'infaillible instinct de la multitude, nous voulons reproduire encore ici quelques pages du livre d'Edgar Quinet.

Malgré l'appréciation trop souvent amère, fausse et injuste, au moins étrange et regrettable de la part d'un républicain, qu'y a donnée cet écrivain si honorable, des principaux événements de la grande crise, notamment du 21 janvier, du 31 mai, de l'institution du Gouvernement révolutionnaire, et du 18 fructidor, qu'il regarde comme autant de fautes, sinon comme des crimes, nous allons rappeler les considérations, à notre avis beaucoup plus judicieuses, bien que contradictoires, qu'il a laissées sur l'importance des hommes dans la marche des événements politiques.

« Si l'on recherche la part de l'individu et celle des masses dans la Révolution française, dit-il, voici le résultat auquel on est conduit, et il s'applique à toutes les révolutions humaines.

« D'abord, au milieu du silence, des ténèbres et de

l'assujettissement de tous, on voit quelques hommes subitement éclairés d'une lumière qui semble sortir d'eux-mêmes. Ils sont comme les cimes de l'Humanité, qui rayonnent sous un soleil invisible, quand le reste de la terre est encore dans les ténèbres. Si ce petit nombre d'hommes disparaissait, la nuit seule s'étendrait sur tout un siècle. Otez du XVIII^e siècle Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Buffon, Diderot, Turgot, et dites ce que devient l'esprit humain ! Aux clartés de ce premier groupe s'éclaire, s'échauffe, s'allume un groupe plus nombreux, mais qui n'est encore qu'une imperceptible fraction au prix de la multitude ; et ce sont ceux-là qui commencent à agir sur elle, à l'exciter, à la provoquer. Ils font descendre sur ce froid limon une partie du feu sacré qui les dévore. Longtemps la foule, en apparence inanimée, résiste à toutes les excitations des esprits supérieurs. Elle ne peut s'échauffer d'un si noble feu et elle les désespère par son inertie ou son incapacité. C'est le temps des plaintes de Voltaire et des Encyclopédistes, de d'Alembert, de Mably, de Mirabeau dans sa jeunesse, de Lafayette à la réunion des Notables. Tous ceux qui se sont hâtés s'indignent de la lenteur que les masses mettent à les suivre ou même à les comprendre. Epoque de 1770 à 1788.

« Enfin une partie de la masse a ressenti l'effet de cette longue incubation du génie. On dirait qu'une âme a pénétré ce qui n'était auparavant qu'une inerte argile. Les secrets, les aspirations de quelques-uns, en devenant l'âme du plus grand nombre, lui apportent à la fois la chaleur, la vie, le mouvement, l'audace. C'est la foudre qui a allumé toute une forêt ; et comme la masse a été lente à s'animer, comme elle n'a d'abord suivi que de loin et en rampant ses hardis initiateurs, maintenant c'est

elle qui les devance. Elle est enivrée de cet esprit si nouveau; elle ne peut se l'expliquer, ni le contredire, ni l'arrêter. Il l'emporte, et par-delà toutes les barrières qu'avaient assignées ceux qui les premiers le lui ont révélé.

« Les peuples dépassent alors leurs initiateurs en hardiesse. Les timides deviennent les téméraires et les téméraires deviennent les timides. De l'audace, de l'audace et encore de l'audace ! Ce mot, prononcé d'abord par le chancelier Bacon, est retrouvé par Danton; il devient la devise de tout un peuple, 14 juillet, 20 juin, 10 août.

« Quand les masses sont ainsi déchaînées, qui pourra désormais les arrêter ? Sans doute elles parcourront la terre en trois pas, comme les dieux d'Homère. Mais c'est là une apparence trompeuse. Car si par l'effet d'un piège bien tendu ou par la lassitude qui s'empare des meilleurs, ou parce qu'ils se sont entretués, ceux qui conduisaient le peuple viennent à disparaître, alors voici l'étonnant spectacle auquel vous assistez, et c'est la fin de la Révolution.

« Privés de ceux qui leur donnaient l'impulsion et la vie, les peuples déchaînés, devant lesquels la terre semblait trop petite, s'arrêtent.

« C'est un fleuve privé de sa source, il s'épuise promptement. Un désespoir subit s'empare de la multitude. 10 germinal, 1^{er} prairial.

« Comme si les peuples n'avaient reçu qu'une vie empruntée, ils la perdent en perdant leurs anciens chefs. Cette matière incandescente se refroidit peu à peu, depuis qu'elle ne reçoit plus chaque jour les rayonnements des grandes âmes qu'elle a laissées périr. Et par degrés, elle retombe à l'état d'inertie d'où elle avait été tirée (1) ».

1. *La Révolution*, t. I, liv. 11, p. 68-70.

XIII

Cependant, malgré ses luttes et ses batailles, malgré tant de combats acharnés, héroïques, et malgré ses victoires, la Révolution française, dans ses tendances profondes, essentielles, ne cessa jamais d'être pacifique, nullement portée aux conquêtes. Elle voulait pour elle la liberté, l'indépendance, rien de plus. Bien qu'émettant des principes universels en politique, elle entendait s'organiser et se développer sans opprimer les autres nations.

Sans doute la Convention déclara la guerre à la seconde coalition, comme Louis XVI, ou l'Assemblée Législative, à la première alliance des rois ; mais, dans les deux cas, c'était bien réellement prendre l'initiative d'une guerre de stricte défense, contre des ennemis depuis longtemps conjurés et prêts à fondre sur la France pour s'en partager les lambeaux.

Ainsi attaquée, la Révolution fut bien obligée de se défendre.

Comment ?

En continuant, au fond, et sauf des modifications inévitables, la politique extérieure de Richelieu et de Henry IV.

De plus, elle se soutint en massant toute la nation, surtout le paysannat, pour la défense de l'Etat.

Ayant à sa tête la bourgeoisie du xviii^e siècle, ce paysannat forma une armée incomparable, qui triompha de l'Europe coalisée, en même temps qu'elle sortit l'art militaire lui-même de la routine de l'ancien régime. Mais toujours animées par le secret instinct de la grande transformation qu'elles devaient accomplir en substituant les idées réelles, la science à la théologie, et le

travail à la guerre, l'activité fraternelle et pacifique des peuples à l'action antagoniste et toute militaire des rois, nos trois grandes assemblées, Constituante, Législative et Convention, proclamèrent, en principe, et appliquèrent souvent, en fait, que la France n'entendait point se livrer à des conquêtes ni à des agressions contre ses voisins, mais qu'elle voulait seulement se maintenir à leur égard en état de légitime défense.

Ce point essentiel, dogmatiquement établi par l'auteur du *Système de philosophie positive*, a été mis hors de conteste, historiquement, dans un livre remarquable qui méritera toujours de fixer l'attention des esprits sérieux, *l'Histoire du droit de guerre et de paix*, de 1789 à 1815, par M. Marc Dufraisse.

La guerre de propagande, ou plutôt *la propagande armée*, conception du parti girondin et de l'extrême démocratie représentée par l'hébertisme, lancée sur le terrain de la pratique politique par l'initiative enthousiaste d'un homme étranger à la France, le baron de Cloots, ne fut bien réellement qu'un entraînement de courte durée (d'ailleurs fort légitime au point de vue des représailles), auquel ne participèrent longtemps ni la Convention nationale, ni le comité de Salut public, seuls représentants réels de la France à ce moment.

Les deux principes essentiels du *Sans-Culottisme*, ou de la politique de la Commune de Paris après le 31 mai 1793, étaient : 1° la « *municipalisation de la France départementalisée* », puis de l'Europe, et du monde entier, avec prépondérance absolue de la commune et annulation de l'État ; 2° la guerre de propagande, ou *la propagande armée*, ayant pour but immédiat l'extension de la France jusqu'au Rhin, par conquête, et l'établissement ultérieur, de gré ou de force, de la république *une et universelle*.

Il est aisé de comprendre combien la seconde partie de ce programme était en contradiction avec les tendances les plus fondamentales de la Révolution française, avec ses aspirations libérales et pacifiques, avec le respect des peuples, en même temps que la première partie elle-même se trouvait être en opposition absolue avec la concentration gouvernementale qu'exigeait une telle opération militaire, et avec l'état de division et d'acharnement actuel des partis en France. Ceci juge en principe le système des Municipaux parisiens, condamné d'autre part par les faits, c'est-à-dire par les élections qui suivirent celles de 1792, et par le résultat final des guerres de la République et de l'Empire. Système d'ailleurs infiniment plus rapproché qu'on n'a coutume de le penser de celui des Girondins, quant à la politique extérieure et même intérieure ; car les Hébertistes voulaient, comme ces derniers, et comme les Constituants, l'*autonomie communale*. C'eût été défaire le grand œuvre de 93, la dictature du Comité de Salut public ! Et une pareille erreur, à un tel moment, était un manquement terrible, une redoutable hérésie contre la patrie et contre le salut national.....

S'il y avait antipathie, déjà, au point de vue des personnes, entre les Dantonistes et les Hébertistes, ils étaient donc encore plus séparés par leurs tendances politiques réciproques : les derniers prétendant à l'autocratie de la commune, au risque de faire bientôt renverser la République par les électeurs monarchistes ; et à la propagande armée, dussent-ils faire manger la France par l'Europe ! — Tandis que les premiers voulaient la commune subordonnée à l'Etat républicain, et la guerre défensive seulement.

Un fait caractérise cet antagonisme : c'est que les Hé-

bertistes dénoncèrent au club des Cordeliers, comme une trahison, l'institution de ce Gouvernement révolutionnaire qui fit en l'an II le salut de la France, et que les Girondins ne le condamnaient pas moins inexorablement.

D'autre part, la politique du Comité de Salut public ne différait pas elle-même, en principe, de celle de Danton : c'était bien aussi, à l'intérieur, le maintien de la République *une et indivisible*, par l'action centrale de Paris, par un gouvernement capable de se faire obéir et de surmonter les résistances monarchistes ou anarchistes ; à l'extérieur, la guerre défensive, ayant pour but d'imposer la reconnaissance réelle de la République aux puissances coalisées.

Ici donc, l'homme d'Etat de 93 et le Comité ne différaient que par les hommes ou par les compétitions de personnes, et par les allures et les procédés pratiques, du moins jusqu'au temps où Robespierre eut complètement prévalu et établi, après l'assassinat de Danton, *le gouvernement moral*, c'est-à-dire son pouvoir personnel, avec prolongation excessive et exagération à outrance du régime de la Terreur adopté comme instrument de règne.

Chose triste, mais vraie, les soupçons et les menées de notre démocratie contre Danton commencèrent avec sa prépondérance spontanée dans l'Etat, avec ses services, tels que sa participation au 10 août et sa direction intérimaire en septembre 1792. Ils ne connurent plus de borne après son incomparable effort de 93, d'où résultèrent l'organisation et la défense de la République !.....

Pour les Communalistes, comme pour le Comité de Salut, il devint *dangereux* par sa grandeur seule. Otez ses actes, son génie, son énergie politique, son dévouement,

il n'existe plus aucun chef d'accusation contre sa personne.

Il devait vider jusqu'à la lie l'amer calice de l'ingratitude et de l'envie publiques, et jusqu'à l'échafaud porter la peine de son incomparable valeur et de son civisme. Tous avaient cette conviction intolérable qu'il avait sauvé son pays !

Quoi qu'il en soit, à l'égard de la propagande armée, comme en tant d'autres occasions, ce fut encore Danton qui donna le signal du retour aux saines idées.

Dès le mois d'avril 1793 on le vit, instruit sans doute par l'expérience qu'il venait de faire en Belgique, combattre le cosmopolitisme à la Convention, et, dans une allocution du sens à la fois le plus fin et le plus profond, esquisser en quelques mots le programme de politique extérieure, toute de liberté et de paix, qui convient aux nations modernes.

« ... Il est temps, citoyens, dit-il, que la Convention nationale fasse connaître à l'Europe qu'elle sait allier la politique aux vertus républicaines. Vous avez rendu, dans un moment d'enthousiasme, un décret dont le motif était beau sans doute, puisque vous vous obligiez de donner protection aux peuples qui voudraient résister à l'oppression de leurs tyrans (1). Ce décret semblerait vous engager à secourir quelques patriotes qui voudraient faire une révolution en Chine. *Il faut, avant tout, songer à la conservation de notre corps politique, et fonder la grandeur française.* Que la République s'affermisse, et la France, *par ses lumières et son énergie, fera attraction sur tous les peuples.... Décrétons que nous ne nous mêle-*

1. Décret du 19 novembre 1792, par lequel la Convention s'engageait à accorder fraternité *et secours* à tous peuples qui voudraient recouvrer leur liberté. — R.

rons pas de ce qui se passe chez nos voisins ; mais décrétons aussi que la République vivra.... — (Séance du 13 avril 1793).

Plus tard, à propos d'une motion du Comité de Salut public, il disait encore :

« Il (le comité) n'a pas assez considéré que le peuple français *ne peut jamais faire de guerre offensive....*

« Une guerre offensive serait celle où, sans aucune provocation, nous combinerions des attaques inopinées et injustes, dans des vues d'agrandissement de notre territoire. Le Corps législatif ne serait jamais secondé dans une telle entreprise. Sans doute, si des puissances ennemies nous ont suscité une guerre injuste, si elles nous ont entraînés à des dépenses énormes, nous pourrions *séquestrer momentanément* une portion de leur territoire pour nous indemniser ; mais c'est encore au Corps législatif à veiller à cet égard aux intérêts de la nation... »
— (Convention nationale, séance du 15 juin 1793).

Dans le même temps, Dubois de Crancé disait à l'Assemblée, dans son rapport sur la réorganisation de l'armée : « Le système défensif, quand il n'entraîne aucun danger, est celui d'une nation juste. Elle n'agit offensivement que pour prévenir l'invasion de son propre territoire ; et lorsqu'elle est forcée de sortir de ses foyers et de détrôner les tyrans, ce n'est que pour rendre les peuples à la liberté, *et rentrer ensuite dans ses limites*, comme un fleuve qui se resserre dans son lit après avoir fertilisé les campagnes qui l'entourent (1) ».

Outre l'exaltation du moment, cette grave erreur de la propagande armée fut certainement amenée par l'infatuation fâcheuse qui faisait croire à notre démocratie,

1. *Moniteur*, 1793.

alors comme plus tard, que toute l'Europe était à son unisson, qu'elle comprenait la France, qu'elle l'admirait et qu'elle l'appelait !

Combien elle en était loin....

Sa sympathie pour nous, éveillée en 1789 par la réunion des États généraux et par la prise de la Bastille, avait toujours été en diminuant depuis cette époque, et s'était graduellement transformée en antipathie, puis en haine après l'exécution de Louis XVI. C'est à peine si quelques individualités supérieures, en Angleterre et en Allemagne, Fox, Shéridan, Erskine, Tiorney, Whitbread, Fichte, Schiller, etc., nous étaient demeurées fidèles.

La politique de Cloots manquait donc de raison, de base objective, et ne pouvait être celle de la Révolution, de la Convention et du Comité de Salut public, qui, dans la question extérieure, abandonnèrent vite la guerre de propagande pour la grande guerre défensive.

Celle-ci consistait à assurer et à faire reconnaître l'indépendance de la France et son intégrité : d'abord en expulsant l'ennemi de son territoire et en l'éprouvant assez fortement pour le lui faire réellement respecter ; ensuite, en rendant cette indépendance définitive par l'occupation *provisoire* de la Savoie et de la Belgique, conditions si largement obtenues par l'immortelle campagne de l'an II (1793-1794) ; en détruisant par la diplomatie et par la guerre la coalition européenne ; enfin, en assurant l'appui moral de la France, sans aucune arrière-pensée d'annexion (amendement essentiel et décisif apporté par la Révolution à la politique de Henri IV et de Richelieu), à celle des nations les plus voisines qui eussent voulu arriver à la liberté, comme la Hollande, la Westphalie, le Piémont, etc., où de telles aspirations étaient loin de faire défaut ; tout cela sans

pression militaire, sans conquêtes, par des alliances, par des conseils, par l'exemple de notre hégémonie, ou par l'effort de notre propagande philosophique pour la rénovation politique, sociale, intellectuelle et morale de l'Occident.

Cette politique fut, sinon révélée, du moins très-catégoriquement formulée à Robespierre par un des agents diplomatiques de la République en l'an II :

« ... Il faut *nationaliser* la Révolution, ne plus voir que la France, et revenir à la politique traditionnelle du pays.

« Notre ennemi naturel, c'est l'Angleterre; nos alliés, *les petites puissances*, républicaines pour la plupart.....

« Il faut armer, *non pour aller au Rhin, c'est la guerre éternelle* (1), mais afin de dicter la paix, paix sans conquête » (2).

En un mot, la République française, dans l'intérêt même de la civilisation générale, devait rester assez forte pour faire admettre et respecter chez elle, par l'Europe entière, un état social libre et rationnel, sans dieu ni roi, basé sur des principes démontrables, avec un gouvernement soumis à la loi de l'utilité et de la responsabilité, déterminé lui-même à respecter et maintenir au dehors le *statu quo*.

C'était là, alors comme aujourd'hui, notre seule vraie politique extérieure, celle de Danton, de la Convention et du Gouvernement révolutionnaire, celle que l'Assemblée fit prévaloir et aboutir au traité de Bâle, dès les premiers mois de l'an III (1794-1795), la politique de

1. Preuve : la guerre franco-allemande de 1870-71, en réponse à la menace permanente du bonapartisme de s'emparer du Rhin, prétention fondamentale et suprême tendance de la *propagande armée*. — R.

2. *Lettre de Soulavie à Robespierre*.

Henri IV et de Richelieu, nous le répétons, mais non celle de Louis XIV et de Napoléon I^{er} qui aspiraient, par la violence et la ruse, à la monarchie universelle.

Or, en 1793, la coalition voulait certainement démembrer la France (1). Aucun des États qui en faisaient partie ne se proposait sérieusement, exclusivement, comme but de guerre, de sauver ou de venger Louis XVI. Tous entendaient s'attribuer un morceau de notre pays : la Flandre, la Lorraine et l'Alsace à l'Autriche, avec une compensation en Pologne pour la Prusse ; Dunkerque, etc., à l'Angleterre ; la Provence à la Sardaigne ; le Roussillon à l'Espagne, etc. : la guerre défensive nous était donc imposée.

Notre armée, si fortement constituée en 1793, recueillit dès 1794 le fruit des efforts et des travaux immenses effectués dans ce but.

C'est par ses victoires, par sa discipline, par son dévouement et son noble fanatisme, par les formidables campagnes de 1793, de 1794, de 1795 et 1797, en France et au dehors, en Vendée, sur le Rhin, aux Alpes et aux Pyrénées, que la Convention, le Comité de Salut public et le Directoire parvinrent à *ruiner la coalition*, plutôt qu'à renverser des trônes ou s'annexer des territoires ; la grande guerre défensive l'ayant définitivement emporté sur la guerre de propagande, qui ne fut réellement reprise et développée que par Bonaparte, pour le malheur de la République, de la France et de l'Humanité.

L'historien des Hébertistes, M. Georges Avenel, en fait

1. Voir les traités passés entre l'Autriche et la Prusse, entre l'Angleterre, les précédentes, la Sardaigne, l'Espagne, etc., et, en général, l'historique de la seconde coalition, dans *l'Histoire diplomatique* de M. F. de Bourgoing. — *Danton émigré*, par le D^r Robinet, in-12, Paris, 1887.

lui-même l'aveu dans ce passage de son livre sur Cloots :
— « Anacharsis l'avait prédit. Les Sans-Culottes débordèrent sur le continent tout entier, s'emparant du pape, détrônant les rois, départementalisant les hommes. Mais, hélas ! ce ne fut plus qu'une aventure : — aventure héroïque, mais sans moralité ni suite, car leur chef (Napoléon), ayant épousé l'Autriche au lieu de la grand'ville (Paris), tomba. Et les vieilles puissances envahirent enfin pour *restaurer*. »

— « On doit reconnaître aussi qu'après la Convention et avant l'Empire, le Directoire se laissa déjà trop entraîner par l'enivrement de la victoire, par le désir de rester dans les pays occupés par nos armées triomphantes, par la gloire d'accomplir dans quelques années une œuvre que la monarchie, au temps de sa plus grande ambition, avait à peine osé entrevoir, ce qui avait amené le gouvernement à exiger le Rhin comme frontière de la nouvelle France (1). »

Cette politique agressive et imprudente, l'intervention violente du Directoire en Italie, en Hollande et surtout en Suisse, où l'on pouvait voir l'abandon du système de stricte défense et un retour à celui de la propagande armée pour établir chez les peuples voisins les principes du gouvernement français, était en contradiction formelle avec l'inébranlable volonté pacifique de Danton et du Comité de Salut public, seule conforme à la haute sociabilité internationale du XVIII^e siècle et à l'esprit fraternel de la Révolution.

Car c'est l'état de guerre indéfinie institué dès le Consulat d'après cette aberration militaire captieuse et subversive, c'est l'éloignement permanent de l'armée dans

1. Lecomte (M. Cons.), *Revue occidentale*, t. IV, p. 481.

des expéditions lointaines, qui finirent par la séparer de la nation pour l'attacher à son chef et lui faire perdre le respect de la patrie et le culte de la République.

Au contraire, ce sont les besoins de la défense nationale qui ont graduellement et fatalement poussé à la proclamation de la République, en montrant que la royauté n'était pas seulement l'obstacle à l'établissement de la liberté à l'intérieur, mais aussi au maintien de l'indépendance et de l'intégrité de la patrie. De plus, les nécessités de cette défense ont encore poussé à l'organisation d'un gouvernement républicain réel, énergique, contrairement au libéralisme dispersif de ce temps. Enfin, c'est la défense nationale, et non le cosmopolitisme, qui a fait surgir cette classe guerrière nouvelle, la partie alors la plus civique et la plus émancipée de toute la nation, qui pouvait servir de base à la dictature militaire dont l'action était devenue indispensable à la conservation même des résultats de la Révolution (on le vit au 18 fructidor), et qui les aurait certainement assurés et maintenus si Hoche, par exemple, eût pu surgir au lieu de Bonaparte (1).

On sait que le principal rôle assigné par la force des choses à ce pouvoir de transition était d'assurer l'indépendance nationale et l'ordre intérieur contre les royalistes du dehors et du dedans, par l'inébranlable maintien de la République, en favorisant le mouvement industriel indispensable à l'existence nationale et faisant respecter la liberté spirituelle nécessaire à la refonte définitive des opinions, des mœurs et des institutions, d'après l'élaboration d'une nouvelle doctrine générale.

1. Voir Auguste Comte, *Système de philosophie positive*, t. VI, p. 386.

XIV

Quant à la Convention elle-même, pour revenir sur nos pas et terminer l'analyse des pouvoirs directeurs du grand mouvement révolutionnaire, considérée dans son ensemble, surtout après l'élimination des Girondins, on la vit s'élever, pendant la phase ascendante de sa durée, du 31 mai 1793 à la fin de cette incomparable année, ou pendant la principale période de l'action politique de Danton, à une hauteur qui laisse bien loin derrière elle toutes les autres Assemblées que la France ait eues pour se gouverner.

Elle jouit de la plénitude de tous les pouvoirs, législatif, administratif, exécutif, au moins jusqu'au fonctionnement régulier du Comité de Salut public. Elle exerça le dernier par ses comités, par ses ministres et par l'action de ses commissaires dans les provinces et aux armées, elle exerça constamment les deux premiers par ses comités aussi, et par ses propres délibérations.

Les comités de la Convention, au nombre de vingt-deux, comprenaient ceux chargés des fonctions intérieures de l'Assemblée et ceux occupés du régime général de la république. Ces derniers embrassaient toutes les parties du gouvernement proprement dit. Dans les premiers on comptait les archives, les procès-verbaux, les décrets, le comité des pétitions et de la correspondance, le comité des inspecteurs de la salle et du secrétariat, etc ; dans les seconds : le comité de constitution, où étaient, entre autres, Danton, Condorcet, Vergniaud, Sieyès ; le comité de Sûreté générale, avec Hérault de Séchelles pour premier président ; le comité d'instruction publique, de législation, des travaux publics, du commerce, des fi-

nances, avec Cambon pour directeur ; de la guerre, où, dès le début, figura Carnot ; le comité de la marine, où siégeait déjà Jean Bon Saint-André ; enfin le comité diplomatique, dont faisaient partie, au début aussi, Brissot et Anacharsis Cloots.

C'est par le labeur incessant de ces diverses commissions que l'Assemblée put mener de front ses immenses travaux.

Mettant de côté les fictions constitutionnelles, elle comprit, dès sa première séance, que l'abolition immédiate de la royauté était le préambule indispensable de la régénération sociale dont l'accomplissement lui était imposé. Sur ce point, pas d'hésitation.

La royauté était, en effet, la clé de voûte et le dernier vestige de ce régime des castes dont les progrès de la civilisation exigeaient enfin la suppression ; et cela au moment où la rationalité croissante des connaissances et des conceptions relatives à l'art de gouverner rendait l'aptitude au gouvernement politique lui-même de plus en plus indépendante de l'apprentissage spécial de famille ou de caste, d'après une éducation systématique que pouvaient dès lors recevoir tous ceux, bourgeois ou prolétaires, qui se trouveraient doués de l'esprit d'ensemble, lequel, au temps que nous considérons, était bien loin d'appartenir aux seules maisons royales ou à la noblesse, comme le prouve l'histoire de notre Révolution.

Par une conséquence toute logique, la grande Assemblée n'hésita pas davantage à porter la main sur les éléments de l'ancien régime encore subsistant, et qui, dans la phase de la monarchie absolue, s'étaient groupés et concentrés autour de la royauté pour lui servir d'appui : institutions de tous genres, militaires, ecclésiastiques, administratives, judiciaires, littéraires, artistiques et

même scientifiques. C'est ainsi que fut supprimée, entre autres, l'Académie des sciences, dont l'action était devenue dispersive et finalement nuisible aux progrès de l'esprit humain, depuis que l'étude synthétique de l'homme et de la société était à l'ordre du jour.

Par contre, la Convention témoigna hautement de son estime pour les éléments essentiels du régime nouveau, l'industrie, la science proprement dite et les beaux-arts, affranchis des influences rétrogrades ; par sa sollicitude constante et effective envers le prolétariat, et par la fondation, outre les écoles primaires, de divers établissements tels que le Conservatoire des arts et métiers, le Musée national de peinture, la Calcographie, l'Ecole normale, le Muséum d'histoire naturelle, le Conservatoire de musique, et surtout l'Ecole polytechnique, création supérieure à toutes les autres institutions de ce genre (1).

Son comité d'Instruction publique comprenait vingt-quatre membres, répartis en treize sections : section de l'organisation générale de l'instruction publique ; de l'éducation morale, de l'éducation physique, de l'éducation des femmes, de l'éducation des orphelins, des aveugles-nés et des sourds-muets ; des voyages, bibliothèques, musées, collections, etc. ; des examens, prix et encouragements ; des fêtes nationales ; des promotions aux places vacantes, traitements, pensions de retraite et indemnités aux personnes attachées aux établissements de l'ancien régime ; de la bibliographie et du catalogue général des richesses littéraires de la République ; enfin, du *Dictionnaire des Municipalités*.

Les premiers membres du comité de l'Instruction pu-

1. Voir *Le vandalisme révolutionnaire*, par E. Despois, Paris, 1868.

blique furent, entre autres, Dussaulx, A. C. Prieur, M. J. Chénier, G. Romme, le peintre David, Roux-Fazillac, l'ami de Georges Leroy, de d'Holbach et de Diderot, Fouché de Nantes, Buzot, Arbogast, Dupuis, et plus tard Condorcet, Lakanal, etc.

Tels les moyens et les agents du vandalisme de la Convention !

En même temps, elle faisait pénétrer dans la pratique sociale les notions de justice antérieurement élaborées par les philosophes, par la réforme judiciaire et par la codification qui la consacrait définitivement.

Nous avons précédemment indiqué ce que l'Assemblée constituante avait déjà réalisé dans cet ordre de réformes. En matière civile, le principe des successions lui est dû. L'institution des actes de l'état civil appartient à la Législative. La Convention décréta l'égalité de partage entre les héritiers, elle posa les principes sur la paternité, la tutelle, les contrats, les obligations, etc. C'est en 1793 même que la grande Assemblée demanda à son comité de Législation, où siégeaient Merlin de Douai, Treilhard, Berlier, Cambacérès, Thibaudeau, etc., ce grand labeur, le Code civil, qui conserva l'empreinte vigoureuse de son origine, même lorsqu'il fut remanié, altéré et promulgué ou escamoté à son profit par Napoléon. Ce n'était encore point tant « *son code* », cependant, que celui de la Convention.

Mais sa manifestation la plus caractérisée comme aspiration à la rénovation universelle fut, sans contredit, l'adhésion qu'elle accorda à l'initiative la plus audacieuse qu'ait prise la Commune de Paris : *la suppression et le remplacement du christianisme !* mesure évidemment propice à la réorganisation ultérieure, puisqu'elle témoignait à la fois de la caducité d'un dogme

devenu à ce point indifférent et même étranger à la vie moderne, ainsi que de la nécessité d'une nouvelle croyance générale et d'une direction spirituelle nouvelle, pour obtenir la régénération de la société. Car, suivant la remarque profonde de Michelet, « la Révolution n'était rien, *sans la révolution religieuse.* »

Notre première Assemblée nationale était demeurée dans l'ancien régime autant par l'établissement de la constitution civile du clergé que par la transformation de la monarchie absolue en une royauté constitutionnelle ; et l'on peut affirmer que sur ces deux points fondamentaux elle avait failli à la mission que lui imposait le siècle.

Tout restait à faire, après elle, quant au renversement effectif du système du moyen âge ; et seule, la Convention sut obéir à la nécessité d'opérer table rase.

Elle ne rendit, il est vrai, aucun décret supprimant officiellement la religion catholique, ou les cultes protestant et juif, mais elle abolit le privilège d'État accordé à la première par l'Assemblée constituante ; elle proclama la liberté de tous les cultes ; elle ne s'opposa point à la fermeture des églises par les municipalités, notamment à Paris ; elle ne désavoua pas davantage les mesures anti-théologiques prises par ceux de ses membres qui la représentaient dans les provinces : entre autres, lorsque Rhul, un des Montagards les plus purs, eut brisé de sa main, sur une place publique de Reims, la *sainte ampoule* qui servait au sacre des rois ! L'Assemblée applaudit, et aucun de ses membres ne désavoua l'énergique Représentant. De plus, elle reçut les dépouilles des temples et les affecta aux services publics, à la défense nationale ; elle accueillit dans son sein même toutes les déprêtrisations ; elle enregistra à son *Bulletin*, après les avoir ap-

prouvées en séance, toutes les manifestations anticatholiques et antithéologiques qui se produisirent à Paris et dans les départements ; enfin elle assista en corps, officiellement et malgré le Comité de Salut public, à la première fête de la Raison, célébrée dans l'église métropolitaine de la capitale de la France, transformée en un temple philosophique. Il est donc hors de doute qu'elle n'ait voulu, pendant un temps, l'abolition du christianisme, et qu'elle n'ait marché à l'unisson des esprits les plus avancés, dans cette grave question.

Nous reviendrons bientôt sur ce fait considérable ; notons seulement ici que, par cette suppression de la royauté et de la religion d'Etat, l'ancien régime se trouvait atteint jusque dans ses assises les plus essentielles.

Malheureusement, et toujours à défaut de la doctrine organique indispensable pour diriger la reconstruction, la Convention, comme l'Assemblée constituante, n'avait à sa portée que la doctrine révolutionnaire, bonne pour détruire, impropre pour édifier ; et l'établissement du régime nouveau exigeait une conception réelle, une théorie positive ou scientifique du monde et de l'homme, surtout de la société, de sa constitution et de son développement. Or, cette philosophie nouvelle se trouvait à peine entrevue dans les écrits de Montesquieu, de Turgot, de Condorcet, et la science sociale n'était encore que soupçonnée.

C'est là, nous ne nous lasserons point de le redire, ce qui fit l'impuissance de la Convention à remplacer ce qu'elle avait détruit, et permit la funeste déviation introduite par les novateurs négatifs dont Robespierre est le type, ainsi que, plus tard, les diverses tentatives de restauration de l'ancien régime, ou ces rétrogradations choquantes autant que désastreuses chez le peuple investi

de l'initiative du progrès moderne, dont cette lourde fatalité explique suffisamment les variations inévitables.

Ni le protestantisme, ni même le déisme, par cela qu'ils n'étaient que des atténuations de la croyance théologique antérieure, ne pouvaient servir à opérer la rénovation spirituelle, la plus haute et la plus difficile de toutes, ni par conséquent à remplacer le catholicisme; et le culte de la Raison lui-même, quelque pressentiment qu'il eût du caractère de la foi nouvelle, restait encore trop métaphysique pour faire surgir à temps le culte de l'Humanité. Voilà pourquoi la tentative de rénovation religieuse de 1793 dut nécessairement avorter, et pourquoi le catholicisme put être restauré si peu de temps après.

D'autre part, la formidable coalition qui se forma en Europe dès 1789, contre la Révolution et contre la France qui en était le principal foyer, coalition à la tête de laquelle on vit bientôt se placer l'aristocratie anglaise, quoique sa situation insulaire semblât la mettre à l'abri des changements qui s'étaient opérés sur le continent, témoigne assez de l'étendue de ce grand mouvement social, qui était commun, au fond, par ses tendances et sa nécessité, à toutes les populations de l'Occident.

Les monarchies de l'ancien monde reconnaissaient qu'elles étaient intéressées au maintien du système théologique et militaire, comme les peuples devaient sentir, tôt ou tard, l'avantage qu'il y avait pour eux à en sortir et à s'assimiler le régime républicain.

L'attaque inique des rois contre la nation française eut en effet pour résultat de forcer celle-ci à proclamer au dehors l'universalité de sa cause, et de provoquer à l'intérieur une identité de sentiments et de vues politiques, une concentration d'efforts indispensable au triomphe de

la plus juste et de la plus sublime défense dont l'histoire puisse jamais offrir le tableau.

« C'est là surtout, fait observer Auguste Comte, ce qui déterminâ, ou du moins maintint l'énergie morale et la rectitude mentale qui placeront toujours, chez l'impartiale postérité, la Convention nationale très au-dessus de l'Assemblée constituante, malgré les vices respectivement inhérents à leur doctrine et à leur situation.

« Quoique constamment poussée par la philosophie métaphysique à des conceptions vagues et absolues, l'Assemblée républicaine, après avoir spontanément accordé à cette inévitable tendance générale les seules satisfactions qu'elle ne pouvait lui refuser, fut bientôt heureusement conduite, par les actives exigences de sa principale mission politique, à écarter, sous un respectueux ajournement, une vaine constitution, pour s'élever enfin à l'admirable conception du Gouvernement révolutionnaire proprement dit, directement envisagé comme un régime provisoire parfaitement adapté à la nature éminemment transitoire du milieu social correspondant.

« C'est ainsi que, supérieurs à la puérile ambition de leurs prédécesseurs, si aveuglément imitée par leurs successeurs, les Conventionnels français, renonçant implicitement à fonder déjà d'éternelles institutions qui ne pouvaient encore avoir aucune base réelle, s'attachèrent surtout à organiser provisoirement, conformément à la situation, une vaste dictature temporelle, équivalant à celle graduellement élaborée par Louis XI et par Richelieu, mais dirigée d'après une bien plus juste appréciation générale de sa destination propre et de sa durée limitée. En la constituant spontanément sur la base indispensable de la puissance populaire, ils furent d'ailleurs conduits à mieux annoncer le caractère essentiel de la rénovation fi-

nale, soit en vertu de l'admirable essor directement imprimé aux vrais sentiments de fraternité universelle, soit en inspirant aux classes inférieures une juste conscience de leur valeur politique, soit enfin d'après une heureuse prédilection continue pour des intérêts qui, à raison de leur généralité supérieure, doivent être presque toujours les plus conformes à une saine appréciation philosophique de l'ensemble des besoins sociaux.

«En général, l'étude approfondie de cette grande crise fera de plus en plus ressortir que, sous l'impulsion décisive des circonstances extérieures, les éminents attributs qui la distinguent furent essentiellement dus à la haute valeur politique et surtout morale, soit de ses principaux directeurs, soit des masses qui les secondaient avec un si admirable dévouement ; tandis que les graves aberrations qui s'y rattachent étaient inséparables de la vicieuse philosophie qui dominait à cette époque et dont, par les plus heureuses inspirations d'une sagesse purement spontanée, il n'était pas toujours possible de contenir suffisamment la dangereuse influence systématique (1). »

L'un des principaux titres de la Convention pendant sa période ascendante, est donc d'avoir noblement subi la direction de son principal guide politique, Danton, et celle du second Comité de Salut public, qu'il avait fait ériger en gouvernement et qu'il inspira si puissamment.

Le sentiment intense et continu de la rénovation universelle qu'il fallait accomplir suggéra, du reste, à cette grande assemblée des mesures dignes de toute notre admiration : entre autres celles qui témoignent de son

1. *Cours de philosophie positive*, t. VI, p. 372-375 ; voir tout le chapitre.

intime désir de rapprochement général des peuples et de fraternelle union de la famille humaine, telles que la réforme des poids et mesures et celle du calendrier d'après un type scientifique international, fixe et universellement acceptable. C'est ainsi encore qu'elle ébaucha le culte de la nature, en affectant chacun des jours de l'année à un des produits de la terre, aux animaux qui la couvrent, ou aux instruments de l'agriculture, et qu'elle donna aux mois des désignations en rapport avec les saisons correspondantes. Enfin elle admit, comme nous l'avons déjà rappelé, une idéalisation plus élevée et plus abstraite, se rapportant exclusivement au type humain, ce culte de la Raison que le Positivisme considère à juste titre comme une ébauche spontanée de la religion de l'Humanité (1).

Le seul reproche qu'aient à encourir à cet égard la Commune et la Convention est, peut-être, d'avoir tenté d'imposer ce qui, évidemment, ne devait être que proposé, comme tout ce qui regarde la conscience. Il en est de même de la suppression du christianisme, auquel il suffisait d'enlever tout caractère et tout appui officiels, d'après une entière séparation de l'Eglise et de l'Etat, avec pleine liberté des cultes quelconques considérés comme des manifestations privées, sans recourir à la dévastation des temples et à l'oppression des fidèles.

Nous avons expliqué précédemment comment la domination absolue de la doctrine révolutionnaire rendait presque impossible une telle tolérance et une pareille rectitude de vues et d'action, sans parler de la surexcitation alors résultée de la guerre civile et étrangère.

1. Voir notre introduction à *l'Essai sur la prière*, par J. Lonchamp; in-32, Leroux, rue Bonaparte, 28; Paris, 1878.

Il n'en est pas moins vrai que la suppression du culte de la Raison marque la fin du mouvement ascendant de la Révolution et de la Convention nationale elle-même, comme son installation en avait marqué l'apogée.

Outre les motifs généraux que nous venons d'indiquer, des intérêts politiques plus particuliers en amenèrent la chute.

La Commune de Paris, qui, vers la fin de 1793, sous la fâcheuse influence d'Hébert, de Vincent et autres, commençait à porter ombrage au Comité de Salut public et à méconnaître la Convention elle-même, avec lesquels elle semblait vouloir se mettre en rivalité, était le foyer apparent du nouveau mouvement religieux. C'est elle qui avait osé prendre l'initiative de la suppression du christianisme en ordonnant la fermeture des églises, et celle plus audacieuse encore de la substitution du culte de la Raison à celui de Jésus.

Le Comité de Salut public, autant par esprit rétrograde chez ses membres prépondérants (Robespierre, Saint-Just, Couthon, Barère), que par intérêt de parti, se prononça de prime abord contre la tentative de la Commune, et il finit par entraîner la Convention dans cette résistance, bien qu'elle eût primitivement incliné en sens contraire.

Danton, cependant aussi émancipé en religion qu'en politique (1), mais déjà débordé par Robespierre, ne

1. On ne peut guère douter du complet affranchissement théologique de l'homme qui, au moment de mourir, répondait avec calme au juge lui demandant ses qualités civiles :

« Ma demeure sera bientôt dans *le néant* ; quant à mon nom, vous le trouverez au Panthéon de l'histoire. »

Est-il possible, vu la circonstance, d'être plus net sur ce que Diderot appelait *le grand préjugé*, et davantage au point de vue *humain* ?

chercha pas à arrêter l'Assemblée dans ce revirement et sembla plutôt s'abstenir (1).

Fait grave à tous les points de vue, puisqu'il augmentait, en lui abandonnant des éléments de résistance très vigoureux, la force du futur tyran, et qu'il céda sur une question capitale pour l'achèvement de la Révolution.

Il aurait dû, si toutefois la chose n'était pas impossible, en restreignant seulement l'action de la Commune au lieu de la laisser frapper, c'est-à-dire en la faisant rentrer dans ses attributions légales et lui imposant le respect de la liberté des cultes, stipuler formellement que cette liberté appartiendrait au même titre à la religion civile, au culte de la Raison, qu'au catholicisme lui-même, et exiger, d'autre part, la suppression de tout appui ou tolérance de la part de l'Etat, envers la religion catholique, comme envers les cultes protestant et juif.

La difficulté, ici, était toute intellectuelle, quoique d'ordre politique : elle provenait encore de ce que la théorie du gouvernement des sociétés, ou la science sociale, n'avait point suffisamment dégagé le principe fondamental de l'organisation du régime moderne : la séparation du spirituel et du temporel, condition exclusive de la liberté de conscience.

Absolument confondus dans l'antiquité, séparés au

1. Dans une occasion toute récente, le 3 décembre 1793, aux Jacobins, se voyant en butte à la défaveur du parti républicain, par suite de la déviation démocratique, l'homme d'Etat de la Révolution avait dû se laisser défendre par Robespierre contre les imputations odieuses que celui-ci faisait lui-même circuler dans les masses par ses agents et par ses journaux, notamment par le *Père Duchesne*, alors tout dévoué à l'Incorruptible.

Danton dut reconnaître amèrement, à cette heure même, la faute qu'il avait commise en refusant d'entrer au Comité de Salut public.

moyen âge au profit de l'Eglise et de la société, de nouveau réunis, à partir du xvii^e siècle, au profit de la royauté, les deux grands pouvoirs sociaux qui constamment, universellement et inévitablement, dirigent le monde, à savoir le conseil et le commandement, la religion et la politique, l'Eglise et l'Etat, se trouvaient encore amalgamés, pendant la Révolution, dans le centre essentiel du régime représentatif, l'Assemblée nationale (Constituante, Législative ou Convention).

Sans nul doute, les Constituants, les Girondins, les Dantonistes et les Hébertistes, disciples de Voltaire ou de Diderot, voulaient ici la liberté; mais la formule nécessaire, le moyen indispensable pour l'instituer et la faire passer du domaine de la théorie dans le champ de la pratique, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, n'étant point fixés en eux en tant que conviction ferme et précise, aucun de ces partis ne parvint à l'établir d'une manière effective.

Voilà comment la seule politique conforme à la doctrine révolutionnaire, qui confond les deux pouvoirs, ou la politique de Robespierre, prévalut sur les tendances libérales de la Convention.

L'homme d'État de 93 subit-il ici, comme l'Assemblée, la fatalité du moment? Ne voyant plus assez loin, ni d'assez haut, ne put-il surmonter la domination sophistique de Rousseau, ou sacrifia-t-il aux exigences du Comité, à des combinaisons et à des représailles de parti, voire à des préoccupations de tranquillité publique et de *défense personnelle*, la question si grave de la tentative de rénovation spirituelle de l'an II?....

Rappelons surtout qu'ayant *refusé* de faire partie du gouvernement élevé par ses soins, il n'avait à ce moment aucun pouvoir, que la force morale, par trop insuffisante.

Dès le 5 août, quelques jours après que Danton eut fait à l'Assemblée sa motion pour l'institution du Gouvernement révolutionnaire, Vincent, aux Jacobins, lui reprocha, ainsi qu'à Delacroix, de vouloir transformer le Comité de Salut public en Comité de Gouvernement; ce qu'il regardait, disait-il, comme attentatoire à la souveraineté du peuple, comme contraire à la Constitution et *comme émané de conspirateurs*.

Il ajoutait que « le Comité de Salut public, accaparant tous les pouvoirs, devenait lui-même un pouvoir monstrueux », et qu'il fallait empêcher qu'un semblable décret fût jamais rendu (*Journal des Jacobins*, n° 465, 7 août 1793).

Autant valait dire que la France et la République devaient périr, plutôt que de restreindre l'omnipotence des individus et de mettre un terme à l'anarchie démocratique.

C'est dans cette dernière semaine d'août qu'Hébert commença à attaquer nommément le conventionnel dans son *Père Duchêne*.

« Quant à toi, maître Paré, disait-il, grand bien te fasse. Lorsque Danton faisait la guerre aux aristocrates vous étiez le feu et l'eau; vous voilà maintenant amis comme cochons, *aussi amis que ce Danton l'était de Dumouriez*; il vient de te donner un brevet de Cordelier où tu n'as jamais traîné ta savate. Tout cela prouve que les loups des bois ne se mangent pas. »

Paré était alors ministre de l'intérieur, charge à laquelle il venait d'être porté *de préférence à Hébert*. Premier clerc de Danton lorsque celui-ci était avocat aux Conseils, il avait figuré, au début de la Révolution, parmi les présidents du district et du club des Cordeliers. Il était devenu secrétaire du Conseil Exécutif après le 10 août.

Danton vint s'expliquer aux Jacobins sur les imputations d'Hébert : — « Je demande, dit-il, que celui-ci reconnaisse qu'il a été mal informé et se rétracte. » — Le substitut de la Commune déclara que Danton avait eu tort de prendre pour lui seul ce qu'il adressait à l'ancien Comité de Salut public tout entier, et une sorte de replâtrage s'ensuivit. Mais Hébert n'en continua pas moins ses attaques, non seulement contre le conventionnel, mais contre tout son groupe. Il alla jusqu'à accuser Danton d'avoir émigré.

D'autre part, dès le mois de septembre 1793, le 30, Vincent revenait à la charge, aux Cordeliers : — « Robespierre, Collot, Billaud, disait-il, sont les seuls du Comité qui soient exempts de reproches. Danton veut nous en imposer par de grands mots ; cet homme nous vante sans cesse son patriotisme, *mais nous ne serons jamais dupes de sa conduite auprès de Dumouriez* (1). S'il ne transige pas avec les principes, toujours est-il vrai qu'il n'est pas d'accord avec les patriotes connus depuis le commencement de la Révolution. »

Pendant les mois de novembre et décembre 1793 et ceux de janvier à mars 1794, les Hébertistes ne cessèrent, dans les feuilles publiques et dans les clubs, *d'après le mot d'ordre qui leur était donné par Robespierre*, de dénoncer les Dantonistes comme Modérés, c'est-à-dire « traîtres, fripons et contre-révolutionnaires », demandant pour eux la guillotine à cor et à cris.

Il ne faut donc pas s'étonner si ces derniers, en représailles (les dates le prouvent), ripostèrent par des attaques qui furent faites principalement par Fabre d'Églan-

1. Voir *Le Procès des Dantonistes*, § VI, par le Dr Robinet, 1 vol. in-8, Paris, 1879.

tine, Philippeaux et Camille Desmoulins. — Le contraire seul eût été surprenant ; et rien ne nous paraît étrange comme le reproche adressé par les Hébertistes de nos jours, à Danton, d'avoir divisé les patriotes, abandonné le Père Duchêne et ses amis et concouru à leur exécution.

Danton s'était contenté de répondre catégoriquement et victorieusement, aux Jacobins, le 6 décembre 1793, dans une séance d'épuration (1); mais sa défense ne nous est point parvenue. Robespierre empêcha qu'elle fût insérée au *Moniteur*, son organe personnel, et aucune feuille du temps ne la reproduisit.

Le pire, c'est que toute cette intrigue, en éloignant le conventionnel des Hébertistes, le rapprocha du Comité et sembla, par suite, le décider contre le culte de la Raison.

En résumé, Hébert, Vincent, Ronsin, tout au moins, sinon Chaumette, Pache, Bouchotte et Cloots (rien ne prouve que ceux-ci n'aient acquiescé), voulaient, *avec Robespierre et à sa suite*, guillotiner les Dantonistes, ainsi qu'ils avaient déjà fait ensemble à Varlet et à Jacques Roux. Pour cela, ils les poursuivaient des dénonciations et calomnies les plus impudentes, afin de les amener sous le fil du « rasoir national » sans trop faire crier l'opinion.

Pourquoi Fabre, Camille, Philippeaux, tous les Dantonistes, ne se seraient-ils pas, à leur tour, *unquibus et rostro*, défendus contre ceux qui voulaient les assassiner ? — Dent pour dent ! c'est la logique des partis.

Il n'en est pas moins vrai que l'abstention apparente de Danton dans la question du culte, qui sembla indiquer un rapprochement avec Robespierre, ainsi que l'action critique de Camille Desmoulins à l'égard d'Hébert, de Cloots

1. Notes de Topino-Lebrun.

et de Chaumette, après l'âpre agression de ceux-ci, rendirent possible l'immolation de la Commune, et, bientôt, l'arrêt du mouvement révolutionnaire, la chute même des Dantonnistes et la tyrannie de l'Incorruptible (1).

C'est donc bien réellement la politique et non pas la *déchristianisation*, qui mit aux prises les Dantonnistes et les Hébertistes.

Un seul indice, un seul fait en pourraient faire douter : le discours que Danton prononça, le 26 novembre 1793, à la Convention, sur l'instruction publique, et au cours duquel il aurait affirmé, confessé *l'Être-Suprême* ! C'est là une grave erreur : lorsque l'on compare le texte de ce discours, donné par le *Moniteur*, avec celui du *Républicain français*, ainsi que du *Journal des Débats et des Décrets*, publication toute officielle, le *faux* saute aux yeux ! C'est une machination de Robespierre.

Quoi qu'il puisse être d'une telle interprétation, le maître-œuvre de la Convention, en dehors et bien au-dessus de ces détestables luttes de parti, doit se représenter par l'ensemble des événements accomplis dans l'immortelle année 93, la plus féconde et la plus décisive, peut-être, de toute notre histoire nationale, savoir :

Le jugement du roi ;

1. Lorsqu'ici, et dans ce qui précède, nous n'invoquons, en ce qui concerne le culte de la Raison, que la Commune de Paris, c'est par simple artifice de langage, nous le répétons, pour n'employer que le signe au lieu de la chose signifiée. Car le mouvement antithéologique, parti des entrailles du XVIII^e siècle, avait précédé, à la Convention et dans toute la France, la manifestation des Municipaux parisiens, qui n'en furent pas les promoteurs ; il présenta dans les provinces, et jusque dans des communes très-petites, un intérêt, une intensité et une durée bien plus grandes que dans la capitale. C'était, nous le démontrerons quelque jour, le *Credo* propre au tiers-état, à toute la bourgeoisie émancipée du siècle.

L'élimination des Girondins ;
L'institution du gouvernement révolutionnaire ;
La formation d'une armée nationale ;
Les plus vastes opérations civiles et militaires ;
Le grand-livre ;
La tentative de rénovation philosophique et religieuse ;
Wattignies, Wissembourg, Landau, Lyon, Toulon,
Le Mans, Savenay ;

L'unité et l'indépendance françaises, l'affranchissement et l'intégrité du foyer de la Révolution, le salut et l'exaltation de la patrie !

Explosion sublime, inouïe, dont la contemplation fait encore battre le cœur à près d'un siècle de distance, et dont on ne trouve, comme l'a fait observer l'admirable auteur du *Cours de philosophie positive*, « l'équivalent dans l'histoire d'aucun peuple ».

Et si l'on veut bien se reporter maintenant à ce que nous avons indiqué au commencement de cette appréciation relativement à la nature et au but de la grande crise qui, d'après les lois aujourd'hui connues du progrès social, devait conduire l'avant-garde de l'Humanité (l'Occident et surtout la France), de l'ancien régime, du système théologique et militaire, au régime moderne, celui de l'industrie et de la science, on saisira mieux encore toute l'importance et la grandeur du mouvement de 93, remplaçant la royauté, le pouvoir absolu et le droit divin, par un gouvernement *civil, relatif, humain*, et la théologie, le dogme révélé et imposé, par la liberté de conscience indispensable pour arriver au règne des vérités observées.

Avec un instinct sublime, avec une sorte de divination civique, la Convention avait donc bien réellement entrevu le point culminant de cette suprême évolution :

l'installation d'un régime d'activité pacifique dirigé par une foi démontrable ; et elle s'en était approchée autant que le permettait la seule philosophie qui fût à sa disposition.

Toutefois, convenons, à regret et pour rester dans la vérité, que la grande Assemblée oscilla trop souvent et trop profondément au gré des conjonctures et des chefs dont elle subit toujours l'influence : hésitante et divisée pendant la rivalité des Girondins et des Montagnards ; forte, active et féconde sous l'impulsion de Danton ; complice terrifiée et muette de Robespierre, elle subit une phase de rétrogradation plus marquée encore, et non moins sanglante, après la chute de ce dernier, par la rentrée des Girondins qui avaient survécu.

XV

A la mort de Danton commence donc officiellement le déclin ; en pleine révolution, à l'apogée du mouvement républicain, la France retombe subitement, par la confusion du spirituel et du temporel, par le déisme légal, au droit divin d'un seul, à la théocratie de Rousseau : Robespierre prépare Bonaparte.

Danton ayant refusé, en août 1793, d'entrer au Comité de Salut public devenu gouvernement, et d'en prendre la présidence, celle-ci échut à l'Incorruptible.

Il ne fut pas long à se prononcer.

Il procéda à l'extermination de ceux qui ne pensaient pas comme lui : les émancipés de la Commune et les promoteurs du culte de la Raison d'abord : Euloge Schneider, Momoro, Vincent, Ronsin, Hébert, Cloots, Chaumette, etc. ; puis les politiques de la Convention qui

lui portaient ombrage : Danton, Fabre d'Eglantine, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, Philippeaux, Delacroix..... Deux des grandes forces de la Révolution.

Ce fut comme le rétablissement de l'Inquisition et des crimes par suspicion de possibilité de faillir, ou par manque de vertu ; la proclamation officielle d'un Etre suprême pour dogme d'Etat, avec l'échafaud pour démonstration et sanction, selon la religion civile de Jean-Jacques : « Il y a donc une profession de foi purement civile, avait dit le philosophe de Genève, — celui que Diderot appelait le grand sophiste, — dont *il appartient au souverain de fixer les articles*, non pas précisément comme dogme de religion, mais comme sentiments de sociabilité *sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle*. Sans pouvoir obliger personne à les croire, *il peut bannir de l'Etat quiconque ne les croit pas* ; il peut le bannir non comme impie, mais comme insociable, *comme incapable d'aimer sincèrement les lois*, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, *se conduit comme ne les croyant pas*, QU'IL SOIT PUNI DE MORT ; il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les lois.

« Les dogmes de la religion civile doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explications ni commentaires. *L'existence de la Divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtiement des méchants, la sainteté du contrat social et des lois* : voilà les dogmes positifs. » — (*Du Contrat social*, livre IV, chapitre VIII).

Toute la politique de Robespierre est dans ces quelques lignes. Il en a tracé le programme dans ses discours sur

les principes de morale publique (5 février 1794), sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains (7 mai), sur l'Être suprême (8 juin), auxquels Saint-Just a joint ses sinistres commentaires. Comme philosophe et législateur, Maximilien était le promoteur d'une doctrine politique et religieuse que, comme chef d'État, il se chargeait de mettre en pratique et de faire accepter.

Ce fut *le gouvernement personnel* au profit de l'Incorruptible devenu souverain, avec la loi de prairial pour code essentiel et le 9 thermidor pour terme fatal, aussi indispensable qu'inévitable.

En théorie, Robespierre voulait faire de la France, à la fin du XVIII^e siècle, une république à la manière des anciens. Comme celui de Rousseau, son idéal était Sparte (1). La domination du peuple, des magistrats intègres et sans orgueil, des citoyens sans vices, la fraternité, la probité et la modestie des rapports, la simplicité des manières, l'austérité des mœurs, voilà, soi-disant, ce qu'il voulait établir.

Ses principales formules étaient : égalité, pour le gouvernement de l'État ; république et indivisibilité pour sa forme ; salut public pour sa défense et sa conservation ; vertu pour son principe ; Être suprême pour son culte. Le tout imposé par la loi, avec la guillotine pour raison.

Or, la loi elle-même émanait du législateur suprême, de Robespierre, qui, outre le décret du 22 prairial, supprimant la défense pour tous les accusés traduits devant les tribunaux révolutionnaires (c'est le principal monument de ce despotisme inouï), fit rendre encore celui sur la

1. Voyez le discours du premier sur cette question : *Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs ?*

dation anarchique à laquelle rien ne sera jamais comparable (1). »

Son attentat le plus sinistre, au point de vue moral, fut l'assassinat de Camille Desmoulins ; son crime politique le plus funeste fut le meurtre de Danton.

« Danton périt victime des vues trop justes qu'il avait eues sur la situation, sans avoir pu rallier autour de lui un parti suffisamment fort pour le pousser au pouvoir, même malgré lui, et lui remettre la dictature que des scrupules patriotiques l'empêchaient de prendre. Il fut frappé au nom des principes du *Contrat social*, pour ne s'être pas cru assez éclairé par la divinité pour chercher à amener, au moyen de l'échafaud, le règne de la vertu sur la terre. Sa mort fut le signal de cette rétrogradation déiste qui, commencée sous Robespierre, se continua sous Bonaparte, sous Charles X et sous Napoléon III, tous gens assurés qu'ils ont sauvé la société et les grands principes révélés au cœur de l'homme par le Dieu du Christ et de Rousseau (2). »

XVI

Le 9 thermidor étant donné (27 juillet 1794), que fallait-il faire ?

D'abord et avant tout *il ne fallait pas rappeler les Girondins*. Leur complète et subite amnistie (8 mars 1795) fut, de la part de la Convention, d'ailleurs en pleine décadence, une faute lourde, et qui prouve une fois de plus qu'en politique il ne faut jamais se laisser guider par le sentiment, mais par la raison.

1. *Politique positive*, tome III, page 600.

2. Lecomte (L.-Cons.). *Revue occidentale*.

En effet, les Girondins étaient tous plus ou moins coupables de *trahison en face de l'ennemi*. Ils revenaient, en outre, avec l'exagération des défauts politiques qui avaient nécessité leur expulsion, et leur rappel servait de prétexte à la rentrée d'une foule d'autres réactionnaires.

Ils furent donc bien réellement un nouvel élément de perturbation dans l'Assemblée, si menacée déjà de désagrégation, et l'occasion d'un changement fâcheux dans son orientation générale. Les Girondins apportèrent, en effet, à ce que l'on appelait *la plaine*, c'est-à-dire à la majorité, qui, alors, n'était pas encore décidément rétrograde, une impulsion qui la fit réagir beaucoup trop violemment; car aussitôt après leur rentrée, elle alla, d'un saut, jusqu'à proscrire Cambon (1^{er} avril 1795, à propos de l'insurrection du 12 germinal)! — Du reste, Robespierre avait tellement exaspéré tous ses collègues qu'ils finirent, en haine de lui et des siens, par se montrer aussi modérés et tolérants envers les royalistes qu'injustes et violents à l'égard des jacobins, c'est-à-dire des républicains. C'est ainsi que la Convention devint si rigoureuse contre les insurrections révolutionnaires et si clémentes pour celles des monarchistes. Et c'est ce qui amena, d'après la complicité incontestable des Girondins avec les royalistes, l'épouvantable système de représailles qui sévit de l'an III à l'an V, par toute la France, particulièrement dans le Midi, et qui porte le nom de réaction thermidorienne ou plus justement celui de *terreur blanche* (1).

Seules, cette décadence rapide de la grande Assemblée et cette transformation inouïe prouveraient, contrairement au prétendu axiome démocratique, ce que vaut, en

1. Voir, aux Archives nationales, les innombrables documents de cette douloureuse histoire, et ce que nous avons déjà dit au paragraphe VIII de ce travail.

politique, une individualité supérieure, un véritable homme d'État.

XVII

Cependant, comme la grande majorité des provinces, en France, était demeurée rétrograde, attachée d'habitudes et d'instinct à l'ancien régime, comme elle avait en quelque sorte la nostalgie de la royauté, cette faiblesse de la Convention devenait de plus en plus menaçante pour la République.

L'Assemblée ouvrit enfin les yeux, vit tout le danger qu'une pareille situation faisait arriver jusqu'à elle, et décida que dans les conseils des Anciens et des Cinq-Cents (Sénat et Corps législatif) qui étaient appelés, aux termes de la nouvelle Constitution (celle de l'an III), à la remplacer elle-même, *les deux tiers des membres élus seraient pris dans son sein* (1).

Cette mesure était tout ce qu'il y a de plus contraire aux principes démocratiques, puisque les mandataires du peuple y limitaient eux-mêmes sa souveraineté en matière d'élection. Cependant elle sauva la situation.

Aussi, par tactique, les meneurs de la réaction, les coryphées du royalisme, les La Harpe, les Cérisy, les Marchena et tant d'autres crièrent-ils bien haut dans leurs clubs et dans leurs feuilles en faveur du principe de la souveraineté populaire, méconnu il est vrai, mais si heureusement violé par l'Assemblée nationale.

C'est, du reste, ce décret tutélaire qui amena l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire an III, si vigoureusement et si heureusement réprimée.

1. Décrets des 5 et 13 fructidor an III (22 et 30 août 1795).

XVIII

Quant à la Constitution de l'an III, que la Convention avait élaborée avant de se séparer, elle manifestait les mêmes préoccupations et prenait des précautions identiques contre le retour des royalistes à la direction des affaires par l'action du suffrage populaire.

D'abord, elle créait, comme pouvoir exécutif, un Directoire de cinq membres, dont les premiers titulaires devaient être pris *parmi les Conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI.*

Ensuite, les deux Chambres, les Anciens et les Cinq-Cents, étaient nommés au vote à deux degrés, pour éviter la prépondérance rétrograde des campagnes, dans l'intérêt de la République, quoi qu'en aient dit les historiens démocrates.

Toutefois, le vice de cette organisation politique, son côté faible, étaient, toujours sous la fatale influence de la théorie révolutionnaire, le renouvellement *annuel* des deux Assemblées par tiers, et du Directoire, ou du gouvernement, par cinquième.

Il aurait évidemment fallu fixer pour ce renouvellement un laps de temps beaucoup plus considérable : dix années peut-être ?

Mais les préjugés qui dominaient la Convention l'empêchèrent de prendre cette dernière mesure de salut.

Aussi, vu l'esprit de la masse de la population, les élections annuelles furent aussitôt et de plus en plus royalistes, ce qui devint si menaçant pour le nouvel ordre de choses que le Directoire se vit forcé de faire le coup d'État du 18 fructidor an V, contre la légalité, assu-

politique, une individualité supérieure, un véritable homme d'État.

XVII

Cependant, comme la grande majorité des provinces, en France, était demeurée rétrograde, attachée d'habitudes et d'instinct à l'ancien régime, comme elle avait en quelque sorte la nostalgie de la royauté, cette faiblesse de la Convention devenait de plus en plus menaçante pour la République.

L'Assemblée ouvrit enfin les yeux, vit tout le danger qu'une pareille situation faisait arriver jusqu'à elle, et décida que dans les conseils des Anciens et des Cinq-Cents (Sénat et Corps législatif) qui étaient appelés, aux termes de la nouvelle Constitution (celle de l'an III), à la remplacer elle-même, *les deux tiers des membres élus seraient pris dans son sein* (1).

Cette mesure était tout ce qu'il y a de plus contraire aux principes démocratiques, puisque les mandataires du peuple y limitaient eux-mêmes sa souveraineté en matière d'élection. Cependant elle sauva la situation.

Aussi, par tactique, les meneurs de la réaction, les coryphées du royalisme, les La Harpe, les Cérisy, les Marchena et tant d'autres crièrent-ils bien haut dans leurs clubs et dans leurs feuilles en faveur du principe de la souveraineté populaire, méconnu il est vrai, mais si heureusement violé par l'Assemblée nationale.

C'est, du reste, ce décret tutélaire qui amena l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire an III, si vigoureusement et si heureusement réprimée.

1. Décrets des 5 et 13 fructidor an III (22 et 30 août 1795).

XVIII

Quant à la Constitution de l'an III, que la Convention avait élaborée avant de se séparer, elle manifestait les mêmes préoccupations et prenait des précautions identiques contre le retour des royalistes à la direction des affaires par l'action du suffrage populaire.

D'abord, elle créait, comme pouvoir exécutif, un Directoire de cinq membres, dont les premiers titulaires devaient être pris *parmi les Conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI.*

Ensuite, les deux Chambres, les Anciens et les Cinq-Cents, étaient nommés au vote à deux degrés, pour éviter la prépondérance rétrograde des campagnes, dans l'intérêt de la République, quoi qu'en aient dit les historiens démocrates.

Toutefois, le vice de cette organisation politique, son côté faible, étaient, toujours sous la fatale influence de la théorie révolutionnaire, le renouvellement *annuel* des deux Assemblées par tiers, et du Directoire, ou du gouvernement, par cinquième.

Il aurait évidemment fallu fixer pour ce renouvellement un laps de temps beaucoup plus considérable : dix années peut-être ?

Mais les préjugés qui dominaient la Convention l'empêchèrent de prendre cette dernière mesure de salut.

Aussi, vu l'esprit de la masse de la population, les élections annuelles furent aussitôt et de plus en plus royalistes, ce qui devint si menaçant pour le nouvel ordre de choses que le Directoire se vit forcé de faire le coup d'État du 18 fructidor an V, contre la légalité, assu-

rément, contre le droit du peuple ou des électeurs, dont la majorité voulait la monarchie, mais pour sauver la France des fureurs de la réaction et pour conserver la République.

Il n'est pas possible de trouver un exemple plus frappant des illusions que peut inspirer la théorie qui attribue au peuple la clairvoyance et la rectitude suprêmes en politique, et qui reste désarmée en face des attentats des fauteurs de monarchie ayant le peuple lui-même pour auxiliaire.

La conduite du grand Carnot, qui, en cette circonstance, préféra perdre la République plutôt que d'enfreindre la volonté de la majorité électorale, et s'opposa au coup d'État (on sait qu'il fut décrété avec les pires monarchistes), est le type le plus caractérisé et le plus déplorable de cette sorte d'hallucination, incurable sans aucun doute, puisque de nos jours, après l'effroyable exemple d'incapacité que donna le suffrage universel en 1851, en faveur de Napoléon III, on voit encore des personnes considérables nier au Gouvernement le droit et le devoir de rectifier par l'autorité dont il dispose ces aberrations funestes.

Voici ce qu'on lit à cet égard dans une brochure de M. Henri Martin, destinée à la plus grande publicité :

« Mais, si nous étions vainqueurs au dehors, l'intérieur de la France était plus troublé que jamais. La réaction, vaincue naguère les armes à la main, en vendémiaire, par Bonaparte, avait remporté la victoire dans les élections. *Le peuple n'avait pas encore la pleine conscience de ses droits et de ses intérêts politiques.* Il votait peu et laissait des minorités disposer de son sort. Les Assemblées (Anciens et Cinq-Cents), non pas royalistes en majorité, comme on l'a dit, *mais aveuglément réaction-*

naires, semblaient marcher à la contre-révolution. Celle qui aurait dû être, *par son mode d'élection*, la plus démocratique des deux, les Cinq-Cents, avait été jusqu'à élire pour président le général Pichegru, *le plus perfide ennemi de la République*. L'esprit de parti repoussait, comme des calomnies jacobines, les bruits trop fondés qui couraient sur la trahison de Pichegru. Hoche, lui, connaissait trop bien cet homme pour douter de son crime.

« Il crut la contre-révolution imminente, si l'on ne prévenait les projets d'une faction dont il s'exagérait la force (1). Voilà ce qui explique comment cet homme si ami des lois, si ennemi de la violence, *a pu être entraîné jusqu'à approuver ce que la majorité du Directoire préparait alors contre la majorité des Assemblées, le mouvement du 18 fructidor...*

« Il approuva donc, et ce fut une faute (2). »

Edgar Quinet va bien plus loin et dit à propos du même événement :

« Le conseil des Cinq-Cents en vint au point d'ôter au Directoire les fonds nécessaires aux dépenses les plus urgentes.

« C'était l'insulter et le désarmer à la fois.

« A tant de provocations, le Directoire répond par le 18 fructidor, c'est-à-dire par la proscription de ses adversaires. Carnot et Barthélemy proscrits, les Deux Assemblées investies, cinquante représentants arrêtés, traînés

1. L'auteur en donnerait sans doute pour preuve le rétablissement de la monarchie, quelque temps après, par Bonaparte et Louis XVIII ?

2. *Hoche et Bonaparte*, par Henri Martin, député de l'Aisne; broch. in-12, à la librairie de la Bibliothèque démocratique. Paris, 1875.

sur des charrettes à travers toute la France transie de peur ; ces représentants, déportés sur les plages de Cayenne, où un grand nombre devait mourir et illustrer de leur agonie les solitudes de Sinamary ; les soldats maîtres des conseils, les journalistes exilés, la presse muette, le peuple indifférent ou terrifié ; l'épée à la place de la loi ; voilà cette journée de fructidor, qui ouvre la porte toute grande au 18 Brumaire et à l'Empire... On ne vit plus, on n'admira plus que le sabre. A ce point de vue, cette journée, qui ne répandit point de sang, fut la plus funeste à la liberté (1). »

Ainsi, les corps politiques nommés pour constituer le gouvernement de la République conspirent son renversement sous la direction d'un scélérat, d'un traître à la patrie ; ils violent en cela la Constitution qu'ils doivent appliquer ; l'ensemble du mouvement humain, la force des choses condamnent absolument la monarchie et lui substituent spontanément la République, comme étant la seule organisation compatible avec l'ordre et le progrès des sociétés modernes, avec leur existence ; l'histoire et la raison proclament que la République est au-dessus du suffrage restreint et universel, qui ne peut émaner que d'elle-même, et que le Directoire, issu, lui aussi, de la volonté populaire, a un droit égal à celui de l'Assemblée : n'importe, la doctrine démocratique et ses docteurs les plus compétents, les plus illustres, déclarent qu'il faut laisser faire les majorités factieuses et criminelles, et, dût périr la patrie, dût le gouvernement, qui assurait d'ailleurs ainsi les élections républicaines de l'An VI, manquer à tous ses devoirs de conservateur de la Constitution jurée, qu'il faut respecter dans tous ses

1. *La Révolution*, tome II, pages 327-328.

déportements la souveraineté du nombre et les excès de ses plus indignes représentants !

Excepté dans les funestes plébiscites de 1851 et de 1869, nous le répétons, il n'est pas possible de trouver un exemple plus déplorable et plus funeste d'aveuglement démocratique ; aussi, à nos yeux, son accession au coup d'État de fructidor est-elle, pour le général Hoche, un titre mémorable, décisif, qui fera éternellement regretter qu'il n'en ait pas été le principal acteur et le bénéficiaire.

Nous sommes donc, quant à ce point fondamental, en désaccord absolu avec Edgar Quinet et avec le très honorable Henri Martin ; fort du dilemme posé par un historien très clairvoyant aussi, très renseigné, M. Mignet, qui n'a point hésité à écrire :

« On peut dire qu'au 18 fructidor an V il fallait que le Directoire triomphât de la contre-révolution *en décimant les Conseils* ; ou que les Conseils *triumphassent de la République* en renversant le Directoire (1). »

Donc, violant les principes, celui-ci envoya les conspirateurs monarchistes qui remplissaient les nouveaux Conseils, à Cayenne, et il fit son devoir.

Ici, on peut le dire, l'armée, où s'étaient conservées les convictions et l'ardeur républicaines, sauva encore une fois le pays. Elle n'ouvrit pas plus la porte au 18 brumaire, en cette circonstance, que les mémorables campagnes de l'an II ne préparèrent les guerres criminelles de l'Empire ; le même procédé doit être jugé tout différemment, lorsque le but vient à changer. Honneur donc à tous ceux qui, comme le général Hoche, concoururent à ce grand résultat !

1. *Révolution française*, tome II, page 229.

Si on repasse dans son esprit les abominables excès de la terreur blanche en 1815, les horreurs qui accompagnèrent le rétablissement de la monarchie, et qui laissent si loin derrière elles les excès robespierristes de 1794, on imaginera facilement les atrocités, les exterminations sans nombre qui auraient eu lieu en France, en l'an V, si le trône et l'autel y eussent été relevés !

Tel fut peut-être, en effet, le seul avantage réel de l'avènement de Bonaparte, quels qu'aient été ses vices et ses crimes, c'est qu'il empêcha que la restauration royaliste se fît légalement en 1800, et servît ainsi de frein au mouvement de réaction monarchique qui, triomphant trop tôt, aurait étendu à la France entière, en les aggravant encore, les massacres du Midi.

En définitive, faute d'une théorie qui indiquât et permit alors l'établissement *d'une dictature civile*, d'un gouvernement républicain mis à l'abri des attentats du suffrage universel, on ne put assurer le maintien de la République qu'au moyen de l'armée, ce qui était extrêmement fâcheux, puisque cela pouvait ouvrir la voie à une usurpation militaire.

A défaut d'une doctrine réelle et positive, le parti républicain ne voyait pas ce qu'il devait vouloir et faire en politique ; au contraire, la doctrine révolutionnaire lui traçait une voie impossible, puisque le verdict du suffrage universel tendait constamment et de plus en plus au rétablissement de la monarchie.

Dans un tel état de choses, *l'armée étant incontestablement plus républicaine que la nation*, l'empirisme poussait donc fatalement vers la solution militaire,

XIX

A défaut de Danton, que le fanatisme révolutionnaire avait si déplorablement et si odieusement sacrifié, et qui manquait alors si cruellement à la situation, Hoche était, de tous les généraux républicains, le plus digne et le plus capable de prendre en main cette inévitable dictature. Mais il mourut, comme le grand conventionnel, à la fleur de l'âge, sans avoir pu épuiser sa force et son génie au service de sa patrie... et ce fut un homme étranger à la France et à la Révolution qui surgit à sa place !

« A cette époque, dit encore M. Henri Martin dans la brochure que nous avons déjà citée, Bonaparte, poursuivant ses desseins, préparait le pacte de Campo-Formio. Reniant déjà pleinement les traditions de la Révolution et foulant aux pieds les droits des peuples, il entendait partager l'Italie avec l'Autriche, lui livrer Venise.

« Le Directoire, rendons-lui cette justice, résistait à cette politique. Il comprit qu'il n'y avait pour lui qu'un moyen d'assurer le succès de sa résistance et d'échapper à l'ascendant impérial de Bonaparte : c'était que, dans nos armées, les deux grands généraux (Hoche et lui) se fissent tout au moins équilibre. Le Directoire réunit toutes les armées du Nord et de l'Est, depuis la Hollande jusqu'à la Suisse, sous le commandement de Hoche, qui eut ainsi dans la main une force plus que double de celle de Bonaparte. Cette grande armée du Rhin, la plus patriotique et la plus vertueuse qui ait jamais existé, partageait tous les sentiments de son chef.

« Si la guerre recommence, Hoche va marcher sur Vienne ; rien au monde ne pourra l'arrêter. Bonaparte

n'a plus alors d'autre avenir que de rester général républicain. C'en est fait de ses projets.

« La France ne devait pas avoir cette fortune...

« *Il était alors inévitable que la France subît une certaine suprématie militaire, après ces guerres immenses, après le coup d'État de fructidor; mais dans quelles conditions cette suprématie se fût-elle produite avec un tel homme à la tête de l'armée, un homme si désintéressé, si généreux et aimant si sincèrement, si profondément les institutions républicaines? Cet homme eût évidemment ramené peu à peu la France au régime régulier dont elle était un moment sortie en fructidor. Il eût été ce que Bonaparte a dit un jour, mensongèrement, vouloir être : le Washington de la France (1). »*

Qu'aurait dû être cette présidence de la République française, occupée par un militaire, que Hoche ne put exercer et qui échut à Napoléon? Qu'aurait dû faire le gouvernement du Consulat? Reprendre, avec la différence des temps et d'après une vue plus complète et plus systématique, la conception de Danton sur le gouvernement révolutionnaire, cette dictature provisoire qu'il avait fait accepter par la Convention en août 1793, et dont le plan avait été exposé par Billaud-Varennes dans son rapport du 28 brumaire an II.

Il fallait garder inflexiblement la République, surveiller rigoureusement les royalistes, ne laisser rentrer les émigrés à aucun prix, et décréter l'exclusion des monarchistes et des aristocrates, restés à l'intérieur, de l'éli-

1. « Ses derniers jours sont la chose du monde la plus touchante. Il ne pensait qu'à sa patrie, qu'il laissait mal gouvernée, mal ordonnée, et lui, qui se sentait capable de *la remettre en ordre et de la conduire à la liberté* comme à la victoire, il se sentait mourir!..... » — (Henri Martin, *loco citato*, pages 10, 11, 12).

gibilité aux fonctions publiques quelconques, politiques et municipales. Il fallait maintenir l'ordre matériel au dedans et au dehors, ou assurer la paix intérieure et extérieure; laisser à la nation une entière liberté spirituelle, liberté religieuse et philosophique, liberté d'enseignement, liberté de la presse, de réunion et d'association, conséquence inévitable des idées courantes sur la souveraineté du peuple, et qui seules pouvaient permettre de faire surgir une croyance sociale commune, et, par suite, un ordre politique définitif. Il fallait, enfin, et ceci était une des exigences les plus palpables de la situation, secourir sagement le mouvement industriel, la reprise du travail, sur lesquels repose l'existence même de la société; ce qui supposait l'obligation, pour le nouveau Gouvernement, de renoncer à la guerre de propagande, d'occupation et surtout de conquête, pour vivre en paix avec l'étranger.

XX

Est-il besoin de rappeler à quel point Bonaparte a manqué à ce programme, pour s'efforcer, au contraire, de restaurer l'ancien régime, le système catholique et féodal, en se mettant lui-même à la place du roi ?

Il ramena, il est vrai, la prépondérance du pouvoir central, ou du gouvernement, sur le pouvoir local (assemblées nationales, départementales et municipales), sur ces districts rendus souverains par la Constituante, et dont l'indépendance, à la chute du grand Comité de Salut public, avait amené l'anarchie administrative et l'impuissance qui annulèrent le Directoire; mais il le fit dans une mesure excessive et dans un but de domination personnelle. Il restreignit aussi l'exercice du suffrage populaire en ce qui concernait la nomination des juges et en

ce qu'il pouvait avoir de dangereux pour le civisme et l'indépendance de la magistrature ; mais il ne conserva, d'autre part, des institutions de 89 et de 93, que le Code civil, en le mutilant ou faisant amender dans un sens contraire à l'esprit de liberté et de justice de la Révolution ; en y rétablissant, notamment, ce qui était le plus opposé aux tendances de cette époque : *les majorats et les substitutions*. Et si, comme plus tard Louis XVIII, il eut le soin de garantir contre toute atteinte présente et future l'aliénation des biens du clergé et des émigrés, dits *biens nationaux*, et la paisible possession de ceux-ci par leurs acquéreurs, il fut guidé en cela bien plutôt par l'intérêt de sa propre conservation que par aucune tendance libérale. De même, avec un sûr instinct de rétrogradation, il reprit la réaction religieuse commencée par Robespierre, en mettant le catholicisme à la place du déisme et supprimant tout ce qui avait été fait dans le sens de la séparation de l'Eglise et de l'État. C'est alors que le Concordat, qui nous régit encore à cette heure, vint remplacer, à la stupéfaction générale, l'entière liberté des cultes consacrée par la Constitution de l'an III. Du reste, tous les procédés de despotisme inventés par le Justicier de prairial furent repris par le soi-disant César : mépris de la liberté des personnes et du droit de défense pour les accusés ; conseils de guerre au lieu de commissions populaires et de tribunaux d'exception ; fusiller au lieu de guillotiner !

Voici, pour en donner un exemple, ce que Napoléon écrivait à Eugène, prince d'Empire, en sa vice-royauté d'Italie :

« Ne laissez pas oublier que je suis le maître de faire ce que je veux : cela est nécessaire pour tous les peuples... Votre système est simple : l'empereur le veut... On

dit que l'évêque d'Udine s'est mal comporté ; si cela est, il faut le faire fusiller... que cela soit fait dans les vingt-quatre heures après la réception de ma lettre ; c'est un exemple utile... s'il y a quelque grande famille qui se soit mal comportée, je veux la détruire de fond en comble, pères, frères, cousins, pour qu'elle serve d'exemple (1). »

Cet ordre caractéristique, cité entre mille, concernait l'étranger ; à l'intérieur, Napoléon ne se montra guère plus scrupuleux ; l'extermination et la transportation des républicains, de tous ceux qui, grands ou petits, avaient marqué dans la Révolution et lui restaient attachés, et qui se trouvaient inscrits, de ce chef, dans ce que le tyran appelait « *son dictionnaire* », dépassèrent en arbitraire et en sans-façon de crime tout ce qu'on en pourrait rapporter (2). Nous rappellerons cependant l'assassinat juridique de Céracchi, Aréna, Topino-Lebrun, etc., et la grande déportation de l'an IX, auxquels, de l'aveu même de Bonaparte, l'affaire du 3 nivôse servit de prétexte : « *On n'avait pas de preuves, dit-il cyniquement, que les terroristes fussent les auteurs de l'attentat. On les déportait, non pour le 3 nivôse, mais pour le 2 septembre, le 31 mai, la conspiration de Babeuf. Le dernier événement n'était pas la cause de la mesure, il n'en était que l'occasion* (3). »

Faudrait-il chercher bien longtemps pour établir qu'à

1. *Correspondance de Napoléon I^{er}*, publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III ; Plon, éditeur.

2. Voir, entre autres, dans le tome II de l'*Histoire de Napoléon I^{er}*, par P. Lanfrey, les deux mémoires de Lefranc et de Fescourt, seuls survivants de la grande déportation du 4 janvier 1801 ; et *Les déportations du Consulat*, par Jean Destrem, petit-fils du glorieux condamné de ce nom ; brochure in-8, chez Germer-Baillièrre, 108, boulevard Saint-Germain, Paris, 1878.

3. Lanfrey, *Histoire de Napoléon I^{er}*, t. II, p. 263.

cet égard Robespierre a au moins égalé Napoléon (1)?

Sauf la forfanterie impériale au lieu de l'infatuation mystique du démocrate, l'analogie est complète entre les deux maîtres ; mêmes adulations encore pour l'un et pour l'autre ; car nous ne pensons pas que l'on ait rien offert de plus corsé, en fait de flagorneries, à l'empereur et roi qu'au dieu des Jacobins :

— « Vous qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent du despotisme et de l'intrigue, vous que je ne connais que, *comme dieu*, par des merveilles... » — (Saint-Just à Robespierre, 1790).

« Admirable Robespierre, flambeau, colonne, pierre angulaire de l'édifice de la République française, salut... » — (Picard à Robespierre, 1794).

— « Fondateur de la République française... je vous regarde, citoyen, comme le messie que l'Être éternel nous a promis pour réformer toute chose... » — (Chauvet, capitaine des Vétérans, à Robespierre, 1794).

— « Robespierre, colonne de la République, protecteur des patriotes, génie incorruptible, montagnard éclairé qui vois tout, prévois tout, déjoues tout, et qu'on ne peut tromper et séduire... » — (Peys et Rompillon à Robespierre, 1793).

— « Citoyen Maximilien Robespierre, législateur et père protecteur du bon peuple, le conseil général et toute la commune de Marion, canton de Grignols, district de Bazas, département du Bec-d'Ambès, assemblés au sujet de la religion, étant dans la crainte et l'espé-

1. Voyez, aux Archives nationales, les registres de police du Comité du Salut public, les pièces originales des Rapports de Courtois et de Saladin, les cartons du Tribunal révolutionnaire, et, outre les affaires Euloge Schneider, Danton, etc., celle dite des *Chemises rouges* ou des Soixante-deux.

rance, ont l'honneur de vous représenter qu'au moment qu'elle reçut votre rapport fait au nom du Comité de Salut public, le quintidi 15 frimaire, imprimé par ordre de la Convention nationale et réimprimé par ordre des Représentants du peuple à Bordeaux, elle chanta, avec son charitable pasteur, bon républicain, le *Te Deum*, à la fin duquel des acclamations de *Vive Robespierre ! Vive la République* s'élevèrent jusqu'au ciel.

« Quelque ennemi de votre bienfaisance eut la malice... d'aller nous dénoncer comme perturbateurs du repos public... Le conseil général et toute la commune se jettent à vos pieds, espérant que vous voudrez bien avoir pour agréable qu'elle garde son pasteur ».

« Labé, agent national ; Bronens, Dupouy, officiers municipaux ; Figuez, notable ; Darnauzan, Sauvain, notables (1). »

Du reste, la légende sur la divinité de Robespierre persista bien après thermidor, puisqu'en 1848 il était encore associé à Jésus dans les effusions de notre démocratie, et que, s'il faut en croire une publication récente, sous Louis-Philippe, le plus pur et le plus dévoué des républicains de ce temps écrivait du Mont-Saint-Michel où il était prisonnier :

« Citoyen, je vous renvoie les livres qui me sont offerts par l'abbé Montès, auquel je vais répondre. Je vous remercie de votre intermédiaire, mais je ne puis accepter ces auteurs. *Je ne reconnais d'autre Dieu que Robespierre.* Salut et fraternité. Barbès (2). »

Napoléon rétablit donc à son profit la monarchie

1. Ces citations sont extraites des pièces originales déposées aux Archives nationales (*Rapport de Courtois*).

2. *En voiture cellulaire*, par P. Sarrasin ; in-32, Paris, Dreyfus, 1878.

absolue dans le pays qui venait de renverser, juger, condamner et exécuter Louis XVI. Restauration véritablement criminelle, si l'on songe à la nécessité et à la légitimité de la République ; acte imbécile, quant à Bonaparte lui-même, puisqu'il amena l'invasion de la France par suite du régime de conquête, et le relèvement de la monarchie légitime par suite de l'invasion. Enfin, celle-ci ne pouvant durer, la royauté constitutionnelle, le régime de juillet, le pire de tous par sa corruption et ses dispositions antipopulaires, fut encore une conséquence de la principale faute du soldat couronné.

« Pas d'état politique fixe, avait-il dit, *s'il n'y a un Corps enseignant avec des principes fixes.* » — C'est pourquoi il rétablit l'Université, exclusivement chargée d'enseigner aux jeunes générations : 1° *les préceptes de la religion catholique* ; 2° *la fidélité à l'empereur, à la monarchie impériale dépositaire du bonheur du peuple, et à la dynastie napoléonienne conservatrice de l'unité de la France et de toutes les idées libérales proclamées par les constitutions* ; 3° *l'obéissance aux statuts qui ont pour objet l'uniformité de l'enseignement, etc., etc.*

Il faut le reconnaître d'après les ravages de cette dangereuse institution, le grand Turgot lui-même avait commis, quant à la question de l'enseignement, dans son plan de réformation, une erreur grave, qui fut développée après lui par Talleyrand et par Condorcet : il avait conçu et préconisé l'enseignement universel, ou *par l'État.*

On voit de suite, quand la chose passe des mains de la Constituante ou de la Convention en celles d'un Bonaparte, et si on se place au point de vue des conditions de la libre pensée et de la libre conscience, au point de vue des intérêts et des droits de la liberté spirituelle, reli-

gieuse, philosophique, scientifique et même littéraire, on voit de suite tout le danger d'une pareille institution, dont la preuve, hélas ! n'est plus à faire, surtout avec les hasards du suffrage universel, qui peut toujours ramener des gouvernements rétrogrades et tout différents de celui qui résulte de son principe même.

Il y avait donc dans cette restauration de l'Université un moyen d'oppression des plus funestes, dont Bonaparte se garda de ne point user. Et l'on vit cette fille cadette de l'empereur rivaliser aussitôt de zèle et de platitude envers lui avec cette fille aînée, l'Église, qu'il avait également relevée.

Dans le Catéchisme *destiné aux écoles*, à la suite du quatrième commandement : *Tes père et mère honoreras*, l'Université et l'Église avaient, en effet, inscrit : « Les chrétiens doivent aux princes qui les gouvernent, et nous devons en particulier à Napoléon I^{er}, notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, *le service militaire, les tributs* ordonnés pour la conservation et la défense de son empire et de son trône.....

— « Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leur devoir envers notre empereur ?

« Selon l'apôtre saint Paul, ils résisteraient à l'ordre établi de Dieu même, et se rendraient dignes de la damnation éternelle. »

Le conventionnel Thibaudeau avait donc eu raison, en définitive, de protester contre le rapport de Lakanal, lorsque celui-ci proposa son système d'éducation nationale ou d'Etat. Car, nous le répétons, entre les mains de Bonaparte, le projet de Condorcet et de Turgot, quelque grand qu'il fût, allait bientôt devenir un terrible instrument d'oppression spirituelle et de rétrogradation.

C'est l'enseignement de l'Université impériale qui

forma la bourgeoisie réactionnaire dont l'avènement eut lieu avec Louis-Philippe, ainsi que les *classes dirigeantes* qui font le péril actuel de notre France, d'un pays si bien disposé moralement et patriotiquement, mais qui manque absolument de vues nettes pour se conduire, d'idées et de convictions positives, et ne sait pas se donner une direction conforme à ses aspirations et à ses besoins les plus fondamentaux.

D'un autre côté, dans sa politique extérieure, Bonaparte se montra comme une sorte de *fou lucide*, comme un aventurier parvenu, à qui l'excès de la fortune et l'abus de la toute-puissance auraient fait perdre la raison et le gouvernement de soi-même.

« Mon frère, écrivait-il à Joseph, vos proclamations ne sentent pas assez le maître. Ce n'est pas en cajolant les peuples qu'on les gagne. Mettez trente millions de contributions sur le royaume, payez bien votre armée, remontez bien votre cavalerie et vos attelages, faites faire des souliers et des habits. Tout cela ne peut se faire qu'avec de l'argent.

« L'établissement d'une imposition ne fera pas l'effet que vous imaginez; tout le monde s'y attend et la trouvera naturelle....

« Puisque la Calabre s'est révoltée, *pourquoi ne prendriez-vous pas la moitié des propriétés du pays pour les distribuer à l'armée?* Ce serait une ressource.

« Comme on assassine mes soldats, *je rendrai moi-même le décret* par lequel je confisquerai à leur profit la moitié des revenus de la province, *particuliers* et *publics*....

« Votre couronne n'aurait aucune solidité si vous n'aviez autour de vous une centaine de généraux, de colonels et autres possesseurs de fiefs dans les royaumes de

Naples et de Sicile. Je pense que Bernadotte, Masséna, devraient être fixés à Naples avec le titre de princes et avec de gros revenus qui assurassent la fortune de leur famille. Ce moyen, je le prends pour le Piémont, pour l'Italie, pour Parme. Il faut qu'entre ces pays et Naples il ressorte la fortune de trois ou quatre cents officiers français, tous jouissant de domaines qui seraient dévolus à leurs descendants *par droit de primogéniture*. Dans peu d'années, cela se mariera dans les principales maisons et le trône se trouvera consolidé.

« Je désirerais bien que la canaille de Naples se révoltât... A tous pays conquis il faut une révolte (1). »

Auguste Comte avait-il tort d'appeler le règne de Bonaparte : *l'orgie militaire*?

Egalement étranger à la France et à la civilisation de l'Occident, dépourvu de cette passion du bien public, de cette fièvre de sociabilité qui avaient caractérisé l'époque révolutionnaire, sans aucun contre-poids intellectuel ni moral, comme sans tradition, avec une personnalité effrénée et une puissance presque sans limites, malgré sa capacité spéciale pour la guerre et l'administration, qui ne servirent qu'à le rendre plus malfaisant, il s'imagina d'abord de refaire Charlemagne, et, bientôt, de conquérir toute la terre pour y établir en sa personne la monarchie universelle ! Enfin, nouvel Attila, véritable buveur de sang et mangeur d'hommes, il amena presque immédiatement contre nous une coalition générale, puis l'invasion et la réduction de notre pays ! Il ne s'était servi de sa force que pour nous remettre en esclavage au-dedans et nous faire exécrer au dehors.

« La Bérésina, nom sinistre, dit M. André Lefèvre, en-

1. *Correspondance de Napoléon I^{er}.*

gloutit vingt mille cadavres (25 novembre 1812). Enfin, sur les 533,000 hommes de toutes nations qui avaient franchi le Niémen, *trois cent mille* ne le repassèrent pas..... » — « Quand on n'a jamais eu de revers, disait Napoléon à Jomini, il faut les avoir grands comme sa fortune (1). »

« Comme Metternich essayait de faire valoir auprès de lui des raisons d'humanité : — « Vous n'êtes pas militaire, Monsieur, vous n'avez pas comme moi l'âme d'un soldat, vous n'avez pas vécu dans les camps, vous n'avez pas appris à mépriser la vie d'autrui et la vôtre quand il le faut..... *Que me font à moi deux cent mille hommes?* » Voilà en quels termes il refusa, après la victoire de Bautzen, la paix que lui offrait l'empereur d'Autriche, au nom du Congrès de Prague, avec la ligne du Rhin pour frontière et plusieurs annexes de l'empire d'Allemagne.....

« — Ouvrons, s'écria Metternich, les portes et les fenêtres; que l'Europe entière vous entende, Sire, et la cause que je viens défendre, la cause de la paix, n'y perdra point ! » Puis, en sortant, à Berthier qui lui demandait s'il était content de l'empereur : — Oui, j'en suis content, car il a éclairé ma conscience, et je vous le jure, *votre maître a perdu la raison* (2) ! »

Nous acceptons donc à son égard, en le considérant comme définitif, ce jugement de l'auteur de la *Philosophie positive* :

« Il était certainement impossible que l'ensemble d'une telle situation ne conduisît bientôt à l'installation spontanée d'une véritable dictature militaire, dont la tendance, rétrograde ou progressive, devait d'ailleurs, malgré l'in

1. *Le vrai Napoléon I^{er}*, brochure in-32, Paris, Dreyfus.

2. *Ibid.*, page 103.

fluence naturelle d'une réaction passagère, dépendre beaucoup, et certainement davantage qu'en aucun autre cas historique, *de la disposition personnelle de celui qui en serait honoré*, parmi tant d'illustres généraux que la défense révolutionnaire avait suscités.

« Par une fatalité à jamais déplorable, cette inévitable suprématie, à laquelle le grand Hoche semblait d'abord si heureusement destiné, échut à un homme presque étranger à la France (Napoléon Bonaparte), issu d'une civilisation arriérée et spécialement animé, sous la secrète impulsion d'une nature superstitieuse, d'une admiration involontaire pour l'ancienne hiérarchie sociale; tandis que l'immense ambition dont il était dévoré ne se trouvait réellement en harmonie, malgré son vaste charlatanisme caractéristique, avec aucune éminente supériorité mentale, sauf celle relative à un incontestable talent pour la guerre, bien plus lié, surtout de nos jours, à l'énergie morale qu'à la force intellectuelle.

« On ne saurait aujourd'hui rappeler un tel nom sans se souvenir que de vils flatteurs et d'ignorants enthousiastes ont osé longtemps comparer à Charlemagne un souverain qui, à tous égards, fut aussi en arrière de son siècle que l'admirable type du moyen âge avait été en avant du sien... Chaque vrai philosophe doit, à mon gré, regarder maintenant comme un irrécusable devoir social de signaler convenablement à la raison publique *la dangereuse aberration qui, sous la mensongère exposition d'une presse aussi coupable qu'égarée, pousse aujourd'hui l'ensemble de l'école révolutionnaire à s'efforcer, par un funeste aveuglement, de réhabiliter la mémoire, d'abord si justement abhorrée, de celui qui organisa, de la manière la plus désastreuse, la plus intense rétrogradation politique dont l'Humanité dut jamais gémir.*

« D'après les explications précédentes, personne assurément ne saurait croire que je prétende ici blâmer l'avènement d'une dictature non moins indispensable qu'inévitable : mais je voudrais flétrir, avec toute l'énergie philosophique dont je suis susceptible, l'usage profondément pernicieux qu'en fit un chef alors naturellement investi d'une puissance matérielle et d'une confiance morale qu'aucun autre législateur moderne n'a pu réunir au même degré. L'état général de l'esprit humain ne permettait point, sans doute, à son immense autocratie de diriger immédiatement la réorganisation finale de l'élite de l'Humanité (l'Occident de l'Europe), faute d'une indispensable élaboration philosophique encore inaccomplie (1) ; mais son action rationnelle aurait pu y appliquer convenablement les hautes intelligences, et y disposer simultanément la masse des populations, au lieu d'écarter les unes et de détourner les autres, par une activité radicalement perturbatrice, de tous les grands efforts sociaux que la dictature purement révolutionnaire avait déjà glorieusement ébauchés, autant que l'avait comporté l'inévitable prépondérance d'une métaphysique essentiellement négative (2).

« Si le prétendu génie politique de Bonaparte avait été vraiment éminent, ce chef ne se serait point abandonné à son aversion trop exclusive envers la grande crise républicaine, où il ne savait voir, à la suite des plus vulgaires déclamateurs rétrogrades, que la facile démonstration de l'impuissance organique propre à la seule philosophie qui avait pu y présider : il n'y aurait pas entièrement méconnu d'énergiques tendances vers une régénération fonda-

1. La Philosophie positive, ou l'explication scientifique du monde, de l'homme et de la société. — R.

2. La théorie révolutionnaire (le *Contrat social*). — R.

mentale, dont les conditions nécessaires s'y étaient certainement manifestées d'une manière non moins irrécusable, pour tous les hommes d'Etat dignement placés, même par le seul instinct, au véritable point de vue général de la sociabilité moderne, qui n'eût point échappé sans doute, dans cette lumineuse position, à Richelieu, à Cromwell, ou à Frédéric.

« On n'a d'ailleurs aucun besoin de prouver que son autorité réelle eût ainsi acquis, avec une aussi pleine intensité, une stabilité beaucoup plus grande, en même temps que sa mémoire eût été assurée d'une éternelle et unanime consécration, quoiqu'il dût alors entièrement renoncer à la puérile fondation d'une nouvelle tribu royale.

« Mais, à vrai dire, toute sa nature intellectuelle et morale était profondément incompatible avec la seule pensée d'une irrévocable extinction de l'antique système théologique et militaire, hors duquel il ne pouvait rien concevoir, sans toutefois en comprendre suffisamment l'esprit ni les conditions; comme le témoignèrent tant de graves contradictions dans la marche générale de sa politique rétrograde, surtout en ce qui concerne la restauration religieuse, où, suivant la tendance habituelle du vulgaire des rois, il prétendit si vainement allier toujours la considération à la servilité, en s'efforçant de ranimer des pouvoirs qui, par leur essence, ne sauraient jamais rester franchement subalternes (1).

« Le développement continu d'une immense activité guerrière constituait, à tout prix, le fondement nécessaire de cette désastreuse domination, qui, pour le rétablissement éphémère d'un régime radicalement antipa-

1. Le sacerdoce, et surtout la papauté, dans leurs rapports avec la royauté ou avec l'empire. — R.

thique au milieu social correspondant, devait surtout exploiter, par une stimulation incessamment renouvelée, soit les vices généraux de l'humanité, soit les imperfections spéciales de notre caractère national, et principalement une vanité exagérée, qui, loin d'être soigneusement réglée d'après une sage opposition, fut alors, au contraire, directement excitée jusqu'à la production fréquente des plus irrationnelles illusions, suivant des moyens d'ailleurs empruntés, comme tout le reste de ce prétendu système, aux usages les plus discrédités de l'ancienne monarchie. Sans un état de guerre très actif, en effet, le ridicule le plus incisif aurait certainement suffi pour faire prompt et pleine justice de l'étrange restauration nobiliaire et sacerdotale tentée par Bonaparte, tant elle était profondément contradictoire à l'état réel des mœurs et des opinions : la France n'aurait pu être réduite, par aucune autre voie, à cette longue et honteuse oppression, où la moindre réclamation généreuse était aussitôt étouffée comme un acte de trahison nationale concerté avec l'étranger ; l'armée, qui, pendant la crise républicaine, avait été constamment animée d'un si noble esprit patriotique, n'aurait pu être autrement amenée, d'après l'essor exorbitant des ambitions personnelles, à une tendance tyrannique envers les citoyens, désormais réduits à se consoler vainement du despotisme et de la misère par la puérile satisfaction de voir l'empire français s'étendre de Hambourg à Rome.

« Enfin, quant à l'influence morale, on n'a point encore dignement compris que la Convention, élevant le peuple sans le corrompre, avait irrévocablement terminé la décomposition chronique de l'ancienne hiérarchie sociale, tout en consolidant néanmoins, chez les moindres classes, le respect de chacun pour sa propre condition,

suivant l'attrait universel d'une noble activité politique, tendant spontanément à contenir partout la disposition au déplacement privé, en honorant et améliorant les plus inférieures positions : c'est surtout sous la domination guerrière de Bonaparte que le généreux sentiment primitif de l'égalité révolutionnaire subit cette immorale déviation qui devait associer directement la plus active portion de notre population à un désastreux système de rétrogradation politique, en lui offrant, comme prix de sa coopération permanente, l'Europe à piller et à opprimer. On doit certainement ainsi expliquer le principal développement direct d'une corruption générale déterminée, en germe, par l'ensemble de la désorganisation sociale, et dont nous recueillons aujourd'hui les tristes fruits.....

« Il serait évidemment superflu d'expliquer ici comment, après une sanglante prépondérance, également désastreuse, à tous égards, pour la France et pour l'Europe, ce régime, fondé sur la guerre, tomba trop tard par une suite naturelle de la guerre elle-même, quand la résistance fut partout devenue suffisamment populaire (dans l'Occident de l'Europe), tandis que l'attaque se dépopularisait essentiellement (en France).

« Quels que soient aujourd'hui les efforts coupables ou insensés d'une fallacieuse exposition (1), dont le succès momentané prouve combien l'absence de toute véritable doctrine facilite maintenant les plus audacieux mensonges, la postérité ne méconnaîtra point la mémorable satisfaction avec laquelle cette chute indispensable fut immédiatement accueillie par l'ensemble de la France, qui, outre sa misère et son oppression intérieure, était

1. *L'Histoire du Consulat et de l'Empire*, par Thiers. — R.

lasse enfin de se voir condamnée à toujours craindre, suivant une irrésistible alternative, ou la honte de ses armes, ou la défaite de ses plus chers principes.

« Cette grande catastrophe ne devra finalement laisser à la nation française d'autre éternel regret que de n'y avoir pris qu'une part trop passive et trop tardive, au lieu de prévenir un dénouement funeste par une énergique insurrection populaire contre la tyrannie rétrograde, avant que notre territoire eût pu subir, à son tour, l'opprobre d'une invasion que notre déplorable torpeur rendit seule alors inévitable. La forme honteuse de cet indispensable renversement a constitué, depuis, l'unique base sur laquelle il soit devenu possible d'établir, avec une sorte de succès passager, une spécieuse solidarité entre notre propre gloire nationale et la mémoire individuelle de celui qui, *plus nuisible à l'ensemble de l'Humanité qu'aucun autre personnage historique, fut toujours spécialement le plus dangereux ennemi d'une Révolution dont une étrange aberration a quelquefois conduit à le proclamer le principal représentant* (1). »

Il n'est pas inutile de rappeler ici que l'auteur écrivait ces lignes en 1841, à une époque où florissait le culte du « grand homme ».

Sans parler du retour des *cendres* et des hymnes de Béranger, disons que jusqu'à l'avènement du *neveu*, des hommes comme Quinet, Victor Hugo, etc., furent chaudement pour *l'oncle*; par ceux-ci, que l'on juge du reste...

Ce n'est que bien plus tard, après le coup d'État de 1851, que commencèrent à paraître sur *le martyr de*

1. Auguste Comte, *Cours de Philosophie positive*, tome VI, pages 386 à 396.

Sainte-Hélène des travaux d'analyse historique plus conformes à la réalité. Il est à regretter que leurs auteurs ne se soient pas plus tôt et plus profondément inspirés du jugement porté par le fondateur du Positivisme.

Celui-ci et son homonyme Charles Comte, avocat et publiciste, l'économiste Dunoyer, Benjamin Constant, Lamartine, Châteaubriand, avaient été à peu près les seuls irréconciliables de marque sous la Restauration et sous Louis-Philippe, pendant que les Démocrates s'aliaient, dans un fallacieux espoir d'opposition et par un véritable inceste politique, avec ces mêmes Bonaparte qui venaient d'égorger la République (1). Or, n'est-ce point cette défaillance fatale qui, plus tard, permit l'avènement de Napoléon III? Car le socialisme de Ham se produisit, en effet, sous la bannière de ce libéralisme qui naquit, en 1815, d'un tel rapprochement.

Auguste Comte était donc bien réellement autorisé, malgré le reproche qu'on lui en a fait, à associer la nation française elle-même à l'énergique condamnation qu'il avait portée contre Napoléon I^{er}, et à dire dans son *Système de politique positive* :

« Envers la guerre, le principal reproche de la postérité doit concerner l'opinion française, au lieu de rester concentré sur un dictateur empirique, entraîné par son instinct militaire, dont le public pouvait aisément contenir l'essor. Car il suffisait, au début de la déviation, de blâmer dignement la spoliation de l'Italie et l'invasion de l'Égypte ; tandis que cette double oppression excita parmi les Français un enthousiasme unanime, surtout chez les lettrés. Quand l'occupation provisoire de la Belgique et de la Savoie eut constaté la pleine efficacité de

1. *Histoire du second empire*, par Taxile Delord, t I^{er}, p. 5-6.

la défense républicaine, l'activité militaire devint nécessairement contraire à la mission occidentale de la France.

« Au début de la crise, ce peuple s'était noblement interdit toute conquête, même pour propager ses institutions, qu'une libre adhésion devait seule faire partout prévaloir. Mais ces déclarations solennelles se trouvèrent bientôt oubliées, quand la métaphysique qui les systématisa perdit son ascendant, d'après une épreuve décisive. Telle est l'insuffisance des sentiments dépourvus de convictions durables, qu'une aberration sans exemple succéda rapidement à ce digne élan, sous le vain prétexte d'une propagande oppressive promptement remplacée par un égoïsme avoué (1). »

Toutefois, ce légitime amendement apporté au jugement de la *Philosophie positive* n'affaiblit point le verdict rendu contre Bonaparte lui-même. Nous nous souvenons d'avoir entendu Auguste Comte, dans son dernier cours public sur l'histoire générale de l'Humanité, proclamer solennellement que, entre autres réparations envers la République occidentale, la France régénérée par le Positivisme devra renvoyer inexorablement à Sainte-Hélène la cendre *du grand réprouvé*, et la remplacer dans sa tombe par les glorieux restes du général Mallet.

Pour M. Mignet, dont l'opinion doit toujours être prise en si haute considération, Bonaparte était loin, sans doute, de mériter la glorification qui lui fut trop longtemps accordée.

Il dit, à propos de la suppression du conseil des Cinq-Cents :

1. *Système de Politique positive*, tome III, page 606.

« Ainsi fut consommée cette violation de la loi, ce coup d'Etat contre la liberté. La force commença sa domination.

« Mais il est juste pourtant de distinguer le 18 brumaire de ses suites. On pouvait croire alors que l'armée n'était qu'un auxiliaire de la Révolution comme au 13 vendémiaire, comme au 18 fructidor, et que ce changement indispensable ne tournerait pas au profit d'un homme, d'un homme seul, qui changerait bientôt la France en un régiment, et qui ne ferait entendre dans le monde, jusque-là agité par une si grande commotion morale, que les pas de son armée et le bruit de sa volonté.

« Le Consulat fut la dernière période de l'existence de la République. La Révolution commença à se faire homme. Pendant la première époque du gouvernement consulaire, Bonaparte s'attacha les classes proscrites en les rappelant ; il trouva un peuple encore agité de toutes les passions, qu'il ramena au calme par le travail, au bien-être par le rétablissement de l'ordre ; enfin, il força l'Europe, une troisième fois vaincue, à reconnaître son élévation. Jusqu'au traité d'Amiens, il rappela dans la République la victoire, la concorde, le bien-être, sans sacrifier la liberté. Il pouvait alors, s'il avait voulu, se faire le représentant de ce grand siècle, qui réclamait la consécration d'une égalité bien entendue, d'une liberté sage, d'une civilisation plus développée, ce noble système de la dignité humaine. La nation était entre les mains du grand homme, ou du despote, il dépendait de lui de la conserver affranchie, ou de l'asservir. Il aima mieux l'accomplissement de ses projets égoïstes, et *il se préféra tout seul à l'Humanité entière*. Elevé sous la tente, venu tard dans la Révolution,

il ne comprit que son côté matériel et intéressé; il ne crut ni aux besoins moraux qui l'avaient fait naître, ni aux croyances qui l'avaient agitée, et qui, tôt ou tard, devaient revenir et le perdre. Il vit un soulèvement qui prenait fin, un peuple fatigué qui était à sa merci, et une couronne à terre qu'il pouvait prendre. »

« Son génie entreprenant et organisateur, sa puissance de vie et de volonté, son amour de la gloire, et *l'immense force disponible que la Révolution avait mise entre ses mains*, ont fait de lui l'être le plus gigantesque des temps modernes. Ce qui rendrait la destinée d'un autre extraordinaire compte à peine dans la sienne. Sorti de l'obscurité, porté au rang suprême, de simple officier d'artillerie devenu le chef de la plus grande des nations, il a osé concevoir la monarchie universelle, et l'a réalisée un moment. Après avoir obtenu l'empire par ses victoires, il a voulu soumettre l'Europe au moyen de la France, réduire l'Angleterre au moyen de l'Europe, et il a établi le système militaire contre le continent, le blocus contre la Grande-Bretagne. Ce dessein lui a réussi pendant quelques années; et de Lisbonne à Moscou il a assujetti les peuples et les potentats à son mot d'ordre de général et au vaste séquestre qu'il avait prescrit. Mais il a manqué de cette manière à la mission réparatrice du 18 Brumaire. En exerçant pour son propre compte la puissance qu'il avait reçue, en attaquant la liberté du peuple par ses institutions despotiques, l'indépendance des États par la guerre, *il a mécontenté et les opinions et les intérêts du genre humain*; il a excité d'universelles inimitiés; la nation s'est retirée de lui; et après avoir été longtemps victorieux, après avoir planté ses étendards sur toutes les capitales, après avoir, pendant dix années, augmenté son pouvoir et gagné un royaume à chaque

bataille, un seul revers a réuni le monde entier contre lui, et il a succombé en prouvant combien de nos jours le despotisme est impossible (1). »

XXI

Depuis Napoléon I^{er}, qui a consommé l'avortement de la Révolution, jusqu'à nos jours, l'histoire de la France offre une période *stationnaire* ou d'oscillations entre l'anarchie et la rétrogradation, entre les efforts du progrès et les résistances de l'ordre, pendant laquelle s'élaborent les principes qui doivent servir de base au régime nouveau, à cette régénération sociale si ardemment et si vainement abordée par la partie active de la nation pendant la *grande crise*, et qui devra caractériser la phase organique de la Révolution, inaugurée par le Positivisme.

Cette période stationnaire comprend les règnes de Louis XVIII et de Charles X, de Louis-Philippe et de Napoléon III, ainsi que la seconde et la troisième République.

Quant au travail philosophique qui doit précéder cette refonte des institutions et des mœurs, en effectuant la reconstruction préalable des opinions, il consiste dans l'établissement d'une nouvelle croyance générale susceptible d'universalité et de fixité par *démonstration*, et qui n'est autre que la substitution du système entier des sciences, ou de la philosophie positive, à la théologie et à la métaphysique.

1. *Révolution française*, tome II.

Cette foi nouvelle implique à son tour l'avènement d'un autre régime d'activité sociale, tout industrielle et pacifique, au lieu du régime militaire, et l'établissement d'une morale positive, d'un système de devoirs publics et privés, susceptible de faire concourir les efforts de la société, des familles et des individus, sentiments, pensées et actes, au but que l'Humanité a sans cesse poursuivi depuis qu'elle s'est mise en marche : l'amélioration de sa nature et de sa situation et la réalisation de son unité.

FIN.

APPENDICE

DANTON (1)

MESSIEURS,

Nous devons d'abord remercier le conseil municipal de la ville de Paris de l'initiative pleine de courage et d'audace par laquelle il a décidé l'érection d'une statue à Danton. — Je dis audace, car il lui a fallu ainsi remonter tout un courant de préjugés contre cette grande mémoire. — Il faut l'honorer aussi de la sage fermeté avec laquelle il a réalisé un tel projet.

Je dois encore spécialement remercier ce singulier conseil municipal de l'originalité, à la fois spirituelle et élevée, avec laquelle il a appelé à participer à cette inauguration les positivistes et leur chef : des gens qui ne sont ni catalogués ni estampillés. Cela n'est point vulgaire.

Sans doute, depuis trente ans, nous poursuivons la réhabilitation de Danton. Les travaux du docteur Robinet sont connus de tous : il a apprécié l'homme privé et l'homme public, il a montré l'homme de gouvernement et de diplomatie. Moi-même, en donnant la théorie de la Révolution, j'ai lié Danton à la chaîne des destinées de notre patrie. Cela est vrai ; mais nous n'avons rien d'officiel, et nous savons autrement que par définition. Il fallait oser, et le conseil municipal a montré là une haute indépendance d'esprit. Il savait aussi que, en m'appelant, il acceptait, sans en prendre la respon-

1. Discours prononcé par M. P. Laffitte le 14 juillet 1891, lors de l'inauguration de la statue de Danton, à Paris.

(V. *Revue Occidentale*, n° de septembre 1891).

sabilité, la pleine liberté de mes appréciations philosophiques. Je l'en remercie sincèrement.

L'on a dit de Danton : il a sauvé la France, mais il a fait les massacres de septembre ; par conséquent, il ne faut pas l'honorer. Je dis au contraire : il faut célébrer sa mémoire, quand même il serait vrai qu'il eût fait les massacres de septembre, quelque déplorables que soient de tels événements.

Il est temps de rentrer enfin dans la réalité historique et de sortir de ce vague sentimentalisme qui abêtit. On est allé, de nos jours, infiniment trop loin dans cette voie. On a même osé écrire que la guerre est un crime, quand il est de toute évidence, par une loi fatale de l'histoire, qu'elle a créé, et elle seule, les patries, et constitué ainsi la vie collective, source de toute civilisation. Elle a été la grande éducatrice du genre humain.

Sans doute, il viendra un jour où l'amélioration de notre nature et de notre situation ne s'accomplira que par des moyens rationnels et pacifiques, mais ce n'est pas le passé, et ce n'est pas le présent ; c'est l'idéal de l'avenir.

Outre la guerre, la violence et le sang couvrent tout le parcours de la route de l'Humanité, de Moïse jusqu'à nos jours. Les massacres des Albigeois n'ont empêché ni l'Eglise ni l'histoire d'honorer Innocent III, et l'Angleterre, malgré les massacres d'Irlande, a classé Cromwell comme le plus éminent de ses hommes d'Etat. Laissons donc les bucoliques ; je sais bien que le grand cardinal a cultivé ce genre, mais en vers et jamais en prose.

Au fond, c'est la population de la ville de Paris qui, sous le coup de l'invasion prussienne et avec la fureur qu'inspirait l'odieuse trahison des royalistes en faveur de cette invasion, a accompli les massacres de septembre. La France entière partageait, avec une ferme indignation, de tels sentiments. Voyez ce que dit Goëthe à son passage à Verdun, au retour, au 10 octobre 1792 :

« J'étais sorti pour aller voir la ville ; en traversant une des
« rues encore dépavées, je vis une charmante jeune fille qui
« regardait par la fenêtre. Je demandai son nom au jeune
« homme qui me servait de guide ; il me le dit, puis il ajouta :
« c'est une de celles qui ont offert des fleurs et des fruits au
« roi de Prusse... Toutes ces petites filles n'ont qu'à prendre

« garde à elles, si elles veulent garder leurs têtes sur leurs
« épaules. Et il disait cela aussi tranquillement que s'il se fût
« agi de la chose la plus simple du monde. »

Mais Danton n'a pas fait les massacres de septembre ; le travail de M. Antonin Dubost est décisif sur ce sujet.

Danton, sous l'impulsion humaine du XVIII^e siècle, malgré l'éducation sanguinaire de l'ancien régime, que M. de Carné a bien notée, répugnait aux violences par trop aveugles ; et, comme tous les vrais hommes d'Etat, il n'aimait guère ces cruautés tumultueuses où succombent souvent les innocents, et dont échappent aussi de vrais coupables.

Néanmoins, il savait le devoir qu'impose, surtout au moment des grandes crises, la répression du crime le plus odieux, la trahison envers la patrie.

« En matière de crime d'Etat, dit le grand cardinal de Riche-
« lieu, il faut fermer la porte à la pitié, et mépriser les
« plaintes des parties intéressées et les discours d'une popu-
« lace ignorante, qui blâme quelquefois ce qui lui est le plus
« utile, et souvent même nécessaire. » — Et il s'agit ici
autant de la populace riche que de la populace pauvre.

C'est sous l'impulsion d'une si haute vue de la répression nécessaire des crimes contre la sûreté de la Patrie et de l'Etat, que Danton fut conduit à l'une de ses créations les plus capitales : celle du tribunal révolutionnaire. Mais cette institution fait partie de la création qui a placé Danton au rang des grands hommes d'Etat : celle du gouvernement révolutionnaire qui a sauvé la France.

Danton, après l'insurrection légitime du 10 août, dont il fut le principal organisateur, fut nommé membre du pouvoir exécutif comme ministre de la justice. Au fond, il fut le vrai chef du pouvoir exécutif, qui gouverna pendant deux mois à peu près, depuis le 10 août 1792.

Condorcet vota pour Danton. Il justifie ainsi son vote :

« On m'a reproché d'avoir donné ma voix à Danton pour
« être ministre de la justice. Voilà mes raisons : il fallait dans
« le ministère un homme qui eût la confiance de ce même
« peuple dont les agitations venaient de renverser le trône ;
« il fallait dans le ministère un homme qui, par son ascendant,
« pût contenir les instruments très méprisables d'une révo-
« lution utile, glorieuse et nécessaire : et il fallait que cet

« homme, par son talent pour la parole, par son esprit, par
« son caractère, n'avilît pas le ministère ni les membres de
« l'Assemblée nationale qui auraient à traiter avec lui. Danton
« seul avait ces qualités. Je le choisis et je ne m'en repens
« point. Peut-être exagéra-t-il les maximes des constitutions
« populaires dans le sens d'une trop grande déférence aux
« idées du peuple, d'un trop grand emploi dans les affaires
« de ses mouvements et de ses opinions. Mais le principe de
« n'agir qu'avec le peuple, et par lui, en le dirigeant, est le seul
« qui, dans un temps de révolution populaire, puisse sauver
« les lois; et tous les partis qui se sépareront du peuple
« finiront par se perdre, et peut-être par le perdre avec eux.
« D'ailleurs, Danton a cette qualité si précieuse que n'ont ja-
« mais les hommes ordinaires : il ne hait ou ne craint ni les
« lumières, ni les talents, ni la vertu. »

Danton au pouvoir fait repousser l'idée insensée de Roland de fuir derrière la Loire : « C'est à Paris qu'il faut vaincre
« ou mourir. » Il pousse à l'organisation de l'armée, où Servan agit d'une manière efficace. Danton conçoit nettement le problème diplomatique : diminuer le nombre des ennemis ; il fait tous ses efforts pour maintenir la neutralité de l'Angleterre et l'empêcher de se joindre à la coalition. Talleyrand est son habile agent dans cette politique.

La victoire de Valmy ouvre un nouveau champ à sa diplomatie. Il est surtout guidé, dans cette circonstance, par la vue supérieure d'arriver à séparer la Prusse de l'Autriche. C'est ce qu'après d'admirables victoires réalisa le traité de Bâle.

La Convention nationale réunie et la République proclamée, la situation intérieure et extérieure de la France apparaît dans sa terrible réalité. Le mérite de Danton, et c'est ce qui le classe dans la série des véritables hommes d'Etat, c'est d'avoir conçu et finalement réalisé la construction de l'*outil gouvernemental* sans lequel la France succombait dans une position qui paraissait désespérée. C'est ici le nœud d'une théorie positive de la Révolution, et le nœud méconnu de l'appréciation vraiment scientifique de Danton.

Voyons la situation. La Constituante, ce préambule si plein d'illusions de la Révolution, avait établi : 1° l'homogénéité sociale de la France en supprimant toutes les inégalités artificielles devenues sans but et nuisibles ; une même loi régissant dès lors

cette nation homogène; 2° l'homogénéité territoriale par l'uniforme division en départements.

Mais elle avait méconnu les lois nécessaires de la mécanique sociale dans la constitution de l'appareil gouvernemental.

L'administration, émanée de l'élection, était par cela même locale et par trop indépendante, et de plus indéfiniment mobile, à cause des élections trop souvent renouvelées. La Constituante, en appelant constamment le peuple à voter, oubliait qu'il faut d'abord manger : nous n'avons plus d'esclaves, il faut gagner nous-mêmes notre vie.

Il en était de même de la puissance judiciaire élue, locale, instable.

Dans l'organisation financière, surtout en supprimant les impôts indirects au lieu de les adoucir, elle créait l'insuffisance des ressources. Au reste, elle laissait, par une naïveté digne des temps fabuleux, la perception des impôts directs qu'elle conservait, aux contribuables eux-mêmes.

On annulait sans doute ainsi la royauté, que cependant on conservait nominalement par une fascination métaphysique qui paraît presque stupide. Mais on supprimait en réalité le pouvoir central. La Constituante voulait fonder une France homogène, sous une même loi, par des pouvoirs divers, variables, locaux et mobiles, et sans l'appareil nécessaire d'une force une et persistante. C'était un comble.

Ce détraquement de la constitution naturelle de la France arrivait au moment où l'Europe entière se coalisait contre nous pour nous dépecer comme la Pologne; outre une guerre civile qu'il eût été facile de prévoir. Il fallait, en effet, la naïve illusion de la Constituante pour croire que la transformation de la France s'accomplirait sans résistance.

Telle était la situation qu'il fallait gouverner, et c'est là qu'éclata le génie de Danton. Après l'élimination nécessaire des Girondins, ces prétentieux déclamateurs, on arriva enfin à pourvoir aux nécessités effectives. On bâcla la Constitution la plus absurde qui fut jamais, pour satisfaire aux formules de la métaphysique révolutionnaire; puis on la couvrit, le mot est de Danton lui-même, d'un voile respectueux. Considérant la réalité face à face, Danton conçut et fit la constitution d'un

gouvernement puissant : le gouvernement révolutionnaire. Le voici :

1° Un comité de gouvernement, sous le nom de Comité de salut public, qui dirigeât surtout la guerre; 2° un comité de sûreté générale qui présidât à la police générale, et remplacât ainsi les polices locales, faibles, instables et souvent rétrogrades; 3° un tribunal révolutionnaire qui jugeât et punit les coupables des crimes de trahison que la faiblesse et la connivence des justices électives et locales laissaient échapper; 4° la dictature financière à Cambon; 5° la nation entière appelée à la défense de la patrie.

C'est Danton qui a conçu l'appareil gouvernemental, et cet appareil a sauvé la France. Il a repris la grande tradition d'unité gouvernementale qui avait servi à constituer la France. Voilà son œuvre, voilà sa gloire! Ce fut un grand patriote; mais il eut autre chose que le désir de servir la patrie : il en eut la capacité.

Par là, surtout, Danton se rattache à la série des grands hommes d'Etat : les Cromwell, les Louis XI, les Richelieu; il eut la conception empirique de la haute mécanique sociale. Mais il leur fut inférieur, en ce qu'il manqua de cette persistance de tous les instants, qui veille aux détails en les subordonnant à l'ensemble, et qui s'efforce de conserver le pouvoir, et d'en coordonner les appuis.

Le Comité de salut public lui échappa. Dans ce Comité, ceux que l'on peut appeler les ministres : Carnot, Robert Lindet, Prieur (de la Côte-d'Or), réalisèrent l'œuvre pour laquelle il avait été constitué, l'œuvre triomphante de la défense de la France.

Mais dans son sein, un triumvirat : Robespierre, Saint-Just et Couthon, tourna bientôt, en l'exagérant, le puissant appareil conçu par Danton en vue du salut public, au profit d'une ambition aussi âpre que vague et rétrograde. Danton voulut alors s'opposer à une telle déviation : il fut brisé.

Pendant que les armées gagnaient des victoires, et que le groupe actif du Comité de salut public les nourrissait, les habillait, les armait, et les coordonnait, Robespierre, au nom des principes et de la vertu, arrivait à des excès d'autant plus monstrueux que nos succès à l'intérieur et à l'extérieur les rendaient moins explicables.

Organisant la rétrogradation, il en vint à la mascarade sanguinaire du culte de l'Être suprême où la théologie s'imposait par la guillotine au lieu du bûcher. Poussé par la situation même où l'avait placé son ambition purement personnelle, il ouvrit, au sein même du Comité de salut public, une crise gouvernementale où il succomba enfin, trop tard pour la Patrie et l'Humanité.

Mais cette chute nécessaire eut de graves conséquences. Le gouvernement révolutionnaire, dû à un empirisme supérieur et non à une conception rationnelle et systématique, fut compromis. Sa puissance fut énermée et les royalistes purent se livrer impunément aux plus odieux excès. Triste suite de l'élimination de Danton de l'appareil gouvernemental, dont seul il pouvait d'abord assurer le complet fonctionnement !

Mais il ne faut pas considérer Danton d'une manière isolée. La loi d'évolution prescrit la continuité et la Révolution française, quand elle est scientifiquement comprise, ne fait qu'accomplir les destinées mêmes de la France, conçues dans leur essence fondamentale et dans leurs phases successives. M. de Carné a dit que Louis XIV aurait signé les décrets de la Constituante ; j'ajoute que Louis XI et Richelieu auraient accepté la Convention.

Comme Louis XI, Henri IV et Richelieu, Danton voulait une France une, forte et homogène, sous l'action d'un gouvernement énergique, puissant et vraiment organique. Comme eux, il pensait que c'était là une condition de l'action de la Patrie pour le service de l'Humanité.

Comme eux et mieux qu'eux, grâce à l'incomparable dix-huitième siècle, il rendait prépondérante la notion de patrie, au-dessus des passagères dissidences théologiques. Ce qu'Henri IV n'avait fait qu'ébaucher par l'édit de Nantes, il voulut le réaliser. Il conçut implicitement la grande formule : *réorganiser sans dieu ni roi* ; ce qui veut dire que tous les hommes doivent, en France, être associés au service de la patrie, qu'ils soient catholiques, protestants, juifs, déistes, athées ou indifférents. La théologie n'est plus que d'ordre privé. La politique supérieure de la France exige que nous y associons les bouddhistes et les islamistes. — Plus heureux que Danton, nous pouvons, par une sage théorie historique,

organiser la tolérance supérieure qui résulte d'une saine appréciation des services provisoires de ces doctrines propres à l'enfance de notre espèce, et nous pouvons définir avec précision le terrain de conciliation de tous les Français.

Aussi, Danton, comme tous les grands politiques, eut le culte de la Patrie. Louis XI. en incorporant la Bourgogne, disait : « C'est mon paradis, à moi ; » Richelieu mourant, et transmettant le pouvoir à Mazarin, écrivait que, dans les projets qu'il avait conçus et réalisés pour le service de la France, il avait « trouvé ses plus chères délices et ses plus solides contentements ».

Que la Patrie soit désormais le grand idéal qui nous rapproche, et qu'en la voulant grande et forte, ce soit pour le service de la civilisation et de l'Humanité !

CHAMPIONNET (1)

MONSIEUR LE MINISTRE,
MONSIEUR LE MAIRE,
MESSIEURS,

..... Je vous demanderai la permission de vous présenter quelques considérations, peut-être un peu abstraites, sur Championnet, considéré comme lié au système de la défense de la France organisée par la République.

Dans les grandes luttes militaires qui s'étendent de 1792 à 1815, on avait trop oublié, Messieurs, la période qui s'étend de 1792 à 1800. Cet oubli était aussi injuste qu'irrationnel ; il appartenait à la République et au parti républicain de le faire cesser. La commémoration annuelle de Hoche a été la première grande manifestation d'une telle tendance ; nous allons continuer par Championnet, et nous arriverons, j'espère, à célé-

1. Discours prononcé par M. P. Laffitte, à Antibes, le 15 août 1891, l'inauguration du buste de Championnet.

V. *Revue Occidentale*, n° de mars 1892.

brer en 1894 la fête de l'immortelle défense de la France par ses hommes d'Etat et par ses militaires.

Il y a eu, Messieurs, deux méthodes bien différentes suivies dans les guerres de 1792 à 1815. Dans la première, de 1792 à 1800, l'activité militaire est dirigée par une politique habituellement supérieure ; nos armées, faisant toujours face à l'ennemi, l'ont repoussé loin de nos frontières et ont étendu celles-ci aux limites naturelles qu'indiquaient notre histoire et aussi les légitimes nécessités de notre défense ultérieure. Dans la seconde, au contraire, l'armée, employée au service d'une politique personnelle et de fantaisie, a été obligée de rétrograder, a perdu non seulement les limites de la République, mais même celles de Louis XIV. Le sol national a été flétri par l'invasion, et la Seine a vu les chevaux de l'ennemi boire dans ses eaux. Ces deux méthodes sont très différentes : je suis pour la première et je repousse la seconde. Non seulement les républicains, mais tous les bons Français quelconques appuieront, je l'espère, une telle manière de voir.

Mais une question préjudicielle se pose immédiatement. Nous pensons tous que le régime final de notre espèce consistera sans doute dans une activité pacifique, dirigée par la science, embrassant la planète entière et assurant à la fois le bien-être et l'amélioration intellectuelle et morale de l'Humanité. Dès lors, pourquoi célébrer les militaires et les généraux ? Sont-ils donc autre chose qu'un mal nécessaire ? Il y a là, Messieurs, une grave erreur, et il est indispensable de sortir enfin d'une sentimentalité vague qui abaisse et affaiblit, et de voir les réalités effectives des choses, pour les accepter virilement et les améliorer autant que possible, pour les intérêts même de la civilisation.

Auguste Comte (1) s'est demandé à quelles conditions devait satisfaire l'espèce animale à qui appartiendrait la prépondérance sur notre planète. Il a trouvé que parmi ces conditions la principale était qu'elle fût carnassière. L'animal prépondérant devait donc être un animal de combat. Mais si de nombreuses espèces de mammifères sont comme nous des animaux de combat, l'espèce humaine seule, grâce à son intelligence et à sa sociabilité, a pu organiser la guerre. Celle-

(1) Voir *Système de Politique positive*, tome I^{er}, chap. III.

ci n'est donc nullement une déviation et une sorte de mal nécessaire ; elle est la condition primitive du développement de l'Humanité, d'après notre nature et notre situation.

Auguste Comte a établi, comme une des lois fatales de l'évolution des sociétés humaines, que notre activité prépondérante est d'abord militaire et conquérante, pour devenir finalement pacifique et planétaire, en passant par une série graduelle d'intermédiaires nécessaires. La guerre, en effet, a seule créé des nations ou des organismes collectifs. Or, c'est par la formation de ceux-ci que s'opère toute la civilisation humaine. Car ce qui caractérise l'organisme collectif, c'est la division des fonctions avec leur concours, sous la direction d'un gouvernement. De là résulte que chacun, dans son travail spécial, profite de celui de tous ses contemporains, de même que de celui des prédécesseurs, pour le service des successeurs. La guerre seule a constitué, en effet, la patrie. Quant à l'activité continue de l'industrie, elle n'a pu se développer que sous la prépondérance militaire, qui domine tout, quoique discontinue.

En outre, la guerre a été la grande éducatrice du genre humain. Elle comporte subordination et indépendance ; elle développe avec précision la dignité humaine, par le sentiment du concours à une opération collective bien déterminée. Ce sentiment de dignité personnelle se manifeste sous tous les régimes. Henri II ayant voulu dans un conseil de guerre empêcher le comte de Montbrun de parler, celui-ci lui répondit : « Sire, quand on a le c. sur la selle, on est compagnon. »

Mais pour que la guerre remplisse sa fonction civilisatrice, il est nécessaire qu'elle soit, non pas dévastatrice, mais assimilatrice. Rome a réalisé au plus haut degré cette assimilation ; et quoiqu'il faille louer nos pères d'avoir énergiquement résisté à la conquête romaine, de manière à mériter d'être vraiment assimilés, il faut considérer celle-ci comme ayant été nécessaire et bienfaisante. Nous en avons, dans la Provence même, un exemple décisif. C'est entre la Durance et le Rhône que Marius attendit trois ans les barbares du Nord, qu'il les écrasa dans deux batailles décisives et employa ainsi l'épée à la défense victorieuse de la civilisation. Aussi, Messieurs, je propose ici de célébrer, à Aix, par

exemple, la fête de Marius, dont la tradition a conservé le souvenir, comme le prouve le prénom si fréquent de Marius dans ces contrées. La France, l'Italie et l'Espagne pourront concourir à une telle célébration, et la France inaugurerait ainsi ce que nous pouvons appeler le culte des grands hommes, c'est-à-dire la glorification du passé, qui sert à rendre plus précise la conception de l'avenir.

La France, après avoir subi l'incorporation romaine et avoir été ainsi initiée à la civilisation, se constitua comme un groupe distinct dans la décomposition nécessaire de l'empire romain. A celui-ci succède, en effet, le système plus complexe et supérieur de la chrétienté et de la république occidentale. La France en devint l'élément capital et prépondérant, et Corneille avait pu faire dire dans *Attila* :

« Un grand destin commence, un grand destin s'achève,

« L'empire est près de choir et la France s'élève. »

Sous le régime catholico-féodal s'accomplit la plus grande révolution peut-être de l'Humanité : la libération des classes laborieuses. Celle-ci donna la base d'une civilisation bien autrement forte, bien autrement stable que toutes celles qu'on avait vues jusqu'alors. Le régime du moyen âge servit de point de départ à une évolution nouvelle. A partir du quatorzième siècle, la royauté commença l'œuvre qui devait substituer à la dispersion féodale la grande unité française. La royauté tendit de plus en plus à faire une France une, qui fût suffisamment forte et indépendante, au centre des autres grandes nations de l'Occident. Cette opération fut instituée et dirigée par nos grands politiques, depuis Philippe le Bel jusqu'à Louis XIV, au moins dans la première partie de la vie de celui-ci, en passant par Louis XI, Henri IV et Richelieu. Mais à partir de la fin du dix-septième siècle, la royauté devenait évidemment incapable de continuer sa grande fonction. A l'intérieur, elle ne pouvait pas arriver à accomplir enfin cette homogénéité territoriale et sociale qui avait été sa fonction propre ; et son impuissance éclatait au moment même où le progrès des lumières et de l'aisance rendait plus nécessaire cette homogénéité. A l'extérieur, sa politique coupable était aussi lâche qu'inepte, et la guerre de la Prusse en Hollande, en 1787, était le dernier soufflet que recevait enfin cette royauté dégradée. Une révolution était donc nécessaire pour

reprendre la tradition de nos grands politiques et de nos grands souverains. Ce fut là la légitimité de la Révolution, qui, au fond, n'a fait que reprendre et accomplir la grande tradition de notre histoire. C'est là le point de vue prépondérant que j'ai établi depuis longtemps.

Le mouvement graduel de la civilisation, la prépondérance croissante des notions scientifiques, la décomposition continue des convictions théologiques rendaient de plus en plus nécessaire l'avènement d'un point de vue positif et terrestre qui pût rallier l'activité des hommes en dehors de toute préoccupation surnaturelle ; et, l'on peut le dire, une des plus grandes preuves de la décadence de la royauté fut la révocation de l'édit de Nantes, où Louis XIV détruisit la grande construction par laquelle Henri IV avait associé au service commun de la patrie tous les Français, malgré leur profonde diversité théologique. La grande élaboration du dix-huitième siècle fit enfin surgir les deux grandes notions prépondérantes de patrie et d'immortalité dans le souvenir des hommes, comme étant les deux vraies conditions de ralliement de toutes les activités individuelles. Indiquons en quelques traits l'évolution de ces deux notions. Et d'abord, écoutons Corneille dans *Horace* :

« Et du bonheur public fait sa félicité. »

Et Richelieu, transmettant le pouvoir à Mazarin, lui disait : « Dans ces travaux, que j'ai conçus et exécutés pour la grandeur de ma patrie, j'ai trouvé mes plus chères délices et mes plus solides contentements. »

Et enfin, Voltaire, représentant Brutus, après le sacrifice nécessaire de sa famille à sa patrie, lui fait dire :

« Rome est libre, il suffit, rendons grâces aux dieux ! »

En outre, Messieurs, il faut considérer la prépondérance graduelle de deux expressions, à partir surtout du milieu du dix-huitième siècle : ce sont les mots de citoyen et de patriote. Il y a là le symptôme d'une profonde et décisive transformation mentale et morale.

Mais en rapport avec cette évolution de la double notion de civisme et de patrie, nous pouvons suivre l'avènement d'une notion corrélative, à savoir le sentiment de la perpé-

tuité de notre nom et certainement de nos travaux dans le souvenir des hommes.

Écoutons Racine :

«Ou de longs jours sans gloire,
* Ou peu de jours suivis d'une longue mémoire. »

Et Voltaire, faisant parler Cicéron :

« Romains, j'aime la gloire et ne sais point m'en taire,
« Des plus nobles travaux c'est le digne salaire. »

Diderot, dans ses admirables lettres à Falconnet, traite systématiquement la question de cette immortalité qui nous prolonge dans les siècles futurs, et qui, d'abord sentie par les grandes âmes, peut s'étendre aux plus modestes existences. Et il conclut en disant : « La postérité serait bien ingrate de ne pas penser à moi, moi qui ai tant pensé à elle. »

Enfin, Condorcet, mis hors la loi, écrivant sous le coup de la peine de mort son immortelle *Esquisse des progrès de l'esprit humain*, la terminait ainsi :

« C'est dans la contemplation de ce tableau (celui de l'avenir du genre humain) qu'il reçoit le prix de ses efforts pour le progrès de la raison, pour la défense de la liberté. Il ose alors les lier à la chaîne éternelle des destinées humaines ; c'est là qu'il trouve la vraie récompense de la vertu, le plaisir d'avoir fait un bien durable, que la fatalité ne détruira plus par une compensation funeste, en ramenant les préjugés et l'esclavage. Cette contemplation est pour lui un asile où le souvenir de ses persécutions ne peut le poursuivre, où vivant par la pensée avec l'homme rétabli dans les droits comme dans la dignité de sa nature, il a oublié celui que l'avidité, la crainte ou l'envie tourmentent et corrompent ; c'est là qu'il existe véritablement avec ses semblables, dans un élysée que sa raison a su se créer et que son amour pour l'humanité embellit des plus pures jouissances. »

On voit donc que sous l'impulsion du grand dix-huitième siècle avait surgi la notion de la liaison de la personnalité humaine à l'existence et à l'évolution collectives. Vivre pour et par la patrie, pour revivre en elle, tel était donc le grand idéal qui apparaissait aux natures supérieures, et qui était de plus en plus pressenti par toutes les autres.

Mais s'il s'agissait d'une patrie puissante et respectée, il ne s'agissait nullement d'une patrie haineuse et dominatrice. On concevait les intérêts de la haute civilisation, et, en travaillant pour la patrie et par elle, on travaillait aussi pour l'Humanité. Sans doute, la coordination systématique de ces diverses notions n'était pas accomplie, et le Positivisme seul a pu la réaliser. Néanmoins, leur ensemble, insuffisamment coordonné, constituait un grand idéal, qui était celui des natures véritablement supérieures et de celles notamment qui ont accompli les grandes œuvres de la Révolution française.

Ainsi donc, le but de la Révolution était nettement tracé, sous le poids de tous les antécédents de l'histoire : constituer une France homogène, socialement et territorialement ; éliminer la royauté comme un appareil désormais incapable de diriger la société ; constituer une France suffisamment forte et indépendante pour qu'elle puisse, à l'abri de toute ingérence étrangère, poursuivre son œuvre de régénération, et enfin, et en rendant purement privées les conceptions théologiques, rapprocher tous les hommes par le même idéal : vivre pour la patrie, afin de revivre en elle, en servant les intérêts de la civilisation et de l'Humanité.

Tel est le grand milieu sociologique dans lequel Championnet a développé sa noble existence militaire. Ce n'est pas sa biographie que je viens vous faire : elle a été fort bien faite, spécialement ici. Je veux plutôt en donner la philosophie, c'est-à-dire montrer la liaison de cette belle existence personnelle à l'évolution générale de la France à ce moment-là.

Championnet est né à Valence le 14 avril 1762, et il est mort à Antibes, à l'hôtel des Aigles-d'Or, le 9 janvier 1800, à moins de trente-huit ans. Il est enterré dans cette ville, au fort Carré ; et la tombe est disposée de manière à ce qu'il regarde les Alpes. C'est là ce qui a inspiré à M. Soleau, maire d'Antibes, et à la municipalité de cette ville la noble pensée d'honorer solennellement cette grande mémoire. Ils ont réalisé ce projet avec autant d'activité que de dévouement, et nous avons été heureux de nous y associer ; nous sommes profondément satisfaits de voir M. Rouvier, ministre des finances, les chefs de notre escadre de la Méditerranée et les officiers supérieurs de notre armée y participer.

Championnet, fils naturel d'un M. Grant, de Valence, était, avant 1789, ce qu'on appelle un déclassé. Ce fut un privilège glorieux de la Révolution française de classer les natures éminentes que l'ancien régime ne savait pas utiliser. Elle classa Championnet en rapport avec sa nature, et elle le classa bien. On est frappé, en effet, en comparant la médiocrité profonde des généraux de l'ancien régime finissant avec la supériorité des généraux de la Révolution, de voir combien celle-ci sut faire surgir et utiliser ces forces latentes que notre France contenait en elle.

La vie de Championnet présente trois phases : la première, purement privée, précède 1789, nous n'avons pas à y insister ; les deux autres phases constituent la vie publique proprement dite. La seconde, c'est sa vie militaire dans l'armée de Sambre-et-Meuse, et la troisième, c'est sa participation obligatoire à la déplorable déviation italienne, due à l'initiative de Bonaparte, à la faiblesse du Directoire et au fol entraînement de la population. Nous allons présenter à ce sujet quelques considérations et une théorie sommaire des grands événements où Championnet a joué un rôle actif.

Député à la Fédération de 1790, il fut en 1792, lors de la formation des gardes nationales sédentaires, nommé adjudant général de celle de Romans. « C'est nous, disait-il, qui serons bientôt chargés de défendre la liberté de notre pays ; veillons sur nos armes, préparons-nous à de futurs combats. » Il se voua, dès lors, à la carrière militaire.

L'institution des gardes nationales, outre son rôle intérieur, fut une préparation à la levée en masse ; elle habitua graduellement au principe que le service armé de la patrie est une conséquence de la participation à la vie politique. Les grandes choses se préparent d'une manière continue ; seulement, dans ces temps héroïques, la vitesse du mouvement était extrême. Après la révolution nécessaire du 10 août, un grand problème s'imposait : défendre la France contre l'invasion de ceux qui voulaient lui faire subir un partage analogue à celui de la Pologne. Dès l'avènement des républicains au pouvoir, après le 10 août, on sent que des mains fermes et habiles tiennent les rênes. Danton, à la tête du pouvoir exécutif, du 10 août 1792 au mois d'octobre de la même année, imprime une impulsion toute nouvelle. Cette même armée,

qui, sous la royauté expirante, avait, d'avril à août 1792, tenu une conduite incapable et presque ridicule, placée en des mains plus habiles et sous une inspiration plus haute, accomplit Valmy, d'un effet moral et politique si considérable ; mais il fallait quelque chose de plus : poser les bases d'une armée toute nouvelle, dans la qualité comme dans la quantité, en assimilant, bien entendu, par une sage politique, tous les éléments assimilables du régime ancien. C'est ce que Danton accomplit en faisant fonctionner la levée en masse, c'est-à-dire la participation de tous les Français valides à la défense de la patrie.

L'armée changea, en effet, radicalement en qualité. Le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre de Louis XVI, disait que l'armée était la lie de la nation ; ce que Montesquieu avant lui avait déjà proclamé. Par la levée en masse, c'était la nation elle-même qui s'armait dans ses éléments les plus jeunes et les plus énergiques. L'élément fondamental de l'armée changeait donc radicalement ; et l'immense sentiment patriotique qui l'animait augmentait encore la valeur propre de ceux qui devinrent bientôt des soldats incomparables, par la combinaison de l'entraînement et d'une puissance inouïe de résistance dans les défaites. En étendant à tous l'admissibilité aux grades, au milieu d'une guerre active, la République fit surgir toutes ses forces latentes de capacité militaire, que l'ancien régime ne soupçonnait même pas.

Mais si l'armée changea absolument en qualité, elle changea aussi profondément en quantité. La levée en masse mit toute la nation valide au service du gouvernement pour la défense de la patrie. Le prince Henri de Prusse, le frère du grand Frédéric, comprit toute la portée d'une telle mesure et prophétisa le triomphe final de la France ; il essaya de détourner la Prusse d'une guerre qui devenait si dangereuse, après avoir été si impolitique.

Il fallait organiser ces masses si bien disposées pour en faire une armée. Sous l'inspiration de Danton, un gouvernement fut enfin constitué, celui du Comité de Salut public. Il opéra d'une manière véritablement incomparable. Carnot, le grand ministre, organisa ces masses en groupes, les encadra et les plaça sur l'échiquier militaire ; Prieur de la Côte-d'Or les aima ; Robert Lindet les nourrit, pendant que Cambon,

en dehors du Comité de Salut public, présidait aux finances.

On a trouvé dans cette opération, la plus colossale qui ait jamais été accomplie, surtout dans un temps si court, bien des imperfections. Je dirai alors avec Joseph de Maistre : « L'histoire n'est pas faite pour les myopes. » L'on a même prétendu encore, par une théorie puérile, que, si l'armée fut admirable, le gouvernement fut inepte ; comme si ce n'était pas le gouvernement qui forme l'armée. Et l'on peut constater, en effet, que les oscillations gouvernementales retentirent toujours sur l'activité militaire, tant ces deux éléments sont intimement solidaires. Le gouvernement sut utiliser, pour un armement de telles masses, qui paraissait d'abord impossible, tout ce que le dix-huitième siècle avait produit de progrès scientifiques ; il y fit concourir des hommes spéciaux et patriotes, que l'*Encyclopédie* avait élevés. Cela n'a rien d'étonnant, quand on songe que des savants tels que Monge, Guiton-Morveau, Meunier étaient liés au mouvement révolutionnaire et que Carnot et Prieur de la Côte-d'Or, initiés à la plus haute culture scientifique, siégeaient au Comité de Salut public.

Mais ce n'est pas tout. La Convention nationale, héritière des grandes traditions de la monarchie française, les conservant et les perfectionnant, maintint ce que celle-ci avait toujours pratiqué : la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil ; c'est la condition même d'existence de toute patrie. Il y aurait outre cela des considérations diverses, que je n'ai pas à faire valoir, pour compléter ce théorème sociologique, mais je n'insiste pas ; car il est évident que l'activité militaire doit toujours être subordonnée au système général de la politique extérieure, qu'elle doit servir. Du reste, le peuple romain, ce grand peuple conquérant, pratiqua toujours cette grande maxime, et le Sénat romain préparait et complétait toujours par la diplomatie l'activité militaire ; il préférait même celle-là, quand c'était possible, au hasard des combats.

Le système général de la guerre que la France soutenait fut aussi vaste que simple et sage, et honore le gouvernement qui l'a construit. Il consistait, après avoir incorporé préalablement la Savoie et Nice, ce qui fut fait en 1792, à faire sur les Alpes et les Apennins, surtout une guerre défensive ; sauf la tentative conçue par Danton, et qui échoua, de conquérir la

Sardaigne, provisoirement ou définitivement ; ce qui aurait eu, contre l'intervention certaine de l'Angleterre, l'avantage de nous fournir une situation stratégique considérable, qui fut plus tard si importante dans les mains de Nelson. Le même système essentiellement défensif fut appliqué sur toute la ligne des Pyrénées, de la Méditerranée à l'Océan. La Convention fit porter sa principale action sur la ligne du Rhin, où diverses armées furent formées sous les noms différents d'armée du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de Sambre-et-Meuse et que je désignerai pour plus de simplicité sous le nom générique d'armée du Rhin. C'est là que se fit notre principal effort, et c'est là que se forma cette incomparable armée, qui est une gloire, non seulement de la France, mais, on peut le dire, de l'Humanité tout entière.

C'est dans cette armée du Rhin que s'est accomplie la première partie de la noble carrière de Championnet. A partir du mois d'avril 1793, il est attaché par Pichegru à l'armée du Haut-Rhin. Général de brigade le 26 avril 1793, il est détaché à l'armée du Bas-Rhin, puis à l'armée de la Moselle, sous Hoche ; celui-ci le nomma général de division. Le 7 messidor de l'an II, il participa brillamment, sous Jourdan, à la bataille de Fleurus, et il fut peut-être un des agents principaux de cette victoire décisive. Enfin, il contribua, en acquérant la plus haute célébrité militaire, à tous les combats qui suivirent, sous le règne de la Convention.

L'armée, sous la direction du gouvernement Conventionnel, avait donc brillamment rempli sa part du programme pour la défense de la France et son agrandissement. Mais le gouvernement et l'armée sont liés par une corrélation tellement intime que les défaillances militaires passagères dépendirent habituellement des défaillances gouvernementales. Néanmoins la diplomatie de la Convention fut à la hauteur de l'activité militaire qui, du reste, lui fournissait la base nécessaire. Cette diplomatie fut aussi sage que ferme et prudente. Ses stipulations étaient, on ne l'a pas assez remarqué, si bien en harmonie avec la nature des choses, qu'elles durèrent jusqu'à ce que le développement de la politique de fantaisie inaugurée par Bonaparte, vint renverser la grande construction de la Convention. Cette politique consistait à traiter isolément avec chacun des éléments de la coalition, en lui faisant

toutes les concessions raisonnables, compatibles avec notre dignité et notre intérêt. La Convention fit la paix avec la Toscane le 9 février 1795, avec la Prusse, à Bâle, le 5 avril 1795, avec les Provinces-Unies le 10 mai de la même année, et enfin, avec l'Espagne, le 22 juillet 1795. Par une politique aussi délicate que sage, la Convention ménagea le juste orgueil de l'Espagne, en ne lui enlevant aucune partie de son territoire, malgré les droits incontestables de la conquête et le désir de rectifier notre frontière dans le Sud. Si les paroles étaient quelquefois à la Convention bien enflammées, la conduite diplomatique était toujours mesurée et sage. La France fut récompensée d'une telle diplomatie, puisque le Directoire put conclure en 1796, avec l'Espagne, un traité d'alliance offensive et défensive qui continuait le pacte de famille et le remplaçait avantageusement. Et c'était le point de départ d'une politique sage, continuant celle de la Convention, mais qui fut renversée par l'influence à jamais déplorable de Bonaparte.

Ceci nous conduit à apprécier la seconde partie de la vie de Championnet, ce que l'on peut appeler la période italienne. Là, il commanda en chef, il se montra grand capitaine et homme d'Etat, malheureusement dans une situation déplorable qu'il n'avait pas créée et qu'il fut obligé d'accepter. Cela explique que, si sa capacité a paru forte et grande, les résultats furent nuls et même peut-être nuisibles, mais indépendants de sa volonté. C'est là, Messieurs, où il faut le plus admirer la grandeur du devoir militaire, qui fait accomplir la fonction dans des situations qu'on n'a pas créées, mais dont on prend la responsabilité dans l'intérêt de la patrie. C'est là un des plus hauts degrés de la valeur morale. Championnet n'était pas, en effet, de cette école de généraux qui disparaissent devant les difficultés trop grandes et les traitent par le mépris, en leur tournant le dos. Il était de l'école de l'absolu dévouement civique.

Je dois expliquer, ce qui, à mon avis, n'a jamais été fait, la situation dans laquelle dut agir, en Italie, Championnet ; situation déplorable créée, comme je l'ai déjà dit, par l'action de Bonaparte, par la faiblesse du Directoire et par l'entraînement insensé de la démocratie cosmopolite. En 1796, Bonaparte fut mis à la tête de l'armée d'Italie. Doué d'un vrai génie mili-

taire, d'une activité dévorante et d'une ambition d'aventurier qui joue le tout pour le tout, il se lança dans cette brillante succession de victoires, qu'il conduisit des Apennins jusqu'au delà des Alpes du nord. Les contemporains et même la postérité ont été éblouis de cette brillante campagne, et si la guerre n'était qu'un jeu, comme le chant d'un ténor, il n'y aurait rien à dire; mais cette guerre fut accompagnée de l'inauguration de la politique de fantaisie qui, graduellement croissante, conduisit la France à la mutilation et à une double invasion. Expliquons cela en quelques mots.

Bonaparte, toujours préoccupé du résultat immédiat en tout ce qui lui était provisoirement et personnellement utile, inaugura la politique de propagande militaire, en reprenant les idées irrationnelles des démocrates exaltés de 1792, que Danton avait momentanément appuyés et qu'il avait refoulés ensuite en faisant adopter par la Convention le grand principe que la France respecterait l'état social et politique des autres peuples, comme elle entendait faire respecter le sien. Le Directoire avait d'abord conçu une diplomatie qui n'était que la continuation de celle de la Convention. Ménager le Piémont, en lui donnant en Italie, aux dépens de l'Autriche, des compensations, former, avec Venise, l'Espagne et la Porte, une alliance qui permît de lutter dans la Méditerranée contre l'Angleterre. Au lieu de cela, Bonaparte excita la propagande révolutionnaire qui devait nous brouiller irrévocablement avec toute l'Italie, et nous faire des ennemis des populations elles-mêmes; les révolutionnaires n'étant partout qu'une minorité bruyante, mais faible. Enfin il introduisit le système odieux et absurde de disposer des populations au gré de toutes ses fantaisies passagères. Il créa, d'abord, la République cispadane, puis ensuite, dans de nouveaux projets, la République cisalpine, dans laquelle il engloba la cispadane. Par les préliminaires de Léoben, il sauva l'Autriche, qui était l'ennemi décisif et qu'il fallait écraser. Par le prétendu traité de Campo-Formio, il augmenta sa puissance en lui annexant les Etats de Venise, par une absurde et honteuse violation du droit des gens; et il lui donna le temps de réparer ses pertes, d'augmenter ses forces et d'amener enfin la Russie sur les champs de bataille. L'instabilité d'une telle politique frappa les esprits attentifs. Le Di-

rectoire fut coupable d'approuver une telle œuvre, qui, outre son absurdité, développait chez les militaires de fâcheuses dispositions à un excès d'indépendance. Quelques mois s'étaient à peine écoulés que Bonaparte vit très bien les conséquences immédiates d'une telle situation ; il se déroba alors aux responsabilités de la guerre d'Angleterre dont il était chargé, et aux conséquences désastreuses du traité de Campo-Formio par une véritable fuite, en Egypte, où il emmène, loin de la patrie menacée, ce que l'armée française avait de meilleur en soldats comme en chefs. L'expédition égyptienne nous brouillait, du reste, avec la Porte, et laissait la Russie entièrement disponible.

Cette situation déplorable se développe rapidement. Outre la République helvétique, nous eûmes bientôt en Italie la République ligurienne et au commencement de 1798 la République romaine. C'était là sans doute des républiques sœurs. Trop sœurs, Messieurs, trop de sœurs ! les mois de nourrice étaient singulièrement coûteux ; car ces républiques sans consistance, prématurées, imposées au fond à la masse des populations, étaient pour nous une charge sans compensation ; et cela étendait au-delà de toute raison la ligne de frontière que nous avions à défendre, car elle s'étendait, dès lors, tout au moins de Rome à Amsterdam.

L'analyse d'une telle situation était nécessaire pour comprendre sous quelle fatalité allait se développer la courte carrière de Championnet en Italie, et l'avortement de son œuvre éphémère, malgré les qualités de capitaine et de politique qu'il sut montrer dans une position aussi fâcheuse. Provoqué par l'attaque de la cour de Naples, insensée et lâche, Championnet, avec sa petite armée, battit, par des prodiges de courage et d'habileté, l'armée de Mack. Puis il marcha sur Naples et par la nécessité des circonstances fut amené à créer la République parthénopéenne ; une république sœur et aussi éphémère et dangereuse que toutes les autres.

Une légende persistante a attribué à Championnet une intervention violente dans le miracle ridicule de la liquéfaction du sang de saint Janvier ; c'est le contraire qui est la vérité. Il agit en politique prudent et sage ; il obtint, moitié par persuasion, moitié par corruption d'argent et aussi par une dé-

férence politique envers saint Janvier, que le miracle s'accomplît. Il désarma ainsi l'insurrection redoutable des lazaroni et évita une grande effusion de sang.

Rappelé par le Directoire et mis en jugement à cause de son insurrection par trop vive contre le pouvoir civil, que celui-ci avait si déplorablement tolérée dans Bonaparte, il rentra en France. Mis bientôt à la tête de l'armée d'Italie après la défaite de Novi et la mort de Joubert, il perdit la bataille de Fossano, qu'il avait livrée malgré lui.

Après le coup d'Etat du 18 brumaire, il fut chargé de la défense du Var. Il avait ainsi pour fonction de défendre notre frontière du sud. Pendant ce temps, Moreau, avec l'armée principale, marchait par le Danube, et Bonaparte attaquait par le centre et le mont Saint-Bernard. Le plan de Bonaparte avait été aussi bien conçu qu'il fut bien exécuté. Mais, par la difficulté même des circonstances, l'armée du Var se trouvait sacrifiée. Sous le poids d'une situation qu'il ne pouvait suffisamment surmonter, Championnet, au fond désespéré, vint mourir à Antibes, à l'hôtel des Aigles-d'Or. Championnet mourut heureux des nobles choses qu'il avait faites, et profondément attristé de celles qu'il ne pouvait plus faire, et dont il se sentait néanmoins si capable.

Une telle destinée fut triste, triste, comme cela a toujours lieu quand il y a disproportion entre les résultats obtenus et la capacité de celui qui, les ayant produits, pouvait en obtenir néanmoins de plus grands ; triste pour la société qui voit disparaître ainsi ces hommes rares, qui sont non seulement la gloire, mais aussi la principale richesse des sociétés humaines. On éprouve à la mort de Championnet mourant jeune le même sentiment qu'à celle de Vauvenargues, de Bichat ou de Hoche. C'est à celui-ci surtout qu'on peut le comparer, et je ne puis mieux préciser ma pensée que par une citation caractéristique empruntée au travail de M. Marcel Norris :

« C'est dans cette même année 1797 que Hoche mourut au milieu du désespoir que l'on connaît ! Les soldats offrirent leur solde pour élever un monument au héros, son épée fut solennellement remise à Championnet, reconnu le plus digne de la porter, et c'est sur cette illustre tombe que notre Valentinois prononça un discours militaire comme la Révolu-

tion n'en avait encore jamais entendu. Il est mort, dit-il, tout navré, le jeune guerrier dans lequel la Liberté se plaisait à voir un de ses plus fermes appuis; ni sa jeunesse, ni sa gloire, ni l'amour que nous lui portions n'ont pu le préserver du coup fatal. Vertu, génie, talent, l'impitoyable mort a tout dévoré! Que dis-je? Le grand homme ne meurt point: s'il entre dans la tombe, c'est pour y commencer son immortalité! Appuyé sur de nouveaux triomphes, le nom de Hoche passera à la postérité la plus reculée; il dispersera sa gloire en cent lieux divers; les plaines de Wissembourg, les murs de Landau, les rochers de Quiberon, les rives du Rhin sont les monuments éternels qui attesteront aux siècles futurs la grandeur de son courage et la profondeur de ses conceptions. »

Un semblable discours peut s'appliquer à Championnet, quoiqu'il fût certainement inférieur à Hoche, qui était aussi grand politique qu'habile militaire.

Dans de belles et fortes paroles, M. le ministre des finances exprimait tout à l'heure le regret que Championnet ne pût assister à cette tardive glorification, cela est juste et vrai. Néanmoins, n'ayons pas trop de regret: les paroles prononcées par Championnet sur la tombe de Hoche prouvent que, comme le disait Diderot dans ses lettres à Falconnet, il avait entendu le murmure flatteur et approbateur de la postérité.

Si, comme l'a dit Auguste Comte, l'homme est surtout citoyen, l'appréciation de ceux qui vécurent et moururent pour la patrie est vraiment fortifiante. Mais il faut la compléter, en n'oubliant ni la famille qui prépare, ni l'Humanité qui complète. Appelons donc tous les hommes à se réunir vers ce grand idéal, qui peut tout embrasser en tolérant les différences: Vivre pour et par la Famille, la Patrie et l'Humanité!



TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
I. — Nécessité et légitimité de la Révolution française ; son caractère général, son siège principal et ses agents spéciaux	7
II. — Tentative de Turgot. Son renvoi, première faute de Louis XVI	12
III. — Appréciation générale de l'Assemblée constituante.	15
IV. — Détail des opérations de cette Assemblée (application de la doctrine révolutionnaire à la réorganisation de la société)	20
V. — La Législative, ses principaux actes	24
VI. — Philosophie du 10 août. — Une fois instituée, la République avait deux opérations fondamentales à effectuer : punir le roi et se débarrasser des Girondins d'abord, ensuite, établir son gouvernement	31
VII. — Appréciation du 21 janvier 1793	36
VIII. — Appréciation des 31 mai et 2 juin 1793	42
IX. — Création du Gouvernement révolutionnaire	49
X. — Ce que fut et ce qu'aurait dû être le Gouvernement révolutionnaire. — La <i>Terreur</i> : son caractère fondamental, sa légitimité, ses résultats, ses abus	56
XI. — Quelle aurait dû être la durée du Gouvernement révolutionnaire?	61
XII. — Action spéciale du Comité de Salut public dans la dictature révolutionnaire	63
XIII. — La Révolution était pacifique par son principe et ses tendances fondamentales	68
XIV. — La Convention nationale	79

- Robespierre : première phase rétrograde de la Révolution	97
XVI. — Réaction thermidorienne : La rétrogradation s'accroît par la rentrée des Girondins.....	102
XVII. — Décrets des 5 et 13 fructidor an III et répression du 13 vendémiaire.....	104
XVIII. — Constitution de l'an III; le 18 fructidor an V.....	105
XIX. — La dictature militaire : Hoche et Bonaparte.....	111
XX. — Bonaparte : deuxième phase rétrograde et avortement de la Révolution	113
XXI. — Conclusion	133

APPENDICE

Discours prononcés par M. Pierre Laffitte, lors de l'inauguration :

1° A Paris, de la statue de DANTON	135
2° A Antibes, du buste de CHAMPIONNET.....	142

OEUVRES DE M. PIERRE LAFFITTE

Cours philosophique sur l'Histoire générale de l'Humanité : Discours d'ouverture , 1 vol. in-8.....	2 50
Considérations générales sur l'ensemble de la civilisation chinoise (épuisé). — Traduction anglaise, par J. CAREY HALL, Yokohama. 1 dollar, Londres, Newton Hall.....	3 »
Les Grands Types de l'Humanité , 2 vol. gr. in-8....	15 »
— 3 ^e volume : <i>Le Catholicisme</i> , en préparation..	» »
Cours de Philosophie première , 2 vol. in-8.....	12 »
— 1 ^{er} volume, <i>Théorie positive de l'Entendement</i> ,.....	7 50
— 2 ^e volume, <i>Lois universelles du Monde</i>	6 »
Le Positivisme et l'Economie politique , br. in-32.....	» 50
Cours sur l'Histoire générale des Sciences , professé au Collège de France. — <i>Discours d'ouverture</i> , br. in-8..	» 50
Centenaire de Diderot , br. in-8.....	1 »
Toussaint-Louverture , br. in-8.....	1 »
Considérations générales à propos des Cimetières de Paris , br. in-8.	1 »
Cours de Morale théorique (<i>Théorie positive de la Nature humaine</i>), et pratique (<i>Théorie positive de l'Education</i>). 2 volumes in-8, pour paraître prochainement.....	» »

En vente, 10, rue Monsieur-le-Prince.

LA REVUE OCCIDENTALE
PHILOSOPHIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE

ORGANE DU POSITIVISME

Directeur : **M. Pierre LAFFITTE**

FONDÉE EN 1878

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

(Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre et Novembre)

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France et Algérie	20 fr.
Union postale	22 fr.

BUREAUX : 10, rue Monsieur-le-Prince.

PRINCIPALES PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE POSITIVISTE

- Dr ROBINET. — Notice sur l'Œuvre et la Vie d'Auguste Comte, 3e édition, 1 volume in-8. 10 »
- La Philosophie positive. — Auguste Comte et M. Pierre Lafitte, brochure in-32. 60 »
- Danton, mémoire sur sa vie privée, 3e édition, 1 vol. in-8 de 324 pages. Paris, Charavay, 1884. 3 »
- Danton émigré, recherches sur la diplomatie de la République (an 1er-1793), 1 volume in-12 de 280 pages. Paris, Le Soudier, 1887. 4 »
- Danton, homme d'Etat, 1 volume in-8 de 460 pages, avec portrait. Paris, Charavay, 1889. 40 »
- Condorcet, sa vie, son œuvre, (1743-1794), 1 volume in-8 de 390 pages. Paris, Quantin, 1893. » »
- Le procès des Dantonistes, d'après les documents, 1 vol. in-8 de 600 pages. Paris, Leroux, 1878. 10 »
- C. MONIER. — Exposé populaire du Positivisme, in-18. 75 »
- E. ANTOINE. — De la morale positive, 1 volume in-8. 3 50 »
- De la Vie et de l'Œuvre de M. Pierre Lafitte, in-8. 1 »
- Dr DUBUISSON — Des Quatre sens du Toucher et en particulier du sens de la Musculation. in-8. 1 50 »
- AVEZAC LAVIGNE. — Le nouveau calendrier des grands hommes. Traduit de l'anglais. 2 vol. in-8. Paris, Leroux. 12 »
- Condensation de la Philosophie positive, par Miss Martineau. Traduit de l'anglais. 2 vol., Paris, Bahl, 1894. 16 »
- Diderot et la Société du baron d'Holbach. 1 vol. 7 »
- Dr BRIDGES. — De l'unité de la vie et de la doctrine d'Auguste Comte. Réponse à J. Stuart Mill. Traduit de l'anglais. 1 vol. in-8. Paris, Dunod, 1867. » »
- Le Positivisme au Congrès ouvrier de Paris (1881). Discours prononcés : E. LAPORTE, Enseignement professionnel ; I. FINANCE, Sociétés coopératives ; F. MAGNIN, Représentation des ouvriers au Parlement. Br. 50 »